

BURKINA FASO

Unité–Progrès–Justice

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION**



UNIVERSITE OUAGA-I Professeur Joseph KI-ZERBO

UFR/SH Département de Philosophie et Psychologie

Coordination FILIERE AGRINOVIA



"Apprendre à Innover en Partenariat"



Mémoire de MASTER International en Innovation et Développement Rural

*Le Genre dans la GIRE: Le cas des femmes dans l'espace
de gestion du bassin du Mouhoun au Burkina Faso.*

Présenté par: KANDO Adéline Dorothée

Directrice de mémoire :

Dr SAWADOGO /COMPAORE Eveline M F W Chercheure, INERA

Co-directrice de mémoire :

Dr Liza DEBEVEC / Chercheure, IWMI

Année Académique: 2017-2018

DEDICACE

A

ma famille

et

Aux

**«femmes & hommes de l'espace de gestion de AEM pour leur engagement
dans la gestion durable des ressources en eau»**

Remerciements

Ce travail est le fruit d'un processus d'apprentissage au cours duquel, nous avons eu l'honneur de bénéficier des éclairages de certaines personnes.

Il a été réalisé grâce au financement du projet « Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable des ressources en eau dans les zones rurales du Burkina Faso ». Ce projet est conduit par IWMI et financé par la Coopération Autrichienne de Développement.

Cette étude a été possible grâce à la disponibilité et le soutien de personnes envers qui nous traduisons nos sincères remerciements.

- A nos directeurs de mémoire, Dr SAWADOGO/COMPAORE Éveline et Dr Liza DEBEVEC pour leur accompagnement et leur disponibilité tout au long de cette expérience.
- Au Pr. Jacques NANEMA, Coordonnateur du programme Agrinovia et à l'ensemble du corps professoral pour la qualité de la formation reçue.
- A mes frères et sœurs, à mes ami-e-s .
- Enfin à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'aboutissement de ce travail.

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AE : Agence de l'Eau

AEM : Agence de l'Eau du Mouhoun

AG : Assemblée Générale

AGR : Activités Génératrices de Revenus

AUE : Association des Usagers de l'Eau

BSF : Bien-être Social de la Femme

BGB7 : Bougouriba 7

CLE: Comité Local de L'eau

CFE: Contribution Financière en matière d'Eau

DGAEUE: Direction Générale de l'Assainissement des Eaux usées et Excrétas)

DGAEM : Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun

DGRE: Direction Générale des Ressources en Eau

EC: Espace de Compétence

ECOWAS: Economic Community of West African States.

FAO: Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FED: Femme et Développement.

GED: Genre et Développement.

GIRE: Gestion Intégrée des Ressources en Eau

GWA: Global Water Alliance.

GWP: Global Water Partnership

IFD: Intégrer Femme au Développement

IFAD: international Funds for Agriculture and Development

INSD : Institut National des Statistiques et de la Démographie²

IPF: Indice de Participation de la Femme

ICWE: International Conférence Water and Environment.

MAHRH: Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques.

MARHASA: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire.

MEA: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement.

MEE: Ministère de l'Eau et l'Environnement.

MPF: Ministère de la Promotion de la Femme.

MOS: Maîtrises d'Œuvres Sociales.

ONE: Office National de l'Eau

ONEA: Office National de l'Eau et de l'Assainissement

PAGIRE: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

PN-AEP: Programme National d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement.

PNG: Politique Nationale Genre.

PN-GIRE: Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux.

PSAO: Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou.

RIOB : Réseau International des Organismes de Bassins

SCOT : Social Construction of Technology

UICN Union Internationale pour la Conservation de la Nature.

Table des matières

DEDICACE	i
Remerciements	ii
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	iii
RESUME	x
ABSTRACT	xi
Avant-propos	xii
Introduction	1
Chapitre1 CADRE THEORIQUE	4
1.1. Revue de littérature	5
1.1.1. Principaux Axes des Politiques et Stratégies de Promotion et de Participation de la Femme à l' Echelle Nationale	5
1.1.1.1 La politique nationale de promotion de la femme	6
1.1.1.2 La politique Nationale Genre	12
1.1.2. Historique de la mise en place de la GIRE au Burkina Faso	13
1.1.3. Les principes directeurs de la GIRE	21
1.1.4 Implication/ participation des parties prenantes CLEs dans la GIRE	27
1.2.4 1 Les CLE, maillons de base institutionnelle de la GIRE	27
1.2.4 2 Les caractéristiques de la participation/implication	30
1.1.5 Les femmes et l'eau en rapport avec le deuxième et le troisième principe de la GIRE	36
1.1.5 1.Au niveau domestique	36
1.1.5 2 Au niveau supérieur	38
1.1.6. Application de l'innovation sociale à l'étude	39
1.2 Problématique	43
1.2.1 Questions de recherche	46
1.2.2. Hypothèses de recherche	46
1.2.3. Objectif de la recherche	47

1.3 Cadre conceptuel	48
1.3.1. Variables et Indicateurs	48
1.3.2. Définition des concepts	49
CHAPITRE 2 : Approche méthodologique et justification de la zone de l'étude	59
2.1 Justification du choix du sujet et de la zone d'étude	60
2.2. Population d'étude	61
2.3. Echantillonnage	61
2.4.. Techniques et outils de collecte	62
2.4.1.. Techniques de collecte	62
L'entretien semi-directif	62
L'observation directe	62
2.4.2. Outils de collecte	63
La grille d'observation	63
2.5. Déroulement de l'enquête de terrain	63
2.6. Traitement et analyse des données	63
2.6.1. Traitement	63
2.6.2. Analyse des données	64
2.7. Méthode d'analyse	64
2.8. Difficultés et limites de l'étude	64
CHAPITRE 3: Présentation de la zone d'étude	66
3.1. L'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM)	67
3.2. Les Ressources en eau de l'Espace de gestion d'AEM	69
3.3. La zone d'étude.	70
3.3.1. Le CLE Bougouriba7	70
3.3.2. Le CLE Kou	70
3.4. Les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de l'AEM	71
3.4.1. Les données administratives et démographiques	71

3.4.2. Les données socio-économiques	72
3.4.3. Les femmes, l'accès à la terre et la ressource en eau	73
Chapitre 4 : Appréciation du degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau agricole	75
1. Les activités en lien direct avec l'eau agricole	78
L'agriculture / irrigation	78
La pêche	79
Le maraîchage	80
L'élevage	82
L'orpaillage	82
2. Activités connexes	84
3. Relation entre les activités et la faible implication des femmes dans la GIRE	85
Chapitre 5 : Rôles assignés aux femmes dans la gestion de l'eau à travers les CLE	90
5.1. La division sexuelle du travail dans le ménage et dans la communauté	91
5.1.1. Au niveau du ménage	91
5.1.2. Au niveau communautaire	94
5.2. Les rôles assignés aux femmes dans le domaine de l'eau agricole	96
Chapitre 6: Les facteurs de la faible participation des femmes dans la prise de décision au niveau de la gestion de l'eau	98
6.1. Le poids de la tradition, un obstacle à l'implication des femmes	99
6.2. Le manque de confiance en soi des femmes,	102
6.3. Le poids des institutions sur la prise en compte des femmes dans la gestion de l'eau	106
Recommandations	111
Conclusion	113
Références bibliographique	118
ANNEXES	i

Liste de figures

Figure n°1 : Grandes étapes de la politique de l'eau au Burkina Faso	18
Figure n°2: Carte espace de compétence de l'AEM	68
Figure n°3 : Cartographie des acteurs en lien avec les communautés d'activités autour de l'eau agricole	77
Figure n°4 : Répartition des acteurs selon les activités en lien direct avec l'eau	85
Figure n°5 : Répartition des femmes selon le degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau	89
Figure n°6 : la femme aux milles bras	92
Figure n°7 : Répartition des acteurs en fonction des obstacles à l'implication des femmes dans la gestion du CLE.....	99
Figure n°8: Répartition des actrices selon le niveau d'instruction	105
Figure n°9: Répartition des fonctions dans le CLE selon le genre	110

Liste des Tableaux

Tableau n°1 : objectifs et axes d'intervention pouvant être intégrés dans les programmes de gestion des ressources en eau	8
Le Tableau n°2: Aperçu historique des réformes sectorielles au Burkina Faso.	15
Tableau n°3: Principes de la politique nationale de l'eau	24
Tableau n°4: Types d'implications des parties prenantes	31
Tableau n°5: Influence et importance des acteurs	34
Tableau n°6 : variables et indicateurs	48

RESUME

L'eau est une ressource capitale à la vie et aux activités humaines. Toutefois elle demeure confrontée à d'énormes problèmes d'amenuisements et d'augmentation liée à la demande de la population. Pour relever le défi qui affecte non seulement la sécurité alimentaire mais aussi les écosystèmes, le Burkina Faso a adopté la GIRE depuis 1998 qui s'inspire des grands principes de la conférence de Dublin de 1992. Au Burkina Faso, la Gestion Intégrée de Ressources en Eau (GIRE) a été matérialisée par des réformes juridiques suivies de la création des agences de l'eau et des comités locaux de l'eau pour la promotion de bonnes pratiques. A la conférence de Dublin, quatre principes directeurs ont été évoqués pour une gestion harmonieuse afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures. Et le genre étant une stratégie mondiale pour la promotion de l'égalité des sexes, le troisième principe de Dublin a reconnu le rôle capital de la femme dans l'approvisionnement, la gestion et la conservation de l'eau. Par conséquent, la participation de la femme dans la gestion devient une condition pour le développement durable. Cependant, au niveau du bassin du Mouhoun, les femmes sont presque absentes, précisément au niveau des CLE (Bougouriba⁷ et Kou).

La présente étude aborde la question de l'implication des femmes dans cette nouvelle forme de gestion de l'eau qu'est la GIRE dans l'espace de gestion de l'Agence Nationale de l'eau du Mouhoun à travers le CLE Kou et le CLE Bougouriba⁷. Elle cherche à comprendre la faible implication des femmes dans la gestion de l'eau au niveau de l'espace de compétence de ces deux CLE pour une durabilité des ressources en eau dans cet espace. Une démarche participative et des entretiens semi-directifs ont permis de mieux comprendre la faible implication des femmes dans les CLE. Les résultats montrent que dans cette nouvelle gestion de l'eau, ce sont les différentes activités menées autour de l'eau qui déterminent le degré d'implication dans la gestion du bassin du Mouhoun. Les femmes ont un rôle moins influent. En ce sens qu'elles interviennent moins dans ces activités. Enfin, le poids traditionnel, les exigences institutionnelles ainsi que le manque de confiance des femmes elles-mêmes sont des contraintes liées à la participation de la femme dans la gestion du bassin du Mouhoun. Une implication effective des femmes dans la gestion du bassin devrait passer par la sensibilisation des acteurs, la restitution de l'information à la base et un engagement de la part de la femme. Vu l'importance de l'eau, sa protection est un devoir pour tous.

Mots Clés : Genre, GIRE, Eau, Durable.

ABSTRACT

Water is a vital resource for life and human activities. However, it still faces enormous problems of dwindling and increasing demand from the population. To meet the challenge that affects not only food security but also ecosystems, Burkina Faso has adopted IWRM since 1998 based on the main principles of the Dublin Conference of 1992. In Burkina Faso, the Integrated Resource Management in Water (IWRM) has been materialized through legal reforms followed by the creation of water agencies and local water committees to promote good practices. At the Dublin Conference, four guiding principles were mentioned for smooth management so as not to compromise the needs of future generations. And since gender is a global strategy for promoting gender equality, the third Dublin principle has recognized the vital role of women in water supply, management and conservation. As a result, women's participation in management becomes a condition for sustainable development. However, at the level of the Mouhoun basin, women are almost absent, precisely at the CLE level (Bougouriba⁷ and Kou).

This study addresses the issue of women's involvement in this new form of water management that is IWRM in the management area of the National Water Agency of Mouhoun through CLE Kou and the CLE Bougouriba⁷. It seeks to understand the low involvement of women in water management in the space of competence of these two CLE for sustainability of water resources in this space. A participatory approach and semi-structured interviews helped to better understand the low involvement of women in CLEs. The results show that in this new water management, it is the different activities carried out around water that determine the degree of involvement in the management of the Mouhoun basin. Women have a less influential role. In the sense that they intervene less in these activities. Finally, the traditional weight, the institutional requirements as well as the lack of confidence of the women themselves are constraints related to the participation of women in the management of the Mouhoun basin. Effective women's involvement in river basin management should involve sensitizing stakeholders, restoring grassroots information and engaging women. Given the importance of water, its protection is a duty for all.

Key Words: IWMR, Gender, sustainable, Water.

Avant-propos

L'Université de Ouaga I Professeur Joseph Ki-Zerbo dispose en son sein d'un programme de formation de niveau Master2 en Innovation et développement rural dénommé AGRINOVIA. Ce programme intégré à l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences Humaines (UFR/SH) vise à former les professionnels et étudiants disposant de compétences, de capacités pour améliorer l'impact des actions de développement en milieu rural. Il s'inscrit dans une logique de co-apprentissage et de développement de compétences permettant aux acteurs de se construire des repères qui seront testés sur le terrain entre deux phases d'apprentissage.

- ✓ Une phase théorique qui dure trois (03) mois avec des cours intenses (Octobre-Novembre-Décembre) et des sorties de terrains afin de mieux comprendre les innovations en milieu rural et de connaître les acteurs impliqués;
- ✓ Une phase pratique d'une durée de cinq mois est constituée par un stage se concrétisant par un mémoire dans le domaine de l'innovation et/ou du développement rural.

C'est dans cette seconde phase que nous avons travaillé de Mars à Mai 2018 sur le thème : **«Le Genre dans la GIRE : le cas des femmes dans la gestion du bassin du Mouhoun au Burkina Faso»**.

Nous espérons que les résultats obtenus dans cette étude seront utiles pour tout projet national ou international, en particulier IWMI, AEM et les CLE pour une meilleure intégration des indicateurs genres dans les activités à mener pour un développement rural.

Introduction

Au Burkina Faso, le secteur rural occupe une place importante dans l'économie nationale. Selon Toé, (2015), environ 40% du PIB provient des activités agricoles: l'agriculture 25%, l'élevage 12%, la foresterie et la pêche 3%. Naturellement peu nanti en ressources en eau de surface, le Burkina Faso possède un réseau hydrographique constitué pour l'essentiel de cours d'eau dont la plupart sont intermittents. Face à l'acuité des problèmes d'eau, le gouvernement a aménagé de réserves d'eau à travers le pays en vue de promouvoir l'agriculture, l'élevage et la pêche pour la relance de l'autosuffisance alimentaire.

Les plans d'eau constituent des points d'attraction pour une diversité d'acteurs tels que les assainisseurs, agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, hydro-électriciens, irrigants, orpailleurs et la pérennité des ressources en eau est très vite menacée du fait de l'action anthropique. La résolution d'un problème aussi vaste et aussi complexe exige de repenser entièrement la politique nationale de l'eau et de la refonder sur de nouvelles bases. C'est pourquoi le Burkina Faso a jugé nécessaire de passer à de nouvelles formes de gestion de l'eau inspirées des grands principes définis par la Conférence de Dublin de janvier 1992 et adoptés par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio de Janeiro en juin 1992 (MAH, 2003). Il faut bien reconnaître que, jusqu'à ce jour, au niveau international, l'expérience de la mise en pratique de ces principes reste très limitée (Walaszczek, 2012). Le Burkina Faso a décidé de relever le défi à travers un processus de réforme du cadre institutionnel du secteur de l'eau qui veut marquer une rupture avec la vision sectorielle de gestion de l'eau. La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est désormais une voie de résolution des questions liées à l'eau (MAHRH, 2010). La concrétisation de cette réforme s'est traduite par une avancée significative si l'on considère le nombre de textes d'application élaborés et adoptés prescrits par la loi sur l'eau de 2001 (MEE 2001). En plus de cela, l'on note aussi sur le terrain la mise en place des Comités Locaux de l'Eau (CLE) qui sont, non seulement les cadres de gestion par bassin versant mais également qui font appel à l'implication de tous les acteurs et intervenants dans le secteur de l'eau que ce soit au niveau local, régional, public ou privé. Les usagers de l'eau et des gestionnaires, qu'ils soient du domaine social, économique, scientifique ou environnemental ainsi que les citoyens, sont invités, dans ce mode de gestion des ressources (gestion par bassin), à s'engager afin de préserver les multiples usages de l'eau, tout en assurant la disponibilité d'une eau de qualité et en quantité suffisantes pour les générations futures (Union des consommateurs, 2005). Mais un des principes fondamentaux de la gestion intégrée de l'environnement consiste à engager,

dans le processus décisionnel, un maximum d'acteurs concernés, de manière à refléter l'ensemble de la société. La composition du conseil d'administration d'un organisme de bassin versant doit intégrer les différents secteurs et acteurs intervenant sur son territoire sans qu'aucun de ces secteurs ne se trouve en position de dominance pour une large représentativité. Cependant, cette intégration du maximum d'acteurs concernés par l'eau et l'environnement pour une représentativité de la société, rencontre plusieurs obstacles en ce sens que la femme est presque absente dans cette gestion qui vise la concertation et la responsabilisation des acteurs et des usagers de l'eau.

Les recherches effectuées dans le domaine de l'eau attestent d'une part que la responsabilisation et l'accès pour les femmes aux postes de décision au niveau local leur est généralement plus facile car elles connaissent bien leurs milieux de vie, les critères de sélection à ces postes sont moins sévères et elles peuvent utiliser cette expérience pour progresser vers le niveau national (International Alert, 2012). D'autre part, certaines analyses soutiennent que les femmes se trouvent en butte à d'énormes difficultés dans ce domaine essentiellement dans des sociétés patriarcales où le pouvoir et l'autorité ont un visage masculin (Toé, 2015). La participation effective des femmes dans la gestion surtout à la prise de décision est une des principales stratégies d'amélioration de leur statut dans la société. Non seulement elle permet de réaliser l'égalité des chances entre l'homme et la femme dans l'exercice du pouvoir, mais elle contribue également au changement des perceptions collectives sur le rôle des femmes dans la société. Malgré l'engagement de la part des autorités à travers l'attribution d'au moins 30% des postes aux femmes dans les instances de décision (MPF, 2009), on constate une faible implication de celles-ci dans la gestion de l'eau et surtout dans le processus de la prise de décision.

La faible implication des femmes dans la gestion de l'eau particulièrement dans les instances de décision évoque la question de la capacité-pouvoir (*empowerment*) des femmes. Cependant, trouver des solutions liées aux questions de genre dans le domaine de l'eau nécessite une évaluation du rôle que jouent les femmes dans la gestion de l'eau surtout l'eau agricole à travers les CLE. Les CLE sont comme des « *instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau* » (UICN, 2013) institués par sous bassin ou portion de sous bassin hydrographique. La recherche porte sur deux CLE (Bougouriba⁷ et Kou) relevant de l'espace de compétence de l'Agence du Mouhoun.

La préoccupation centrale de cette recherche est donc de connaître les obstacles qui entravent la pleine implication des femmes dans la gestion de l'eau à travers les CLE.

Pour répondre à cette préoccupation, l'étude a été structurée en deux grandes parties. La première partie est consacrée au cadre théorique et méthodologique de la recherche tandis que la seconde partie traite de l'influence des contraintes socio-culturelles et des pesanteurs institutionnelles sur la participation /implication des femmes dans la vie des CLE.

Chapitre1 CADRE THEORIQUE

Une revue de littérature a servi à l'élaboration du cadre théorique. La revue de littérature s'est focalisé sur les textes scientifiques, les ouvrages, les rapports des différentes études portent sur les questions féminines, la gestion de l'eau et l'espace géographique du bassin de Mouhoun..

1.1. Revue de littérature

Dans cette partie, nous avons parcouru les approches antérieures de la question, afin de définir notre entrée dans la problématique de l'implication de la femme dans la gestion de l'eau pour un développement durable au Burkina Faso. Les lignes qui suivent font une synthèse analytique de cette investigation littéraire. Cette synthèse s'organise autour de thématiques traitant de la problématique générale de notre recherche, c'est-à-dire celle de la question de l'implication de la femme dans le domaine de l'eau

1.1.1. Principaux Axes des Politiques et Stratégies de Promotion et de Participation de la Femme à l'Echelle Nationale

Au Burkina Faso, les actions de promotion et de participation de la femme ont été largement imprégnées des différents concepts que sont: Bien-être Social de la Femme (BSF), Intégration de la Femme au Développement (IFD), Femme et développement (FED) et enfin Genre et Développement (GED). Selon Droy (1990), Compaoré (2000) et Thiombiano (2014) l'approche dite « bien-être social » a été utilisée jusqu'au début des années 1970. Cette approche considérait les femmes dans leur rôle domestique et reproductif. Il s'agissait d'aider les femmes à mieux jouer leur rôle de mère en mettant l'accent sur la santé de la mère et de l'enfant, l'assistance à l'enfance et la nutrition. Mais cette vision du développement a changé au profit de l'approche « intégration des femmes au développement » avec le livre de Boserup (1970) qui a mis l'accent sur le rôle productif des femmes¹. Selon Boserup, l'approche (IFD) avait pour objectif d'intégrer les femmes au processus de développement en favorisant leur implication dans les activités économiques. Ces approches ont donné lieu à des conférences dont on ne saura oublier l'année internationale de la femme proclamée par l'ONU en 1975, stipulant qu'il ne pouvait y avoir de développement sans la pleine participation de la femme à tous les niveaux du processus de développement. Cependant, ces deux approches, qui considéraient les femmes comme des bénéficiaires et non comme des actrices du développement, ont eu peu d'impact sur la situation de la femme en Afrique. (Thiombiano,

¹ *Ester Boserup: Woman's Role in Economic Development*
<https://www.taylorfrancis.com/books/9781134036981> consulté le 10 avril 2018

2014). L'approche « Genre et Développement » a vu le jour à la fin des années 1980. Elle cherchait à réduire les disparités sociales, économiques et politiques entre les femmes et les hommes et à promouvoir un développement équitable. Elle visait entre autres aussi à renforcer le pouvoir de décision (*empowerment*) des femmes et à transformer les rapports sociaux inégalitaires (Locoh, 2007). Cette dernière approche a contribué à attirer l'attention sur les relations inégales de pouvoir qui empêchent les femmes de prendre part au processus de développement, surtout dans le processus de la prise de décision. C'est la conférence internationale sur la population au Caire (1994) et celle de Beijing (1995) sur les femmes qui ont mis au premier plan l'objectif de l'égalité entre hommes et femmes, et l'approche de l'empowerment des femmes comme élément essentiel pour atteindre cette égalité (ibid). Selon le rapport de la Banque mondiale portant sur le thème « Égalité de genre et développement », l'importance de l'autonomisation des femmes et de leur participation à la croissance économique a été reconnue à l'échelle internationale et fut aussi un des objectifs du millénaire pour le développement auxquels ont adhéré les gouvernements et les institutions internationales. (Banque mondiale, 2012). Désormais, il est confirmé que la participation égale des femmes et des hommes aux programmes de développement, notamment grâce à l'amélioration des rapports de genre, est une condition préalable pour atteindre un développement durable.

Dans les pays d'Afrique en général et au Burkina Faso en particulier, les femmes se trouvent de plus en plus au centre des enjeux sociaux, politiques et économiques. Le gouvernement Burkinabè a spécifiquement pris d'importants engagements pour l'égalité des sexes en ratifiant les conventions internationales et régionales en faveur de l'égalité entre les sexes. Les politiques et stratégies relatives à la femme ont évolué en fonction des concepts dominants qui prévalaient au niveau international. En l'espace d'une quarantaine d'années, les multiples concepts allant de l'approche *bien-être* à l'approche Genre et développement, ont fortement imprégné les actions des ministères, des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile. L'ensemble de ces actions ont abouti à plusieurs résultats dont les plus importants sont, le plan d'action 2003-2007 la politique de promotion de la femme adoptée et la Politique Nationale Genre (PNG).

1.1.1.1 La politique nationale de promotion de la femme

La promotion de la femme est l'ensemble des mesures prises au plan politique, législatif, économique et social pour faciliter l'accession de celle-ci à un niveau de vie meilleure dans tous les domaines où elle est défavorisée. Edité en juillet 2003, le plan d'action 2003-2007

pour la promotion de la femme avait pour objectif, de rendre plus visibles les actions publiques concourant à l'amélioration du statut socio-économique et juridico-politique de la femme (MPF, 2006). A son temps, l'une des visions fondamentales que la société burkinabè se faisait de la femme, c'était celle d'une femme jouissant des mêmes droits que l'homme, une femme bénéficiant d'une couverture sanitaire élevée, de forts taux de scolarisation et d'alphabétisation et d'une espérance de vie plus longue. C'est au regard de cette vision des femmes à l'horizon 2015 que le ministère de la Promotion de la femme avec l'appui de ses partenaires, s'est donné le devoir d'élaborer une politique nationale de promotion de la femme. Adopté en juin 2004 comme étant un document-cadre de référence pour le gouvernement et l'ensemble de tous les acteurs de développement, la politique nationale de promotion de la femme a pour objectif d'instaurer une société plus juste, plus démocratique pour le développement avec des projets plus équitables, durables et participatifs. Elle visait particulièrement le renforcement de la participation de la femme au développement socio-économique, politique et culturel du pays ainsi que la jouissance de tous ses droits. Elle se décline en objectifs intermédiaires et spécifiques pouvant être intégrés dans la politique nationale de l'eau adoptée en 1998. (MAHRH, 2005). Les objectifs intermédiaires sont respectivement:

Améliorer de façon notable l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH). A cet effet, il s'agit d'améliorer significativement l'espérance de vie de la femme par la réduction de la mortalité de la femme ; de relever le niveau d'éducation et de formation professionnelle de la femme en tendant vers une scolarisation universelle des filles tout en améliorant son revenu.

Améliorer de façon notable l'indice de participation de la femme (IPF) en renforçant le pouvoir de décision des femmes dans la prise de décision politique ainsi que l'accès et le contrôle des ressources économiques (Idem).

Quant aux Objectifs stratégiques définis par la politique nationale, ils sont au nombre de six (6) et chacun d'entre eux comprend des axes d'intervention prioritaires et des activités susceptibles de concourir à la promotion de la femme. Le tableau n°1 ci-après résume les objectifs et axes d'intervention pouvant être intégrés dans les programmes de gestion des ressources en eau

Tableau n°2 : objectifs et axes d'intervention pouvant être intégrés dans les programmes de gestion des ressources en eau

Objectif stratégique	Axe d'intervention prioritaire	Principales actions
Améliorer et stabiliser le statut social et juridique de la femme	Amélioration de l'image de la femme et sensibilisation sur les inégalités	Promouvoir l'image de la femme dans la société
	Vulgarisation et intégration de l'approche genre à tous les niveaux	Vulgariser l'approche genre
	Promotion et application des droits fondamentaux de la femme et de la petite fille	Encourager la prise en compte des droits de la femme et de la petite fille
Promouvoir l'accès des femmes aux sphères de décision	Amélioration de l'accès des femmes aux postes électifs et nominatifs	Appliquer un quota d'au moins 30% dans les nominations
	Promotion de la représentativité des femmes dans les organisations professionnelles	Fixer des quotas au niveau des bureaux des organisations
	Implication des femmes dans la conception, suivi et évaluation des politiques économiques	Impliquer les femmes à la conception des politiques et planification des actions
Promouvoir l'éducation et	Développement des actions pour un accès égal des filles et des garçons à l'éducation et formation	Rendre l'environnement scolaire favorable à la scolarisation de la fille (sécurité, eau, assainissement)

renforcer les capacités de l'expertise féminine	Amélioration de l'accès des femmes au travail et à l'emploi	Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle des filles et femmes
	Promotion de l'expertise féminine	Etablir un répertoire de femmes par domaines d'expertise et favoriser leur valorisation et formation
Réduire la pauvreté des femmes	Révision, adoption et application de politiques macroéconomiques et de stratégies de développement répondant aux besoins et aux efforts des femmes vivant dans la pauvreté	Analyser selon une perspective égalitaire les politiques, programmes et leur impact sur la pauvreté
	Evaluation des tâches domestiques des femmes et désagrégation des agrégats macro-économiques selon le sexe	Etablir des données selon le sexe afin de renseigner la situation de la femme
	Amélioration de l'accès des femmes aux technologies agroalimentaires	Intégrer les spéculations qui rapportent des revenus aux femmes
Réduire la pauvreté des femmes	Accroissement de l'accès des femmes aux moyens de production	Appliquer effectivement la réforme agraire et foncière qui donne un égal accès à la terre aux hommes et aux femmes
		Construire des garderies d'enfants dans les plaines aménagées pour une pleine implication des femmes dans les travaux de maraîchage
	Amélioration de la participation de la femme à la	impliquer les femmes à l'élaboration des politiques et planification des

	gestion des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie	programmes
		Prendre en compte les priorités et besoins des femmes
		Renforcer les capacités techniques et organisationnelles
	Amélioration de la participation de la femme à la gestion du développement rural	Améliorer les approches de développement rural qui doivent s'appuyer sur les parties prenantes plutôt que les chefs de ménages
		Vulgariser les méthodes participatives à tous les niveaux
	Imputabilité des revenus des produits des ressources naturelles et de l'environnement selon l'effort et la productivité du travail des femmes	Mettre en place des mécanismes favorisant la répartition équitable des revenus tirés de l'effort et de la productivité du genre
Renforcer le cadre et les mécanismes institutionnels d'appui à la promotion de la femme	Coordination des structures impliquées dans la promotion de la femme	Assurer le suivi et la promotion des initiatives de promotion de la femme dans tous les départements ministériels et cadres de concertation à travers les points focaux
	Amélioration de la capitalisation, du suivi-évaluation et des actions de veille de la promotion de la femme	Mettre en place un programme statistique sur la promotion de la femme Vulgariser l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) et l'indice de participation de la femme (IPF)

Source: MAHRH(2005)

La question de la femme est transversale en ce sens que tous les secteurs et activités sont concernés. Depuis la conférence de Dublin, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) à travers la conception et la mise en œuvre d'un programme GIRE et l'élaboration d'un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). Le principe de participation de la femme figurant parmi les principes clés de la gestion intégrée des ressources en eau, il était nécessaire qu'une réflexion soit engagée afin de définir les actions et les stratégies appropriées permettant cette participation. Donc, l'adoption de la politique nationale de la promotion de la femme s'impose à tous les acteurs et en particulier l'administration publique chargée de traduire dans les faits, les décisions politiques. La Politique Nationale de l'Eau de 1998 et ses instruments de mise en œuvre que sont la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau, le plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE), la réforme du système de maintenance, de même que les projets et programmes développement ont été mis en synergie avec la politique nationale de promotion de la femme à travers la prise en compte de ces objectifs et axes prioritaires d'intervention. La politique nationale de l'eau adoptée en 1998 (MEE, 2001) contient certaines dispositions relatives au genre à travers les principes d'équité dans l'accès à l'eau et à ses utilisations économiques et de participation tant dans la formulation des politiques que dans la planification des actions (MAHRH, 2005). Les différentes analyses laissent apparaître la faible représentativité des femmes dans les différentes structures de gestion des points d'eau en milieu rural où elles sont certainement les plus nombreuses. (Konseiga, 2008; Baron et Bonnassieu, 2011). En milieu rural, les femmes travaillent pour ramener l'eau nécessaire pour les besoins du foyer alors que les hommes prennent les décisions concernant la gestion des ressources en eau aux niveaux local et national (GWA, 2006). D'où peut provenir cette inégalité? Pour MAHRH (2005), cette inégalité de représentation serait le résultat de contraintes rencontrées par les femmes aux divers postes ou celui de stratégies d'approche peu ciblées sur la participation de la femme. La principale contrainte relevée serait l'absence de rémunération du travail qui ne motive pas les femmes déjà surchargées ainsi que du refus des femmes d'assumer le poste de président qui présenterait beaucoup de responsabilités et de contraintes, mais sont prêtes à l'unanimité à assumer tous les autres postes sauf ceux de gardien, mécanicien ou de chef d'exploitation. Et dans le domaine de l'agriculture, poser la question de l'implication des femmes dans la gestion des ressources en eau utilisée pour l'irrigation, c'est poser le problème de leur accès aux terres irrigables, aux instances de gestion et de décisions

1.1.1.2 La politique Nationale Genre

Ayant compris que le développement harmonieux des Burkinabè (homme et femme) passe par la jouissance effective de ses droits civique, civil, politique, économique et social, le Burkina Faso a élaboré un Document de Politique Nationale Genre (PNG) en 2009. Considéré comme un cadre de référence et d'orientation pour tous les acteurs qui interviennent en faveur de l'équité et de l'égalité entre les hommes et les femmes, le Document de la Politique Nationale Genre trouve ses fondements dans la Constitution de 1991 et dans les différents instruments juridiques internationaux ou régionaux ratifiés par le Burkina Faso. Les principes qui sous-tendent la PNG se réfèrent à la politique nationale pour la promotion du genre fondée sur des valeurs et normes sociétales qui sont considérées comme ses principes directeurs. Ces principes sont: la complémentarité effective des rôles des hommes et des femmes dans le processus de développement et dans l'unité familiale ; la prise en compte du genre dans le processus de développement et l'élimination des inégalités existantes par des actions particulières en faveur des femmes et des hommes.

Pour le (MPF, 2009), la PNG s'est donnée comme vision à l'horizon 2025 « une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure, à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ». Son objectif général est de «promouvoir un développement participatif et équitable des hommes et des femmes, en leur assurant un accès et un contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décision, dans le respect de leurs droits fondamentaux» (Idem). Avec six objectifs spécifiques découlant de l'objectif général, l'atteinte de ces objectifs est recherchée par la mise en place de sept (07) axes stratégiques assignés à la Politique Nationale Genre. L'axe stratégique 3 qui nous intéresse, vise à l'amélioration de l'accès égal des hommes et des femmes aux sphères de décision.

Selon la PNG, la faible participation des femmes aux processus décisionnels serait due à leur sous-représentation dans les instances de décision et de gouvernance. Par conséquent, L'axe stratégique 3 se propose donc de trouver les mesures juridiques et/ou spéciales qui permettent, d'une part de promouvoir l'égalité des chances et la participation des hommes et des femmes dans tous les aspects de la gouvernance en commençant par l'élaboration des politiques, le développement des programmes l'allocation des ressources et des autres espaces et processus de prise de décision, d'autre part d'assurer une représentation équitable des hommes et des femmes aux sphères de décision (*Ibid.*).

Nonobstant, ce sont les multiples inégalités et disparités observées dans tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et culturelle, à l'égard des femmes qui ont conduit à l'élaboration de la PNG afin de réduire les inégalités entre les sexes. De ce fait, la participation à la prise de décision est un gage pour l'appropriation et la durabilité des décisions et des projets collectifs, d'où l'importance de favoriser, par tous les moyens, la participation équitable des hommes et des femmes à la prise de décision et à la gestion des affaires publiques. Au Burkina Faso, tout comme dans plusieurs pays africains, l'analyse de la situation des femmes révèle que, malgré les efforts déployés ces dernières années en faveur de l'amélioration des conditions des femmes, des inégalités subsistent entre les sexes à leur détriment dans les différents secteurs socioéconomiques, politiques et surtout dans la sphère de la prise de décision. (Thiombiano, 2014). Cette situation serait le reflet des constructions sociales et culturelles discriminatoires envers les femmes (Locoh, 2007). Que ce soit en termes de division des rôles, de pratiques matrimoniales, de gestion et d'accès aux ressources ainsi que leur contrôle, les normes sociales affectent généralement à la femme un statut de subordonnée à l'homme, surtout en milieu rural (Kobiané, 2012). Dans l'optique de faire participer les femmes dans le processus de prise de décision, l'Etat burkinabè à travers la PNG, exige un quota genre. C'est à dire que 30% des postes de responsabilité doivent revenir à la femme (MPF, 2009). De la théorie à la pratique, la réalité est autre. Abordant dans le même sens, Locoh (2007), ajoute que même si en Afrique les femmes sont dotées de capital social que les hommes, les perspectives de participation au plus haut niveau dans la prise de décision reste tributaires du sommet. Ce sommet représente un seuil invisible que les femmes ne peuvent dépasser. Au Burkina, même si le quota genre est respecté, les femmes occupent des postes de faible influence. C'est le cas des AUE, elles y sont présentes mais occupent des postes d'hygiéniste (Konseiga, 2008 et Baron, 2011). Elles sont dans le bureau, mais demeurent figuratives quant à la prise de décision. Comme le dit un adage, l'union fait la force, mais le nombre de femmes dans ces AUE ne leur permet pas de faire connaître leurs besoins spécifiques autour de la question de l'eau.

1.1.2. Historique de la mise en place de la GIRE au Burkina Faso

L'eau est une ressource capitale à la pérennité de tous les êtres vivants, et à la réalisation de nombreuses activités fondamentales des sociétés humaines. Notons que depuis des années, les ressources en eau du Burkina Faso ont fait l'objet de gestion sectorielle. Cela veut dire que chaque secteur d'activité prélevait l'eau sans pour autant en tenir compte des besoins des autres secteurs. Mais avec la pression démographique ayant entraîné une augmentation de la

demande en eau, le développement de l'agriculture irriguée, le changement climatique, la dégradation des ressources suivi de la pollution, une telle gestion (sectorielle) n'était plus possible pour le pays (MEE, 2001). Le Tableau ci-dessous fournit un aperçu historique des réformes sectorielles au Burkina Faso ayant conduit à l'option de la GIRE comme un modèle de référence pour une gestion durable des ressources en eau.

Le Tableau n°3: Aperçu historique des réformes sectorielles au Burkina Faso.

Date	Evénements
1970	Séparation de la gestion de l'eau et de l'électricité par la création de la Société nationale des eaux (SNE), société d'économie mixte qui intervient dans sept centres urbains tandis que l'Etat supervise directement l'hydraulique rurale
1976	Première Politique de l'Eau et nationalisation de la Société Nationale des Eaux, transformée en Office national de l'eau (ONE) intervenant dans 44 centres urbains
1985	Transformation de l'ONE en Office national de l'eau et de l'assainissement (ONEA) et création d'une redevance assainissement prélevée sur la facture d'eau
1994	L'ONEA prend le statut de société d'Etat. La redevance assainissement est mobilisée pour financer le Plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou (PSAO).
1998	La Politique nationale de l'eau adoptée introduit la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Burkina Faso.
1996	L'ONEA améliore ses performances techniques et financières.
2000-2001	Adoption de la Loi N°002-2001/AN portant loi d'orientation relative à la gestion de l'Eau: prise en compte des principes GIRE basée sur 9 principes: équité, subsidiarité, développement harmonieux des régions, gestion par bassin, gestion équilibrée des ressources en eau, protection des usagers et de la nature, préleveur-payeur et pollueur- payeur et participation
2002	Création du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique, et des Ressources Halieutiques (MAHRH) comprenant une Direction générale en

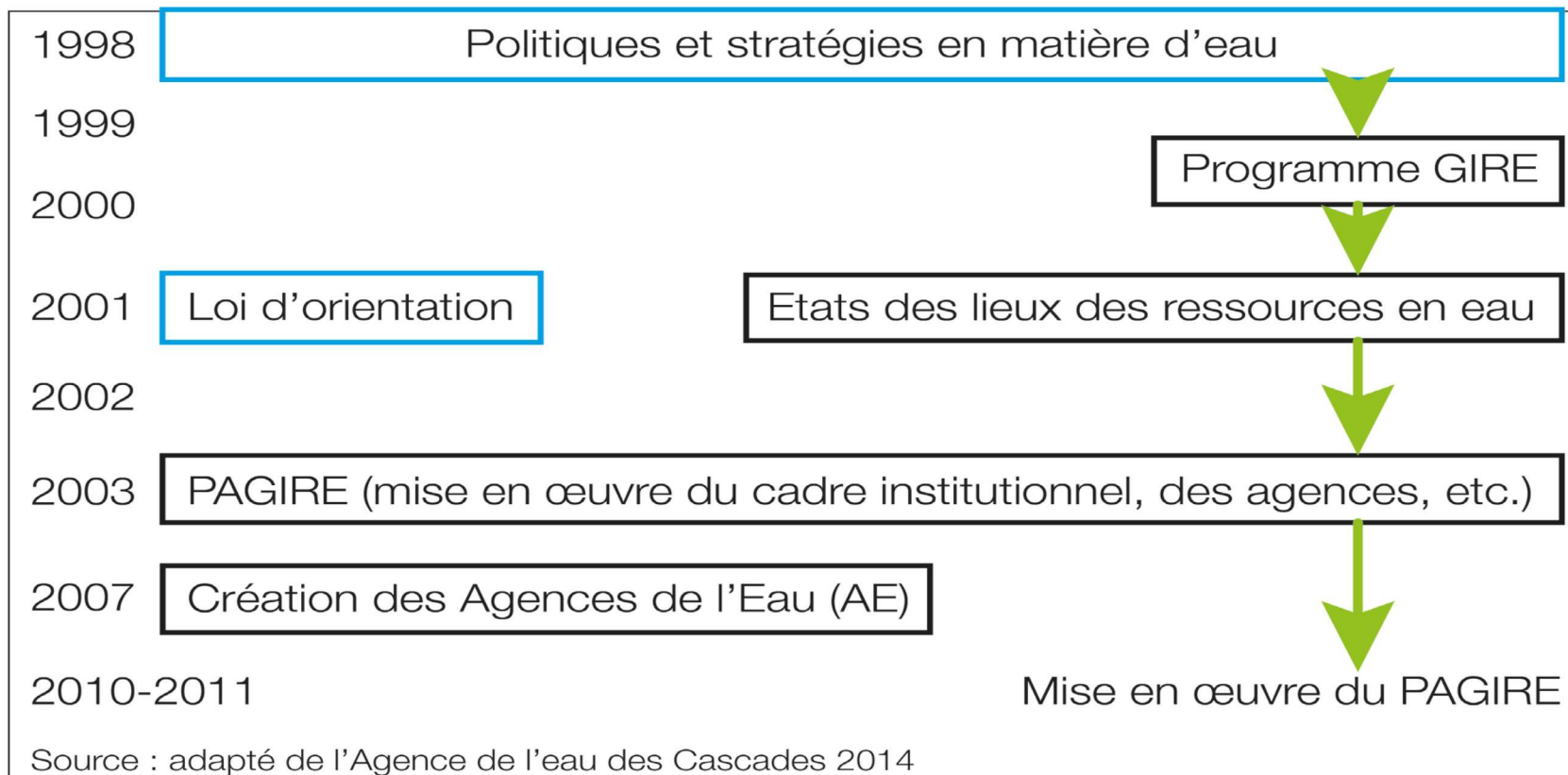
	charge de l'eau et de l'assainissement.
2006-2009	Adoption du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PN-AEP) élaboration de ses outils d'application.
2008	Séparation institutionnelle de la gestion de l'eau et de l'assainissement en milieu rural avec la création de la Direction générale de l'assainissement des eaux usées et excréta (DGAEUE) à côté de la Direction générale des ressources en eau (DGRE).
2009	Loi n° 058-2009/AN du 15 décembre 2009, loi sur la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE).
2010	Document de politiques et stratégies en matière d'eau au Burkina : principes de gestion durable et équitable de l'eau

Source: Wetta et al. (2017 :17): Vers une gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso

Il faut noter qu'avec les sécheresses des années 1970-1980 qui ont causé d'énormes dégâts agricoles (perte des champs, baisse des rendements agricoles, etc.), et ayant entraîné des pénuries de biens alimentaires et une hausse des prix des produits agricoles, il était temps pour le Burkina Faso de revoir le mode de gestion de ses ressources en eau (MEE, 2001; Traore, 2012; Wetta & al 2017). Il ressort des analyses de Gender and Water Alliance qu'en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, l'approche sectorielle non coordonnée a conduit à une dégradation environnementale à cause de la surexploitation des ressources en eau, des subventions inappropriées au profit des différents usagers, de la distribution inéquitable des bénéfices et des charges (GWA, 2006). Une autre reproche faite à l'approche sectorielle, c'est d'avoir pendant longtemps impliquer les femmes et les hommes de façon inadéquate. Cette forme d'implication a entravé les programmes et les projets sur la durabilité de la gestion des ressources en eau. Mais comme les activités humaines demandent de plus en plus de l'eau en quantité et en qualité, l'accès à l'eau dépendra non seulement des ressources disponibles mais aussi du niveau de développement du pays et surtout des choix politiques faits par le pays (Dembélé 2010). On peut conclure que le Burkina Faso a compris l'importance d'avoir une nouvelle approche pour la gestion de ces ressources soumises aux aléas climatiques et anthropiques. Posséder une bonne politique de gestion de l'eau en rompant avec la gestion sectorielle pour croiser la GIRE ne peut être opportunité. La mise en œuvre de la GIRE au Burkina Faso a connu plusieurs étapes déclinées dans le schéma ci-dessous.

Figure n°1 : Grandes étapes de la politique de l'eau au Burkina Faso

Engagements internationaux du Burkina Faso pour la GIRE



Ce schéma retrace les grandes étapes de la politique de l'eau au Burkina Faso marquée par la mise en application de la GIRE. Les grandes étapes de ce processus ont été marquées par l'adoption en juillet 1998 du document intitulé « *Politique et stratégie en matière d'eau* », le lancement du programme GIRE en 1999, l'adoption en février 2001 par le Parlement de la « *Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau* » faisant de la GIRE le fondement de la stratégie globale de rénovation de l'action publique dans le domaine de l'eau. En mai 2001, la publication du document synthèse « *Etat des lieux des ressources en eau du Burkina et de leur cadre de gestion* » constitua également une étape importante du processus. Enfin, l'adoption du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) en mars 2003 a confirmé la volonté du Gouvernement de traduire en dispositions concrètes la décentralisation en matière de gestion de l'eau et le désengagement de l'État des secteurs de production pour se recentrer sur ses missions de souveraineté MAH, (mars 2003). La GIRE est un mode de gestion qui, à la différence de la gestion sectorielle, prend en considération tous les facteurs pertinents et associe tous les acteurs concernés en vue d'un partage équitable et d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau. Selon le MEE elle se caractérise par :

l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau, l'intégration de la gestion des terres et de l'eau dans le cadre du bassin versant, l'intégration eaux de surface-eaux souterraines, l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau, l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision, l'intégration des conditions (hydriques, socioéconomiques, etc.) passées, présentes et futures. (2001 : 14)

Cependant, de toutes les étapes en vue d'une gestion durable des eaux, le PAGIRE, a été une étape très importante. Pour le MAHRH, ce Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) est à la fois un aboutissement et un point de départ. Adopté en Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 mars 2003, le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrait la période 2003-2015 en deux phases respectivement de 2003-2008 et 2009-2015 (MAHRH, 2003). L'objectif général du PAGIRE était de « *Contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau* » (2003: 01). La mise en œuvre

du PAGIRE a été pour le ministère chargé de l'eau le socle permettant d'asseoir à terme, concrètement, une gestion durable des ressources en eau du pays. Il était prévu, prendre fin en 2015. Le PAGIRE 2 avait pour objectif de renforcer les acquis du PAGIRE 1 par l'opérationnalisation des agences de l'eau. Plus loin, il ressort que pour ce qui est du renforcement des capacités, la mise en œuvre du PAGIRE 1 et 2 a permis le recrutement de 120 personnes tout profil confondu dont au moins 20 femmes pour prendre en compte la dimension genre. (Wetta & al 2017). Une analyse critique dénonce un déficit communicationnel dans le secteur de l'eau. Les différentes structures (Agences d'Eau, Comité Locaux de L'eau) ayant été déléguées pour agir en lieu et place de l'Etat manquent de pouvoir. Les CLE, maillon de base pour la réussite de la GIRE, sont toujours en voie de création dans certaines localités. Dans les localités où ils existent, on constate qu'ils ont de faibles capacités d'intervention et de gestion. Les CLE entretiennent des relations verticales avec l'AE. Cette relation est purement technique : élaboration du programme d'activités et prise en charge des formations. En clair, c'est une relation de partenariat technique qui existe entre les deux les structures.² Un autre souci, c'est l'aspect genre, il se pose toujours la question de leur réelle implication dans la gestion de l'eau. Sont-elles intégrées ou impliquées dans les politiques GIRE ? Leur présence dans les instances ne répond-elle pas à un simple souci de remplir les critères des PTF pour obtenir des financements ? Au terme de la deuxième phase du PAGIRE 2009-2015, la GIRE, qui suppose une approche genre n'a pas pu respecter le quota de 30% exigé par la PNG. Pour un recrutement de 120 personnes tout profil confondu, seulement 20 femmes ont été retenues pour prendre en compte la dimension genre (Wetta & al 2017). Notons aussi que le renforcement des capacités s'est focalisé sur les agents centraux que sur les usagers considérés comme les premiers agents ayant un lien direct avec l'eau. Ce qui a entraîné une faible implication des acteurs locaux. Les acquis de la GIRE après une décennie sont très peu perceptibles. Au niveau local, des CLE sont en train d'être mis en place pour une gestion coordonnée, mais ce maillon de base demeure méconnu des usagers. Il est confondu à une clé de porte, clé USB, clé de moto.³

Pour atténuer la problématique de l'eau, le gouvernement burkinabè avait mis en œuvre le Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (PAGIRE) qui a pris fin en 2015 en 2016 pour des questions d'instabilité du pays. Ce plan a permis d'enregistrer des résultats

²Observation personnelle à l'Atelier participatif 2018: Atelier IWMI en partenariat avec l'AEM: pour la mise en place d'un plan d'action pour améliorer la gestion des ressources en eau du CLE BOUGOURIBA7

³ Atelier participatif 2018: Atelier IWMI en partenariat avec l'AEM: pour la mise en place d'un plan d'action pour améliorer la gestion des ressources en eau du CLE BOUGOURIBA7

mais les défis restent nombreux (MARHASA, 2014). D'où la mise sur pied du Programme Nationale Gestion Intégrée de Ressources en Eaux (PN-GIRE). Ce nouveau programme qui couvre la période 2015-2030, a intégré quelques innovations en impliquant un plus grand nombre d'acteurs dont l'aspect communication (MEA:2016). Il a pour objectif de «*Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques* ». L'adoption et la mise en œuvre de la GIRE sont des éléments d'une réforme très profonde de la gestion de l'eau du pays. Cette réforme est passée par la décentralisation en 2009 et les stratégies nationales de croissance, de réduction de la pauvreté et de développement durable, qui se sont enchaînées afin de mieux s'adapter aux conditions économiques, sociales, politiques et environnementales.

1.1.3. Les principes directeurs de la GIRE

Les principes de Dublin ont été reconnus à l'échelle internationale et constituent à la fois le fondement des débats touchant la gestion des ressources en eau. Quatre (04) principes ont été adoptés. Ce sont:

Principe N°1 l'eau douce ressource fragile et non renouvelable est indispensable à la vie, au développement et à l'environnement.

Il ne peut avoir de vie sans eau. Elle est indispensable pour les êtres vivants et nécessaires pour le développement de tout milieu vivant. Etant donné que l'eau est précieuse pour la vie, sa gestion exige une approche holistique qui doit gérer les contradictions entre le développement socio-économique et la protection des écosystèmes naturels. Pour ce principe une gestion efficace devra prendre en compte l'utilisation du sol et de l'eau pour la totalité d'un bassin versant. Pour le principe N° 2, *la gestion et la mise en valeur des ressources en eau doivent associer usagers, planificateurs et décideurs à tous les échelons.*

Pendant longtemps l'approche "Top-down"⁴ a été le modèle de référence dans le domaine du développement. C'est à dire que dans certains domaines, la population pour laquelle les projets étaient réalisés était considérée comme des bénéficiaires et non comme des acteurs qui pouvaient contribuer à la réussite du projet. Les décisions étaient conçues au plus haut niveau sans tenir compte des réalités du monde paysan (Carpentier, 2012). Cette approche a connu des faiblesses en ce sens que beaucoup de projets de développement ont connu des échecs. D'ailleurs, la gestion de l'eau se fait habituellement par les institutions du sommet à la base, des institutions dont la légitimité et l'efficacité ont été de plus en plus remises en question. Vu

⁴ Approche de développement qui partait du haut vers le bas. Les décisions étaient conçues et venir appliquer au niveau local sans tenir compte des réalités du milieu

l'importance que revêt l'eau, la GIRE apporte une coordination et une collaboration parmi les différents secteurs, en plus d'une stimulation à la participation des parties prenantes, la transparence et une gestion locale rentable (GWP, 2005). Cette nouvelle approche (GIRE) qui va du bas vers le sommet ou "Bottom up" exige la participation de la population. Notons que l'eau est un sujet dans lequel chacun est partie prenante, et la vraie participation a lieu que lorsque les parties prenantes font partie du processus de prise de décision. Seulement, le type de participation dépendra de l'espace concernant les décisions particulières de gestion et d'investissement de l'eau. Pour Wetta & al (2017) cette participation sera surtout affectée par la nature de l'environnement politique dans lequel ces décisions ont lieu. L'approche participative est le meilleur moyen pour réaliser un consensus et un accord durable et commun. La participation concerne la prise de responsabilité, l'identification de l'effet des actions sectorielles sur les autres utilisateurs de l'eau et les écosystèmes aquatiques et l'acceptation de la nécessité du changement pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et permettre le développement durable de la ressource. Pour ce faire, il faut que les décideurs, comme l'ensemble de la population, soient bien conscients de l'importance des ressources en eau. Les décisions seraient donc prises à l'échelon compétent le plus bas en accord avec l'opinion publique et en associant les usagers à la planification et à l'exécution des projets relatifs à l'eau.

Quant au Principe N° 3, il stipule que *les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau*. Les institutions relatives à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tenaient rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant. Mais ce principe a attiré l'attention des institutions sur la reconnaissance du rôle des femmes comme des utilisatrices d'eau, et invite les programmes de développement à une approche genre. L'adoption et l'application de ce principe exigent que l'on s'intéresse aux besoins particuliers des femmes et qu'on leur donne les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris la prise de décisions et la mise en œuvre, selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes. La GIRE exige une conscience Genre. En développant la participation entière et efficace des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, il faudrait prendre en compte la manière dont les différentes sociétés affectent des rôles sociaux, économiques et culturels particuliers aux hommes et aux femmes. Il y a une étroite relation importante entre l'équité Genre et la gestion durable de l'eau. Faire participer

les hommes et les femmes dans les rôles influents à tous les niveaux de la gestion de l'eau peut accélérer la réalisation de la pérennité.

La gestion de l'eau de manière intégrée et durable contribue significativement à l'équité Genre en améliorant l'accès des femmes et des hommes à l'eau et aux services connexes à l'eau pour la satisfaction de leurs besoins essentiels. L'eau a été longtemps considérée comme un don de la nature, par conséquent pour les populations, payer l'eau c'est transgressé les règles de la nature. Mais vu les multiples utilisations, le principe N° 4 a conclu que: *L'eau, utilisée à de multiples fins, a une valeur économique et devrait donc être reconnue comme bien économique.* Dans ce principe, il est essentiel de reconnaître d'abord le droit fondamental de tous les êtres humains à avoir accès à l'eau potable et à l'assainissement à un prix abordable. La gestion de l'eau en tant que bien économique est une manière importante de réaliser les objectifs sociaux tels que l'utilisation efficace et équitable, et encourager la conservation et la protection des ressources en eau. L'eau a une valeur en tant que bien économique de même que bien social. Beaucoup d'échecs passés dans la gestion des ressources en eau sont attribuables au fait que la pleine valeur de l'eau n'a pas été reconnue, ce qui a conduit à gaspiller la ressource et à l'exploiter au mépris de l'environnement. Pour nous, tous ces principes demeurent vagues dans tout son ensemble. Et pour le principe n°3, la GIRE n'a pas spécifié le rôle de la femme. En plus de cela, l'idée selon laquelle donner les moyens et le pouvoir aux femmes d'avoir des rôles influents est synonyme que les femmes ne sont pas capables d'accéder à ces rôles sans l'intervention quelconque. Une autre limite, c'est la non spécification de ceux qui doivent donner ces moyens, qui doit promouvoir la participation de la femme à un rôle influent ? Une personne ne peut avoir un rôle influent que si elle est libre de ses choix.

Ces principes adoptés à l'échelle internationale ont donné l'opportunité au pays (Burkina Faso) de revoir sa gestion afin de résoudre les multiples problèmes que vivait et continue de vivre le pays en adoptant la GIRE comme modèle de référence. Selon Traore (2012: 47),

L'évaluation des politiques et des programmes antérieurs en matière d'eau a révélé que ceux-ci n'avaient pas pris en compte certains aspects de la gestion des ressources en eau considérés aujourd'hui comme importants. Il s'agit de la concertation, diversité des usages et fonctions, gestion par bassins, valeur économique, réalités sociologiques, etc.). Par ailleurs, l'absence d'une approche coordonnée avec les politiques dans les autres

domaines a posé des problèmes d'intégration des acteurs dans les autres secteurs de développement.

L'adoption de la GIRE a permis de revoir les orientations de la "politique et stratégie en matière d'eau" élaboré en 1998 (MEE:2001). Ce document avait pour objectif général de

Contribuer au développement durable en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau afin que celle-ci ne devienne pas un facteur limitant pour le développement socio-économique. De manière spécifique il vise à : satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, se protéger contre l'action agressive de l'eau (érosion, corrosion, inondations, épidémies, ruptures de barrages, etc.), améliorer les finances publiques en allégeant le poids du secteur de l'eau, et enfin prévenir les conflits dans la gestion internationale des ressources en eau.(Idem).

Notons que ce document est basé sur neuf (09) principes qui embrassent tous les secteurs du développement économique du pays et constitue les principes GIRE du pays. Ces principes sont les suivants:

Tableau n°4: Principes de la politique nationale de l'eau

Principe d'équité: droit de chaque Burkinabè de disposer de l'eau et d'avoir accès à l'eau potable selon ses besoins, dans les conditions fixées par les textes en vigueur.
Principe de subsidiarité: mise en œuvre des politiques à l'échelle géographique appropriée.
Principe du développement harmonieux des régions: prise en compte des besoins de développement de toutes les régions du Burkina Faso et des besoins à l'amont et à l'aval dans le cadre d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des ressources en eau
Principe de la gestion par bassin hydrographique: approche par bassin hydrographique retenue comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau
Principe de gestion équilibrée: association du développement social et économique à la protection des écosystèmes naturels et assurance d'un équilibre entre les différents usages.
Principe de protection des usagers et de la nature: définition et respect de normes réglementaires (eaux minérales, eaux destinées à la boisson, rejets polluants, etc.) pour prévenir les risques sanitaires ou les risques de dégradation des ressources en eau

Principe utilisateur-payeur: incitation des usagers à une gestion plus économe et plus respectueuse de l'environnement et création de ressources pour financer les actions des institutions publiques en matière de gestion et de préservation des ressources en eaux

Principe pollueur-payeur: incitation des pollueurs à adopter de bonnes pratiques environnementales, à effectuer des investissements de dépollution ou à recourir à des technologies plus propres

Le principe de la participation des acteurs : Tous les acteurs doivent être impliqués dans la gestion des ressources.

Source: Wetta & al (2017) °

En vue d'une bonne application de la GIRE, un plan d'action portant Gestion Intégrée des Ressources en Eau a été adopté en mai 2003. Le Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrait la période 2003 -2015 en deux phases et avait pour objectif général *«contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement burkinabè et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau»* (MAHRH, 2003: 01)

Une analyse laisse apparaître que ces principes énumérés mettent l'accent sur le droit de chaque burkinabè d'avoir accès à l'eau potable pour ses besoins. Selon nous, ces principes ne tiennent pas compte de la pauvreté des usagers et des réalités sociales vu que la gestion de l'eau au Burkina Faso est faite par bassin hydrographique. Traoré (2012: 49) annonce que *« l'implantation, le fonctionnement et la maintenance des infrastructures hydrauliques modernes pour améliorer l'accès entraînent des dépenses importantes qui doivent être en partie couvertes par les usagers »*. L'effort financier demandé aux utilisateurs croît alors que la pauvreté est forte en milieu rural. Le constat est que les femmes rurales demeurent les plus vulnérables face à la pauvreté et ce sont elles qui s'occupent de l'approvisionnement de l'eau. Donc, par manque de moyens financiers pour assurer la contribution financière autour des infrastructures, les femmes s'approvisionnent dans les sources d'eau traditionnelles. Mais toujours est-il que le manque de volonté de la part des acteurs, et les multiples croyances selon lesquelles l'eau un don naturel, un droit de soi continuent d'influencer le choix des sources d'approvisionnement dans les localités.

De la théorie à la pratique, certains principes se heurtent à des contraintes sociales qui limitent la bonne marche de la GIRE. Wetta & al (2017: 34) stipulent que *«En termes d'évolution des mentalités et d'organisation des usagers de l'eau au niveau local, les populations ont jalousement conservé leur mode de fonctionnement et d'organisation traditionnelles qu'elles opposent aux nouvelles structures de la GIRE»*. C'est le cas par exemple du principe de participation. Si le principe par bassin hydrographique a connu un succès à travers la subdivision du pays en cinq agences (MAHRH, 2010) le principe de la participation rencontre des difficultés. Il ressort du document de la politique Nationale Genre du Burkina Faso élaborée en 2009, qu'en dépit de l'option nationale en faveur du genre et des efforts consentis, les inégalités et les disparités entre les hommes et femmes demeurent vivaces dans les sociétés burkinabè. Ces inégalités seraient expliquées en partie par les résistances au genre tant au niveau national que au niveau local, la persistance du système patriarcal qui prône et assure la domination de l'homme sur la femme, la difficile application des lois, les pesanteurs socioculturelles encore tenaces qui entraînent souvent la faible participation, voire la marginalisation des femmes, à la vie économique et publique.

Notons qu'il est généralement admis que les sociétés traditionnelles en général et celles africaines en particulier sont plus contraignantes que celles dites modernes ou occidentales. Différents interdits et contraintes y frappent tous les individus de la société quels que soient leur âge, leur sexe, leur religion. Ces interdits ou encore ces contraintes frappent toutefois plus les femmes que les hommes et surtout, les femmes ne semblent exister que par l'homme, que ce soit leur père, leur frère, leur mari et même leur fils. Certaines auteures en concluent qu'il est devenu une évidence de dire que les femmes sont écartées du pouvoir politique, de la participation aux affaires publiques du contrôle des terres et de l'eau Droy (1990); Compaoré (2000); Rouamba (2011) et Thiombiano (2014). La pratique de l'exogamie qui contraint les femmes à quitter leur lignage pour celui de leur mari, limite automatiquement leur participation aux décisions; elles sont toujours étrangères dans le lignage de leur époux (Dos Santos, 2012). Et pour que la femme soit reconnue, elle devrait être âgée et remplir un certain nombre de conditions. C'est que Droy (1990: 17) confirme qu'à *« quelques exceptions près, en Afrique, c'est souvent la femme âgée, après avoir démontré ses qualités de « vraie femme » (bonne épouse et mère féconde) accède à l'univers des hommes et en est écoutée avec attention ; d'elle, émanent la sagesse et l'expérience. Elle participe à la vie politique mais aussi religieuse, en ayant accès aux cérémonies réservées aux hommes»*.

Malgré les multiples textes au niveau international et national qui prône une approche genre, les femmes demeurent faiblement impliquées dans le domaine de la gestion de l'eau. En termes d'évolution des mentalités et d'organisation des usagers d'eau, il n'y a pas eu de progrès significatif. C'est toujours le même mode de gestion traditionnelle avec ses interdits qui prédominent. Dans cette même lancée, Zoungrana (2006) renchérit en ces termes qu'au Burkina Faso la gestion de l'eau dans la tradition se confond à celle du foncier. Par contre, Werthmann (2004: 45) souligne que dans le sud-ouest du Burkina, « *l'accès à la terre est ouvert à tous à l'exception des femmes* ». Si l'accès à la terre est interdit aux femmes, il est évident que la gestion de l'eau leur soit interdite, toute chose égale par ailleurs. L'eau reste et demeure toujours aux yeux de la population un bien commun qui appartient à tous. L'accès à l'eau devrait être sans coût et sans barrière ni restriction de la part des institutions mises en place pour la protection des ressources en eau. Mais l'accès et le contrôle des ressources sont limités pour les femmes (GWA, 2006) qui, quelle que soit la diversité des situations, sont toujours en position de subordination. Nous retiendrons, que la gestion intégrée et durable contribue au développement de l'équité entre le genre, mais seul une implication des hommes et des femmes en transmettant des rôles influents à tous les niveaux peut accélérer la pérennisation de la gestion de ressources en eau limitées.

1.1.4 Implication/ participation des parties prenantes CLEs dans la GIRE

Une partie prenante dans la GIRE peut être tout groupe, institution, organisme, entreprise ou un individu qui a un intérêt ou un rôle dans la gestion des ressources en eau. Les usagers constituent le groupe le plus visible de parties prenantes, mais il y en a d'autres, tels que les régulateurs (Logo Water 2008). Tous ces groupes ont des intérêts différents, parfois contradictoires, si bien que la représentation de toutes les parties prenantes est essentielle pour comprendre les besoins et les demandes et parvenir à un accord sur la gestion des ressources en eau. Avant de parler de l'implication des parties prenantes, il convient de mettre en lumière les différentes parties qui interviennent dans la gestion des ressources en eau, surtout des CLEs.

1.2.4 1 Les CLE, maillons de base institutionnelle de la GIRE

La complexité du problème de l'eau vient de ce que la disponibilité de la ressource est déterminée par des processus naturels globaux, alors que les utilisations qui sont faites de cette ressource résultent d'une multitude de comportements locaux non coordonnés. Les politiques de l'eau ont voulu donc relever le défi d'articuler cette nécessité d'envisager une

conception globale de la gestion de la ressource avec la nécessité d'impliquer les acteurs concernés à l'échelle la plus efficace. L'acteur étant une partie prenante dans un projet ou dans une problématique, il y a une nécessité de les impliquer dans la gestion des ressources en eau en ce que les solutions pour faire face aux nombreux défis sont multiples, et par conséquent elles doivent être coordonnées de manière à tenir compte des logiques naturelles de reproduction de la ressource et elles doivent également être adaptées au contexte local (Baechler, 2012). Dans cette conception, le Comité Local de l'Eau constitue non seulement le cadre le plus proche de la ressource eau, mais aussi celui qui est sensé regrouper les acteurs locaux de cette ressource (MAHRH, 2010). Dans l'approche GIRE, les CLE sont comme un instrument de l'agence de bassin pour une gestion plus locale de l'eau à l'échelle du sous bassin dans le cadre de la décentralisation de la gestion de l'eau. Donc,

les CLE devront permettre, d'organiser une montée en puissance de l'action publique locale et de l'action citoyenne ; de s'appuyer mieux et plus que par le passé, dans la mise en place et le suivi des politiques de l'eau, sur l'expérience, l'expertise, la volonté et la capacité d'innovation des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé. De ce fait, l'espoir est que les CLE donnent les moyens de dépasser le cadre exclusif habituel de régulation de type administratif qui met l'autorité publique et ses services au centre du dispositif institutionnel, législatif, réglementaire, normatif (MAHRH, 2004: 23)

Comme cadre de concertation les CLE ne sont pas des organes de décision. Ils ont pour missions d'initier des solutions, d'arbitrer les conflits, de coopérer avec leur agence de bassin et de mobiliser des dons et subventions pour assurer leur autonomie financière. Ils sont organisés en trois collèges d'acteurs que sont: les représentants administratifs et techniques de l'État, les collectivités territoriales et les usagers ainsi que la société civile (MAHRH, 2004; MAHRH, 2010; Walaszczek, 2012). Pour le fonctionnement, le CLE se structure comme suit: L'Assemblée Générale est l'instance suprême du CLE. Elle est souveraine pour statuer sur toutes les questions relatives à la vie du CLE. Elle est formée par l'ensemble des membres du CLE; le Bureau Exécutif, est l'organe exécutif du CLE mis en place par l'assemblée générale. Sa composition est fonction des réalités de chaque CLE. De façon générale, on peut le structurer suivant des postes clés suivants: un Président; un Secrétaire général; un Trésorier; un Responsable à l'information. Il ressort du document que le Bureau du CLE devra comporter au moins deux femmes dans sa composition. Enfin une Cellule de contrôle. Cet

organe autonome est chargé du contrôle de l'action du bureau exécution physique et budgétaire des activités (MAHRH, 2010).

Mais dans la pratique, les CLE sont confrontés à de nombreux problèmes. Considérés comme des structures de gestion par bassin, la notion de bassin versant et sous bassin demeurent méconnue auprès des acteurs (Venot et al., 2014). D'ores et déjà, sur le terrain, le genre n'est pas respecté. Que ce soit au niveau du CLE Bougouriba 7 ou Kou, il n'y a qu'une femme dans le bureau exécutif⁵. Les CLE sont toujours en quête de financement, dans d'autres localités ils demeurent méconnus de leurs membres. Certains membres du bureau sont surpris de savoir qu'ils sont dans le bureau exécutif (Kabore/Somda 2017). Le non-respect du quota genre constitue un obstacle pour une participation effective des femmes. Les hommes peuvent prendre des décisions à l'égard des femmes mais, elles sont les mieux placées pour connaître leurs besoins spécifiques en ce qui concerne l'utilisation de la ressource en eau. La mise en place des CLEs a suivi une procédure mais cette approche comme le dit Venot a limité la participation des femmes dans la gestion.

» Les maîtrises d'œuvres sociales (MOS) se sont appuyées sur des relais locaux (chefs traditionnels, maires, agents de vulgarisation agricole, membres exécutifs d'organisations de producteurs) pour identifier des « usagers », en fonction de leur secteur d'activité ou de leur localisation géographique. Ceux-ci ont, par la suite, été invités par les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques. Cette approche a tendance à renforcer les réseaux et rapports de forces existants et à introduire un biais territorial (les participants résident souvent dans des localités à proximité des chefs-lieux où sont concentrées les administrations). Par exemple, les chefferies traditionnelles tendent à privilégier les autochtones et les propriétaires terriens par rapport aux migrants ; le recours aux organisations de producteurs (qui donnent un gage d'action collective) tend à privilégier les riziculteurs des zones aménagées en aval des points d'eau plutôt que les maraîchers situés en amont qui sont plus rarement organisés en groupement » (Venot et al, 2014: 11).

⁵ Observation personnelle, Atelier participatif 2018: Atelier IWMI en partenariat avec l'AEM: pour la mise en place d'un plan d'action pour améliorer la gestion des ressources en eau du CLE BOUGOURIBA7, CLE KOU

Les leaders communautaires sont très importants pour la réussite des projets de développement mais ils peuvent aussi influencés négativement le choix des acteurs. Si nous tenons compte de la réalité sociale des localités de l'espace de gestion de AEM, les femmes n'ont pas accès à la terre (Werthmann, 2004), elles ne sont que des utilisatrices, pourtant, un des critères du choix des usagers il fallait d'être un propriétaire terrien. Même si les usagers sont impliqués, les femmes demeurent moins impliquées alors qu'elles sont considérées comme des parties prenantes primaires de la ressource en eau. Cette implication aussi dispose de caractéristiques dont nous allons évoquer dans les lignes qui suivent.

1.2.4 2 Les caractéristiques de la participation/implication

Tantôt utilisé comme synonyme de participation, l'implication du public aux activités et notamment celle relative à l'environnement en général est l'une des orientations principales issue du processus des conférences de Dublin et de Rio. En matière de gestion des ressources en eau, l'approche traditionnelle, sectorielle et fragmentée a souvent poussé les instances gouvernantes à représenter des intérêts antagoniques (Fondation2IE, 2010). Souvent les objectifs d'action sont définis sans prendre en compte les implications pour les autres usagers de l'eau et sans leur consultation au-delà des limites sectorielles et institutionnelles, par conséquent, les ressources en eau sont mal exploitées. Les acteurs veulent participer à la gestion des ressources pour protéger leurs intérêts et résoudre leurs problèmes. Ils doivent participer car les décisions de gestion prises unilatéralement par gouvernement sans consensus social sont souvent impossibles à mettre en œuvre. En effet la gestion est d'autant plus efficace quand elle est réalisée par les parties prenantes (MAHRH, 2010). La participation des acteurs peut se faire à des niveaux différents et elle met en évidence leur degré d'engagement. Ce degré d'engagement dépend de la nature de cette participation caractérisé par les points suivants:

L'information: il s'agit d'apporter aux acteurs une information équilibrée et objective pour les aider à comprendre le problème, les alternatives, les opportunités et/ou les solutions. Les experts extérieurs à la communauté décident unilatéralement du planning et dirigent le processus, il y a absence d'implication des usagers. La consultation, il est question d'obtenir le feedback des acteurs sur l'analyse, les alternatives et/ou les décisions. Les experts extérieurs ou agents de développement local se renseignent sur les points de vue au niveau local, analysent les informations et décident des actions à mener. Quant à l'implication, les techniciens travaillent

directement avec les acteurs de bout en bout du processus pour veiller à ce que les préoccupations et les aspirations soient comprises et prises en compte. *Pour ce* qui concerne la collaboration, il faut travailler en partenariat avec le public à chaque aspect de la décision y compris l'élaboration d'alternatives et l'identification de la solution préférée. La population locale travaille avec les experts extérieurs à la communauté pour déterminer les priorités. Cependant les experts ont la responsabilité de diriger le processus. Enfin la délégation; il s'agit de placer la prise de décision finale dans les mains des acteurs. La population élabore sa propre programmation, se mobilise et exécute. Elle utilise les experts extérieurs, pas comme des initiateurs/médiateurs, mais comme conseillers (Fondation2IE: 82; Vaessen & al, 2015).

La participation des parties prenantes peut prendre plusieurs formes. Cependant le type de participation peut varier également en fonction des caractéristiques et aspects de l'implication des acteurs. Le tableau ci-dessous résume les types d'implication des parties prenantes dans gestion des ressources.

Tableau n°5: Types d'implications des parties prenantes

Types	Manifestation
Participation manipulatrice	La participation est simplement un prétexte
Participation passive	Les gens participent pour qu'on leur dise ce qui a été décidé ou ce qui s'est déjà produit. L'information partagée appartient seulement aux professionnels externes
Participation consultative	Les gens participent en étant consultés ou en répondant à des questions, aucune part n'est concédée dans la prise de décision et les professionnels ne sont nullement obligés de prendre en compte les points de vue des gens.
Participation pour des incitations matérielles	Les gens participent en échange de la nourriture, de l'argent comptant ou d'autres incitations matérielles, ils n'ont aucun enjeu dans la prolongation des pratiques quand ces incitations s'arrêtent.

Participation fonctionnelle	La participation est perçue par les agences externes comme un moyen de réaliser les objectifs du projet, en particulier réduire les coûts, les gens peuvent participer en constituant des groupes pour répondre aux objectifs prédéterminés du projet.
Participation interactive	Les gens participent à l'analyse commune qui mène aux plans d'action et à la formation ou au renforcement des groupes ou institutions locaux qui décident comment les ressources disponibles sont employées, des méthodes d'apprentissage sont employées pour recueillir les points de vue multiples.
L'auto-mobilisation	Les gens participent en prenant des initiatives indépendamment des institutions externes, ils développent des contacts avec des institutions externes pour les ressources et les conseils techniques mais contrôlent la gestion des ressources.

Vaessen & al, 2015

L'implication des parties prenantes doit être considérée comme un processus continu et à long terme qui s'adapte aux conditions et aux besoins contextuels, et les changements en perspective (Fondation2IE, 2010). Les parties prenantes, en particulier les utilisateurs des eaux souterraines, ont tendance à avoir un intérêt à long terme dans la protection de l'aquifère et de s'assurer que l'utilisation des eaux souterraines est durable. Leur intérêt pour la gestion est donc généralement plus profond. Mais la garantie de la bonne compréhension des enjeux des différents groupes d'intérêt, pourquoi, où est-ce que ceux-ci souhaitent participer et en quoi consistent leurs attentes et leurs compétences, passe par l'analyse des parties prenantes.

1.1.4. 3 Les différentes étapes à la Participation des parties prenantes

Les expériences des organismes de gestion des ressources d'eau montrent que tous les acteurs n'ont pas les mêmes capacités de mobilisation ni les mêmes prédispositions à la participation aux processus menant à la prise de décision sur les questions de l'eau. Mais le futur de la GIRE dépend de l'implication des acteurs mais aussi de l'attitude ou du comportement de ces acteurs face à la ressource en eau. Et seulement l'analyse de l'influence des parties prenantes permet de déterminer la réussite de l'approche GIRE. Cette analyse passe par les quatre étapes que sont:

«Identification des principales parties prenantes dans la multitude de groupes et d'individus qui pourraient potentiellement affecter ou être affectés par les changements de la gestion de l'eau, l'évaluer les intérêts des parties prenantes et l'impact potentiel du Plan GIRE sur ces intérêts;

évaluer l'influence et l'importance des parties prenantes identifiées et enfin la description une stratégie (un plan pour impliquer les parties prenantes) de participation des parties prenantes aux différentes étapes de la préparation du plan » (Vaessen & al, 2015: 8).

Dans l'étape d'identification des acteurs potentiellement affectés ou pouvant être affectés par les changements de la gestion de l'eau, ces différentes questions que sont:

Qui sont les bénéficiaires potentiels ? Qui pourrait être lésé ? Les groupes vulnérables qui pourraient être affectés par le plan ont-ils été identifiés ? Les défenseurs et les adversaires des changements aux systèmes de gestion de l'eau ont-ils été identifiés ? Est-ce que les intérêts Genre sont adéquatement identifiés et représentés ? Quels sont les rapports entre les parties prenantes ?

Ces questions devraient faire l'objet de renseignement. L'objectif de cette étape est de garantir que l'équipe, et les autres usagers impliqués dans la gestion du processus de planification, comprennent correctement les enjeux des différents groupes d'intérêt (GWP, 2005; Fondation2IE, 2010; Vaessen & al, 2015). Une fois les principales parties prenantes identifiées; on peut envisager l'évaluation de l'intérêt que ces groupes ou individus ont à avoir dans le projet de développement. Cette étape nécessite encore un questionnement afin de mettre en évidence les différentes attentes des parties prenantes dans ce plan, les avantages susceptibles de résulter de ce projet au profit des parties prenantes, les ressources que les parties prenantes veulent et peuvent mobiliser et enfin les intérêts des parties prenantes s'elles sont en conflit avec les objectifs de la GIRE. L'évaluation de l'influence et de l'importance des acteurs identifiés quant à elles cherche à connaître le pouvoir décisionnel des acteurs. En termes de recherche, ce tableau ci-dessous permet d'évaluer cette influence.

Tableau n°6: Influence et importance des acteurs

Catégories des Parties Prenantes	
<p>A) Grand intérêt / importance, haute influence: Ces parties prenantes sont la base d'une coalition efficace de soutien.</p>	<p>B) Grand intérêt / importance, faible influence: Ces parties prenantes demandent une attention particulière si leurs intérêts doivent être protégés</p>
<p>C) Faible intérêt / importance, haute influence: Ces parties prenantes peuvent influencer les résultats, mais leurs priorités ne sont pas celles de la gestion des eaux souterraines. Ils peuvent être un risque pour progresser, mais pourraient également présenter une opportunité si elles sont incitées</p>	<p>D) Faible intérêt / importance, faible influence Ces parties prenantes sont de moindre importance pour le projet.</p>

Source: (GWP, 2005)

Dans chaque domaine de la vie, il existe différentes catégories d'acteurs. Ceux qui peuvent influencer sur les décisions et ceux dont l'influence est faible mais avec des intérêts variables. Ce tableau permet d'évaluer l'influence et l'importance des acteurs impliqués dans un projet de développement. Dans la mise en œuvre de la GIRE au niveau de l'AEM, on peut retenir entre autres : les usagers de l'eau qui peuvent s'organiser en association, les services techniques impliqués ou en charge de la gestion des ressources en eau, le secteur public, le secteur privé, les ONG. Afin d'évaluer l'importance et l'influence des parties prenantes, ces questions sont très capitales «*Quels sont le pouvoir et le statut politique, social et économique de chaque partie prenante ? Quel est le degré d'organisation de chaque partie prenante ? Quels sont les contrôles que les parties prenantes ont sur les ressources stratégiques ? Quelles sont les influences informelles des parties prenantes ? Quelle est l'importance de ces parties prenantes pour le succès de la GIRE / du projet ?* » (GWP, 2005; Fondation2IE, 2010). Cette étape est très nécessaire pour déterminer la stratégie appropriée pour la participation des différentes parties prenantes.

En appliquant ce tableau la gestion de l'eau au niveau des CLEs de l'AEM, les femmes, se trouvent considérées comme des actrices ayant un grand intérêt avec une importance

particulière pour la GIRE mais elles ont une faible influence sur les décisions prises à l'égard de la gestion de l'eau. C'est ce que Wetta & al (2017: 26) relatent en ces termes, «*Dans le contexte au Burkina Faso les femmes restent les plus grandes utilisatrices de l'eau pour les besoins domestiques. Elles ont donc le souci d'une gestion optimale des ressources en eau. Toutefois, il se pose toujours la question de leur réelle implication dans la gestion de l'eau. Sont-elles «intégrées» ou «impliquées» dans les politiques GIRE*». Une attention particulière devrait être portée aux femmes pour qu'elles soient plus impliquées à des niveaux influents. Malgré les multiples inventions, discrimination positive de la part de la PNG, les femmes demeurent subordonner aux hommes.

La dernière étape à la participation des parties prenantes consiste à définir une stratégie et d'un plan de participation des parties prenantes aux différentes étapes de la planification et de mise en œuvre de la GIRE. Dans cette étape la participation des parties prenantes devront être planifiée suivant les intérêts, l'importance et l'influence de chaque partie prenante et parfois des efforts particuliers sont requis pour impliquer les importantes parties prenantes, telles que les femmes qui manquent d'influence. En dépit de l'adoption de la Convention pour l'élimination de toutes discriminations à l'égard des femmes, il existe toujours une différence fondamentale dans la situation des hommes et des femmes. Et Nidhi Tandon, la directrice de Networked Intelligence for Development, a déclaré que

«malgré les décisions et discours officiels, il y a peu d'indications de changement fondamental dans l'équilibre du pouvoir entre les femmes et les hommes dans le domaine de l'accès à la terre et à l'eau. A cause de leur faible influence, les femmes ne contrôlent pas la terre et l'eau dans les zones communales, elles n'ont souvent pas d'autre choix que de rechercher un emploi d'ouvrières agricoles dans des conditions caractérisées par l'insécurité et l'exploitation» (GWA, 2003).

Pour la Fondation 2IE, (2010), des méthodes de participation des parties prenantes doivent être envisagées avec l'organisation d'ateliers réunissant des parties prenantes pour discuter des questions de l'eau, la mise en place d'une représentation dans la structure de gestion du processus de planification, de consultations locales sur le terrain et avec les organisations partenaires pour favoriser la participation des personnes vulnérables et à faible influence dans les localités. En somme, les collectivités locales doivent être associées à toutes les phases de la gestion des ressources en eau; la participation pleine et entière des femmes est particulièrement nécessaire vu l'importance du rôle qu'elles jouent quotidiennement dans

l'approvisionnement, la gestion et l'utilisation de l'eau. Mais leur participation au processus de décision permet une meilleure analyse des besoins et préoccupations spécifiques de celles-ci afin d'influencer les politiques, les programmes et autres décisions ayant un impact sur la vie de la population.

1.1.5 Les femmes et l'eau en rapport avec le deuxième et le troisième principe de la GIRE

1.1.5 1. Au niveau domestique

La répartition des tâches est le produit de l'organisation sociale des sociétés humaines. Cette organisation se traduit par la différenciation des domaines d'activités basée sur le sexe. La famille traditionnelle se reposait sur la séparation très stricte, aux hommes le dehors pour les activités professionnelles, la production, la charge d'apporter les ressources financières de la famille et aux femmes le dedans pour les activités domestiques, la reproduction. (Ferréol & al, 1995; Dos Santos 2012). Cette situation a entraîné l'oubli des femmes dans les domaines de développement. Et l'oubli des femmes ou le fait que les femmes soient maintenues dans la sphère domestique a entraîné des crises alimentaires, des disettes et la faillite des programmes de développement en Afrique. C'est ce que Droy à relater dans son ouvrage intitulé " Femmes et Développement rural" en ces termes:

«Le problème des femmes est complexe: le statut spécifique des femmes et des hommes est moins en cause que leurs relations et la manière dont celles-ci se définissent symboliquement et « pratiquement ». On doit le considérer sous ses divers aspects. Le rôle des femmes dans la sphère domestique et dans la sphère marchande, le statut social et matrimonial, la division sexuelle du travail, sont autant de facteurs expliquant les pratiques économiques des femmes » (Droy 1990: 7).

Notons que dans l'ensemble, toutes les activités des femmes sont considérées comme reproductrices et renvoient à la reproduction sociale de la cellule familiale. Et compte tenu de cette division sexuelle du travail qui détermine les activités et les capacités spécifiques des hommes et des femmes, ces dernières sont, au premier chef, responsables de l'utilisation et de la gestion des ressources en eau, ainsi que de la propreté et de la santé au niveau du foyer. (Gorre-Dale, 2006). Ces usages domestiques sont l'ensemble des utilisations ménagères de base incluant la boisson et la préparation du repas, l'hygiène personnelle et du logement et enfin les équipements sanitaires. Ce que Dos Santos (2012: 8) a classé en quatre types d'utilisations: *«la consommation directe indispensable à l'organisation humaine, les usages*

relatifs à l'hygiène personnelle et au milieu de vie, les usages d'agrément comme l'arrosage des fleurs ou le lavage des engins et enfin les usages productifs en rapport avec le petit commerce l'élevage, le maraîchage». De ces usages, on peut retrouver les trois mots clés du principe n°3 de la conférence de Dublin permettant de limiter le rôle des femmes au niveau domestique : l'approvisionnement, la gestion et la préservation. Une analyse laisse voir que le principe 3 adopte une posture de l'approche Femme et Développement sans aller à l'approche Genre et Développement. Même si l'approche FED intègre la nécessité de l'acquisition du pouvoir par les femmes, celle-ci ne prend pas en compte l'idée qu'un changement du statut des femmes, ne peut se faire sans un changement du statut des hommes. Ce qui n'est pas le cas de l'approche Genre et Développement. Cette dernière approche vise à ne pas considérer uniquement les femmes indépendamment des autres groupes sociaux comme populations cibles, mais à analyser la structure des rapports hommes-femmes et ses effets sur femmes comme sur les hommes (Thiombiano, 2014). Une autre critique faite à l'égard du troisième principe c'est son slogan facile à retenir Ce qui reste en mémoire dès qu'on prononce ce principe, c'est le rôle important dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation. Ce slogan paraît simple mais contribue à réduire la promotion de l'implication de la femme dans la prise de décision.

Au niveau de l'approvisionnement, l'accès à l'eau donne lieu à des inégalités de toutes sortes entre zone rurale et urbaine, pauvres et riches, hommes et femmes. Ces inégalités s'observent souvent au point d'eau public par la priorité accordée aux besoins domestiques en eau des hommes. Souvent quand certains hommes viennent au point d'eau public, ils n'hésitent pas à passer devant les femmes et les enfants qui attendent pour approvisionner en eau de ménage. (Dos Santos, (2012) ; Baechler, 2012) L'approvisionnement dépend aussi de la possession de robinet dans le ménage. Dans le cas contraire, la corvée d'eau revient aux femmes et aux enfants. La recherche de l'eau amène souvent les femmes et les enfants à parcourir des grandes distances (Gorre-Dale, 2006) pour aller la borne-fontaine, les pompes mécaniques, la pompe manuelle, aux puits collectifs ou à la source d'eau de surface tels que les barrages, rivières, lacs ⁶(IFAD 2012, *Idem*). En plus de la distance, s'ajoute le temps d'attente pour pouvoir s'approvisionner. Un constat général est que les rôles assignés aux femmes et hommes et ainsi que leurs besoins respectifs en eau sont très loin d'être équivalents dans le processus de la prise de décision au niveau de la gestion des ressources en eau.⁷ Non

⁶ Activité du 22 mars 2018/ journée internationale de l'eau à Bapla

⁷ Atelier participatif 2018: Atelier IWMI en partenariat avec l'AEM: pour la mise en place d'un plan d'action pour améliorer la gestion des ressources en eau du CLE BOUGOURIBA7, CLE KOU

seulement elles doivent parcourir de longues distances mais elles doivent user de stratégies pour gérer cette ressource pour le bien être du ménage. Ces multiples contraintes impactent le calendrier journalier de la femme et les maintiennent aussi dans la sphère domestique.

1.1.5 2 Au niveau supérieur

Des études sur le « *Genre et décision économique au Burkina Faso* » a prouvé qu'avoir un âge plus élevé et une activité rémunérée sont des facteurs favorables à la participation de la femme à la prise de décision au niveau de sa cellule familiale (Thiombiano, 2014; Chiarra, 2017). En ce qui concerne les chefs de ménages, les femmes représentent moins de 10% des chefs de ménages sauf en milieu urbain où on dénombre 14% de femmes chefs de ménages (Ouoba, 2003). Mais, le niveau supérieur sort du cadre familial vers le niveau communautaire. A ce niveau surtout en milieu rural, les rapports sociaux sont dominés par les systèmes gérontocratiques. Les anciens sont considérés comme étant les gardiens, vigilants et sévères (Dos Santos, 2012; Toé, 2015) de l'ordre social. De ce fait, les décisions que l'individu peut prendre sont souvent déterminées par la tradition. Les faits et gestes font l'objet d'un contrôle social très serré, et une conduite qui risque de compromettre cette appartenance à la tradition sera vécue avec beaucoup d'angoisse (Verbunt, 1996). Les décisions prises au niveau supérieur vont dans le sens de la communauté. Ce qui sous-entend, que le niveau collectif prévaut sur le niveau individuel. International Alert (2012) soutient que l'accès pour les femmes aux postes de décision au niveau local leur est généralement plus facile car elles connaissent bien leurs milieux de vie, les critères de sélection à ces postes sont moins sévères et elles peuvent utiliser cette expérience pour progresser vers le niveau national. Mais d'autre part, certaines analyses soutiennent que les femmes se trouvent en butte à d'énormes difficultés dans ce domaine, essentiellement dans des sociétés patriarcales où le pouvoir et l'autorité ont un visage masculin. Les préjugés concernant les capacités des femmes y sont très fortes et freinent leur participation aux instances décisionnelles (Droy, 1990; Ouoba, 2003). Cette exclusion traditionnelle des femmes du pouvoir est un moyen que les gouvernements locaux utilisent pour écarter davantage les femmes du pouvoir de décision au niveau supérieur. Pour résoudre ce problème, les femmes s'organisent en association afin d'avoir une représentante qui puisse faire part de leurs besoins au niveau supérieur. D'où leur présence dans les comités de gestion des points d'eau. Mais pour Dos Santos (2006), le nombre de femmes choisies pour occuper une responsabilité dans ces comités de gestion ne dit rien au vrai pouvoir octroyé aux femmes à travers ces fonctions d'hygiénistes en ce sens que les hommes occupant les postes clés de décision (président d'association, d'usagers, des

comités locaux), peuvent continuer de prendre les décisions entre eux. Bien que les femmes prennent une part active dans les activités politiques économiques et sociales, leur participation au pouvoir de décision demeure précaire. Très peu accèdent aux postes de responsabilité. Comme solution, Thiombiano, (2014) estime que la scolarisation croissante des filles en Afrique subsaharienne et particulièrement au Burkina Faso, l'urbanisation et la participation progressive des femmes au marché du travail pourront contribuer à la modification des rapports de genre au sein des ménages et, de façon générale, à l'amélioration du statut social de la femme. Si au niveau de l'approvisionnement en eau potable les femmes rurales ont pu prendre leur part dans l'organisation et faire valoir leur droit, en agriculture irriguée, aucune obligation de réforme n'a permis de faire bouger les choses pour les femmes cultivatrices de champs et de jardins. De fait, les tensions sociales perdurent entre riches et pauvres, propriétaires fonciers et locataires, familles issues de vieilles noblesses religieuses et familles sans terre.

1.1.6. Application de l'innovation sociale à l'étude

Considérées comme des « *productrices ignorées* » de la société des « *oubliées statistiques* » alors que ce sont elles qui « *travaillent plus pour gagner moins* » (Droy, 1990: 45), les philosophes ont conclu qu'elles étaient les « *invisibles de la société* ». Malgré leur fonction irremplaçable dans la production ainsi que dans la reproduction, la femme n'intervient jamais comme un vecteur de l'organisation sociale. Elle disparaît derrière l'homme : son père, son frère, son époux. (Paul, 2008). De ce fait; elle demeure silencieuse et incapable d'exprimer ses besoins et ses capacités à faire changer ses conditions de vie pour la simple raison qu'elle ne participe pas à la vie de la société. La participation est un moyen pour atteindre le développement, et participer signifie que les gens sont étroitement associés aux décisions en matière économique, sociale, culturelle et politique qui affectent leur vie (RDH, 1993). Dans certains cas, les gens peuvent exercer un contrôle total et direct sur ces opérations; dans d'autres cas, ce contrôle peut être partiel ou indirect. Ce qui importe est qu'ils puissent constamment avoir accès au pouvoir décisionnel. D'une manière générale, la femme occupe une position marginale d'autant plus que le système traditionnel au Burkina est basé sur les rapports hiérarchiques, gérontocratiques et patriarcaux « *Les autorités traditionnelles (chef de famille, chef de terre, chef de village) sont des affaires d'homme* ». Ainsi, « *bien que les femmes aient souvent la relation la plus directe avec l'élément eau, leur gestion du contrôle sur la terre et les ressources en eau est très indirecte* » (Toé, 2015: 95). L'accès aux ressources naturelles et leur gestion sont étroitement liés à un rapport hiérarchique entre

l'homme et la femme. Pour pallier à cela, il faudrait un bouleversement des attitudes et des comportements de la part de la population, un changement social. Définit comme étant *«toutes transformations observables dans le temps qui affectent d'une manière ou d'une autre la structure ou le fonctionnement de l'organisation sociale d'une collectivité donnée et qui modifie le cours de son histoire»*. (Rocher, 1968:22). Ce changement social a été comparé comme une forme d'innovation en ce sens que cela déclenche des changements économiques qui entraînent des conséquences sociales qui à leur tour déclenche des transformations sociales (Mendras, 1983).

Dans le cas de l'implantation d'innovations, Alter (1990,1995) montre que les conflits peuvent exister, mais évoluent au cours du temps. Selon l'auteur, les représentations des acteurs se modifient au cours de l'action, et modifient en conséquence leurs comportements et leurs jeux en structurant les processus d'innovation qui impliquent trois groupes d'acteurs : la direction, les « innovateurs », qui prennent en charge la mise en œuvre effective de l'innovation, parce qu'ils y trouvent avantage, et les « légalistes » qui incarnent la règle et s'efforcent de respecter l'ordre établi, qui leur semble favorable. Le processus d'innovation se déroule en trois temps : premièrement on a l'incitation à l'innovation : elle émane généralement de la direction, et se heurte à la résistance des « innovateurs », et des « légalistes », en ce sens que, à ce moment, n'en voient pas les avantages, ensuite, l'appropriation de l'innovation par le groupe des innovateurs qui découvrent les avantages de l'innovation ; ils déforment alors l'innovation suivant leurs propres conceptions, et tentent de développer des réseaux d'alliances, tandis que les légalistes résistent et que les directions laissent faire. et en troisième temps, l'institutionnalisation, les directions reprennent le contrôle de l'action en définissant, avec l'aide des légalistes, de nouvelles règles, réduisant ainsi l'autonomie développée par les innovateurs lors de la seconde phase. L'auteur montre ainsi que le résultat d'une innovation n'est pas totalement prévisible, et c'est l'institutionnalisation qui, en définissant des règles évolutives ex post, réduit les incertitudes des règles de l'exercice pour le rendre durable et prévisible (Alter, 1995: 83). Notons que le processus d'innovation engendre ainsi la création de nouvelles règles d'organisation, qui émergent, non pas de l'analyse préalable des « besoins », mais des réactions du « corps social ».

La littérature sur l'innovation sociale est abondante. Selon Bouchard (2006) l'innovation sociale peut être définie comme « toute nouvelle approche, pratique, ou intervention, ou encore tout nouveau produit mis au point pour améliorer une situation ou solutionner un problème social ou socioéconomique et ayant trouvé preneur au niveau du marché, des

institutions, des organisations, des communautés ». Les innovations sociales se distinguent en : (a) innovations organisationnelles, dans les organisations et les entreprises privées, publiques ou d'économie sociale, (b) innovations institutionnelles, nouveaux arrangements et mécanismes institutionnels concernant la distribution du pouvoir et des ressources, (c) nouvelles gouvernances dans les organisations, la gestion du territoire ou d'un secteur d'activité. Pour Taylor (1970), l'innovation sociale désigne des nouvelles façons de faire les choses, dans le but explicite de répondre à des besoins sociaux. Cependant, l'auteur ne spécifie pas le rôle joué par les bénéficiaires de l'innovation, qui, dans cette vision, restent exclus d'une démarche participative. Selon Fontan (1998), l'innovation sociale est un idéal porté par les usagers et les organismes chargés de les représenter, dont la suite est la prise d'une initiative par les usagers eux-mêmes, afin de résoudre un problème donné, en apportant des solutions et des processus nouveaux. Sa principale caractéristique est donc la participation des bénéficiaires et acteurs du milieu (Lallemand, 2001) Encore une fois ces pratiques reposent sur l'approche empowerment d'origine Anglo-Saxonne : « *l'empouvoirement* (appropriation du pouvoir) qui se fonde sur le fait que les individus seuls ou en groupes peuvent acquérir les capacités pour réaliser les transformations nécessaires. L'empowerment comporte quatre composantes essentielles: la participation, la compétence, l'estime de soi et la conscience critique. et le processus d'empowerment est engagé lorsque ces quatre composantes sont en interaction. Ce processus proactif est centré sur les forces, les droits et les habiletés des individus et de la communauté, plutôt que sur les déficits ou les besoins (Ladyss, 2011). Mais de façon générale l'empowerment touche le plus souvent des groupes de personnes sans pouvoir reconnu et c'est le cas des femmes.

Les innovations institutionnelles sont autant source de développement que les innovations techniques et technologiques. Sous ces considérations, notons que le MAHRH (2003) voyait la GIRE comme un espoir pour la gestion durable des ressources en eau. Et en rapport avec notre étude, est-ce que cette approche donne au pays les moyens de faire face aux défis de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement des différentes agglomérations urbaines et communautés rurales. En plus, assurer l'autonomisation et renforcer l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décision sur la base d'une approche participative en impliquant les institutions locales et les parties prenantes à tous les niveaux, jusqu'aux agriculteurs eux-mêmes apparait comme une innovation, même si cette implication semble être faible pour certains acteurs. L'innovation est la transformation d'une idée ou d'une invention, qui n'émerge pas spontanément, mais résulte d'un processus complexe. Ce processus est constitué

de nombreuses activités (recherche et développement) réalisées grâce à de multiples moyens (groupe d'acteurs pluridisciplinaires, outils et méthodes d'analyse de conception, de simulation). C'est aussi la transformation des organisations et de leurs liens sociaux, dans le but d'augmenter leur efficacité (De Muro & al, 2007). Cette complexité d'innovation est définie par Romelaer (2002) comme suit: *«innover c'est développer un nouveau produit, un nouveau service ou une nouvelle façon de s'organiser. Il peut y avoir en partie une continuité par rapport à l'état antérieur, mais il y a nécessairement rupture. En ce sens fondamental, l'innovation, c'est l'affranchissement par rapport au présent, l'innovation c'est la liberté»*. Cette liberté, Amartya Sen (Prix Nobel d'économie en 1998.) l'a qualifié comme étant les capacités dont disposent une personne pour activer certains fonctionnements afin d'atteindre son autonomie (Robeyns & al, 2007). Javeau renchérit ces termes que *« la liberté n'est pas seulement le bon plaisir, ce n'est pas non plus la simple faculté de choisir mais la faculté de formuler le choix, d'en débattre et enfin choisir (1997:217)*. L'approche GIRE, de par ces principes directeurs depuis Dublin donne l'opportunité à la femme de devenir une actrice à part entière pouvant participer à la gestion des ressources en eau. A travers la décentralisation, le transfert de compétences aux collectivités a introduit une innovation dans la gestion des ressources en eau en faveur des femmes, même si leur implication demeure faible.

Après avoir parcouru ces multiples études sur la femme en rapport avec l'eau, nous convenons que les femmes jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'eau, mais l'un des principaux obstacles à la participation des femmes est dû au partage des rôles avec les hommes en ce que les activités de pouvoir et de responsabilité hors du ménage sont pour la plupart réservées aux hommes surtout en milieu rural. L'implication des femmes dans la gestion de l'eau, surtout dans les points d'eau, se voit comme une obligation entraînant des contraintes, que comme une réelle implication à cette gestion. Un autre élément important c'est la charge de travail de femmes. Elle peut aussi expliquer en partie leur manque de disponibilité pour participer aux assemblées villageoises ou prendre part à des activités des comités locaux de l'eau, au AUE considérées comme consommatrices de temps. Mais toujours est-il que l'approche GIRE a entraîné une innovation dans la gestion de l'eau en permettant aux femmes de prendre part à cette gestion. Toutefois, les études n'ont pas évoqué le degré d'implication de la femme dans cette nouvelle approche, surtout dans les CLE considérés comme étant le maillon de base de la GIRE. C'est ce que notre travail tentera de mettre en exergue dans cette recherche

1.2 Problématique

Au Burkina Faso, les femmes représentent 51.7% de la population et assurent plus de 60% de la production agricole nationale (RGHP, 2006). Cette production agricole exploite plus de 70% de l'eau pour l'irrigation (ibid.). Selon la Banque Mondiale (2006) les femmes sont plus nombreuses que les hommes à pratiquer l'agriculture pluviale, produisant deux tiers des produits agricoles dans la plupart des pays en développement. Dans ce sillage, IFDA (2012) ajoute que les femmes et les jeunes filles exploitent l'eau pour la production agricole mais aussi pour les besoins domestiques, et elles contribuent à la réduction de l'insécurité alimentaire à travers leurs connaissances sur les modes de productions, sur la biodiversité locale des sols et enfin par la situation locale des ressources en eau. Elles doivent parcourir de nombreux kilomètres à la recherche d'eau potable pour le ménage. Et si toutefois une pénurie d'eau s'installe où qu'une source d'eau est contaminée, elles sont les plus concernées en ce sens qu'elles doivent retrouver une nouvelle source d'approvisionnement en eau pour satisfaire les besoins du ménage. Les femmes sont une évidence incontournable pour le développement, car elles interviennent dans tous les domaines (agriculture, pêche, élevage, industrie, extraction minière, etc.). Cependant notons, bien qu'elles apportent une contribution essentielle aux exploitations agricoles et rurales, en tant qu'agricultrices, travailleuses ou entrepreneuses, on constate un large fossé entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles (terre, eau) et leur gestion (FAO, 2011). Que ce soit pour la prise de décision concernant la gestion de l'eau, la femme est reléguée au second plan. Autant les instances traditionnelles s'opposent à toute forme d'accès des femmes à la terre, autant elles s'opposent à la gestion des ressources en eau par les femmes, surtout au niveau des bassins (Toé, 2015).

Le rôle de la femme a été souligné à l'échelle internationale et à la conférence de Dublin des actions ont été proposées pour renforcer le rôle des femmes dans le développement durable en éliminant les obstacles à leur participation, plus particulièrement dans la participation à la prise de décision. Malgré que leur rôle soit reconnu et ayant suscité de multiples réflexions de la part des autorités nationales par la mise en place de la politique nationale genre, le quota genre (MPF 2009) les Agences de l'eau au niveau régional et le comité local de l'eau, au niveau commune (MAHRH, 2010) de la théorie à la pratique, on observe un dysfonctionnement entre les différentes structures chargées de la gestion des ressources en eau. C'est le cas des Comités locaux de l'eau (CLE) relevant de l'espace de gestion de l'Agence de l'eau du Mouhoun qui ont à leur charge la gestion inclusive et participative des

ressources en eau au niveau des bassins versants, mais ayant du mal à assurer leur fonctionnement en raison du manque d'engagement des parties prenantes clés et de la faible implication de la population locale dans la prise de décision, surtout les femmes (Kaboré/Somda, 2017). La règle de prise de décision démocratique au sein des groupes d'utilisateurs des ressources est peu réaliste dans certains contextes car elle entre en contradiction avec les principes coutumiers qui mettent en avant des hiérarchies sociales et des inégalités entre les sexes. La participation des femmes dans les nouveaux dispositifs de gestion est par exemple ambiguë (Baron et Bonnassieu, 2011). La littérature sur la GIRE ne précise pas le rôle exact de la femme dans la gestion de l'eau comme l'a notifié le troisième principe directeur. Ce principe reconnaît le rôle essentiel que joue la femme dans l'approvisionnement, la conservation et la gestion de l'eau mais ne définit en aucun cas le rôle important que la femme devrait jouer pour la pérennité de la ressource. Quel dispositif la GIRE a-t-elle mis en place pour faciliter l'implication des femmes dans la gestion de l'eau agricole? Elle préconise qu'il faut donner les moyens aux femmes d'occuper des rôles influents dans la gestion de l'eau. D'où une autre interrogation, Qui doit attribuer les moyens aux femmes, De quels moyens s'agit-il? Il ne serait pas judicieux que les femmes développent des stratégies pour s'affirmer et pourvoir participé à la prise de décision que d'attendre qu'on leur attribue des rôles influents? Autant de questions qui nécessitent une réflexion.

La représentativité des femmes dans les institutions du secteur de l'eau est toujours très faible. Ceci parce que la manière dont les ressources en eau sont gérées affecte les femmes et les hommes différemment. Comme gardiennes de la santé et de l'hygiène familiale et comme personnages clés dans l'approvisionnement en eau et de l'alimentation domestiques, les femmes sont les parties prenantes primaires de l'eau et de l'assainissement du ménage. Cependant, les décisions sur les technologies de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, les emplacements des points d'eau, l'exploitation et l'entretien des systèmes sont surtout assurés par les hommes. (Fondation 2IE, 2010). Un élément crucial de la pensée de la GIRE est que les utilisateurs de l'eau, riches et pauvres, hommes et femmes, peuvent influencer les décisions qui affectent leurs vies quotidiennes. En effet, même si les femmes sont prises en compte, cela se fait de façon symbolique. De plus, la capacité des CLE à assurer une régulation des usages de l'eau au niveau local est en partie dépendante de l'autorité dont disposent les personnes les plus influentes en leur sein. Parlant d'autorité, Verbunt (1996) dira que l'homme, le sexe masculin représente toute la famille, il est spécialisé dans l'organisation de la vie, représente aussi, l'autorité et la rigueur rationnelle face au débordement affectif de la

femme tout en assurant la gestion du patrimoine social et économique. Cela a été qualifié de force sociale, quand on évoque l'autorité que possède un individu en ces termes:

«cette force sociale dépend de la force physique de l'individu, de sa beauté, de son intelligence, de sa capacité de concentration intellectuelle, de ses connaissances et de sa culture, de ses compétences techniques, de son caractère, de la cohérence de sa personnalité, de ses performances passées, de l'importance sociale des groupes auxquels ils appartient (famille, classe sociale, l'église, parti, club), des valeurs auxquelles il s'identifie. Cette autorité dépend également de ses relations, des fonctions et des rôles qu'il exerce dans la société et de la manière dont il assume, du pouvoir plus ou moins institutionnalisé qu'il en partage et du patrimoine foncier dont il dispose» (Javeau, 1997: 135).

Ce sont ces éléments qui permettent à l'individu d'être influent et de participer à la gestion des ressources naturelles et à la prise de décision. Malheureusement, le pouvoir décisionnel de la femme est affaibli par l'absence de ces éléments surtout par l'absence des droits de propriété. Selon Quisumbing et Malauccio (2003), les actifs auxquels les femmes ont accès ont une importance primordiale en termes d'autonomisation, et pourraient donc accroître leur pouvoir de négociation. Comme la FAO (2014) l'a suggéré, il existe dans de nombreuses sociétés africaines une corrélation forte entre les pouvoirs décisionnels dont jouissent une personne, la quantité et la qualité des droits fonciers détenus par cette personne. Par contre, dans les pays du Sud du Sahara, et particulièrement dans le Sud-Ouest du Burkina Faso, l'accès à la terre est ouvert à tous à l'exception des femmes (Hagberg, 2004) alors qu'elles participent largement à l'exploitation des terres (Houdeingar, 2009). Les droits effectifs sur la terre devraient donc renforcer la position des femmes, en améliorant les rendements des autres sources de revenu. En milieu rural, la terre est un bien précieux, parfois le seul bien. Pour les femmes, posséder une terre, c'est assurer son émancipation, sa sécurité économique et avoir plus de poids dans la prise de décisions dans la société et dans le ménage; accéder au crédit pour démarrer une activité ou améliorer la productivité agricole et, bien souvent, c'est la garantie de la survie de sa famille.

L'espace de gestion des bassins versants est un actif et un champ social où se confrontent plusieurs acteurs de différentes catégories socio- professionnelles, notamment les pêcheurs, maraîchers, les orpailleurs, les éleveurs, les transformatrices, les commerçants à la recherche de bien-être. Il s'avère nécessaire de réfléchir sur la situation de la femme. Dans son rapport

final, le MAHRH (2005) disait que faire participer les acteurs au processus GIRE et en l'occurrence la femme dans un pays marqué par des considérations socio-culturelles qui relèguent celle-ci à l'arrière-plan des activités de développement méritent des stratégies et approches appropriées ciblées pouvant avoir un impact significatif sur le statut de celle-ci. L'augmentation de la participation des femmes à la gestion de l'eau, le contrôle des ressources, dont la terre et l'eau, l'accès à l'emploi et à l'éducation sont cruciaux pour l'égalité et d'équité entre hommes et femmes Une décennie après la mise en place de la GIRE, on constate que le statut de la femme n'a pas connu une évolution significative en ce qui concerne la gestion de l'eau. Elles sont toujours reléguées à l'arrière-plan.

1.2.1 Questions de recherche

Notre travail se veut de répondre à la question principale suivante : quelles sont les contraintes réelles liées à la participation des femmes dans la gestion des ressources en eau au niveau du bassin du Mouhoun ?

Cette question centrale sera soutenue par des questions spécifiques suivantes :

- Comment a évolué l'implication des femmes dans la gestion de l'eau au niveau du bassin du Mouhoun?
- Quel est le rôle de la femme dans la gestion durable de la ressource en eau dans les CLE ? Existe-t-il un lien entre les rôles assignés aux femmes et ce qu'elles font concrètement dans la gestion des ressources en eau au niveau du bassin du Mouhoun ?
- Comment justifie t- on le niveau d'implication des femmes dans la gestion des ressources en eau au niveau du bassin du Mouhoun?

L'analyse de la littérature empirique existante sur le genre nous a permis d'énoncer quelques hypothèses provisoires et de retenir les facteurs paraissant importants.

1.2.2. Hypothèses de recherche

Pour répondre à ces différentes questions nous formulons les hypothèses suivantes :

Hypothèse principale

La faible représentativité des femmes à la vie des CLE au niveau du bassin du Mouhoun observée aujourd'hui résulte d'une construction sociale.

De cette hypothèse découle des hypothèses spécifiques suivantes :

Hypothèse spécifiques

- Les différents rôles que la division sexuelle du travail assigne aux femmes handicapent leur implication/participation dans la gestion des ressources en eau au niveau des CLE du bassin du Mouhoun.
- Les contraintes institutionnelles associées au manque de moyens de production et de leadership chez les femmes entravent l'implication de celles-ci dans la gestion de ces ressources en eau au niveau du bassin du Mouhoun.

1.2.3. Objectif de la recherche

Objectif principal

Contribuer à comprendre la faible implication des femmes dans la GIRE pour une meilleure intervention sur le terrain.

Objectifs spécifiques

Déterminer les différents rôles assignés aux femmes dans la gestion du bassin du Mouhoun

Identifier les déterminants de la faible implication des femmes dans la gestion du bassin du Mouhoun

1.3 Cadre conceptuel

1.3.1. Variables et Indicateurs

Tableau n°1 : variables et indicateurs

Variables	Dimensions	Indicateurs
Participation	Présence des femmes dans les bureaux exécutifs; Implication dans les activités des CLE.	Adhésion aux postes dans le bureau Rôles qui leur sont assignés dans la gestion de l'eau Les tâches exécutées
Représentativité	Présence numérique des femmes Les compétences intellectuelles des femmes Le Leadership	Nombre de femmes dans les différents bureaux. Capacité à rédiger des documents, à prendre les décisions, à pouvoir lire un discours, Capacité à mobiliser la population, à les diriger
Rôle	Responsabilité dans le bureau. Missions/tâches à accomplir	Liberté d'exprimer et faire connaître ses idées Indépendance dans l'exécution des tâches
Moyen de production	La propriété foncière Les intrants	Possession de terre, liberté des choix de cultures Accès aux intrants

1.3.2. Définition des concepts

1.3.2 1. L'approche Genre

Le mot «genre» est la traduction du terme anglais «gender». C'est dans les années 1970 qu'Anne Oakley a employé pour la toute première le terme *gender* pour décrire les caractéristiques des hommes et des femmes déterminées par les acteurs sociaux, par opposition à celles déterminées par des facteurs sociologiques. Selon Thiombiano, (2014) le genre est un concept de développement qui se réfère, non pas aux femmes et aux hommes en soi, mais aux relations qui existent entre eux. Pour Rouamba, (2011 :126) « *Le concept tente d'établir une équité dans les chances d'accès aux opportunités, la participation dans le développement et dans le bénéfice des avantages liés, par toutes les catégories sociales d'une société donnée* » L'approche genre permet de comprendre la relation des rôles, des droits et des responsabilités et de déterminer les objectifs, activités et méthodes appropriées par rapport aux différents groupes sociaux concernés.

Le concept a été adopté comme stratégie mondiale pour la promotion de l'égalité entre les sexes dans le Plan d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en 1995. Selon le Conseil économique et social de l'organisation des Nations Unies, l'intégration transversale du genre est

le processus d'évaluation des implications pour les hommes et les femmes, de toutes actions planifiées, y compris la législation, les politiques ou les programmes, dans tous les domaines et à tous les niveaux. C'est une stratégie qui vise à faire des préoccupations et des expériences des femmes aussi bien que de celles des hommes, une dimension intégrale de la conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques et programmes dans toutes les sphères, de sorte que les hommes et les femmes puissent en bénéficier sur un pied d'égalité.(Nations Unies, Conseil économique et social, 1995 cités dans GWA, 2003: 21).

De ce fait, l'approche genre n'a pas pour centre d'intérêt les femmes en tant que telles mais plutôt l'examen des rapports entre femmes et hommes dans tous les compartiments de la vie afin de contribuer à lever les obstacles qui empêchent un développement adéquat et la pleine participation des femmes. Le MAHRH remarque cependant une tendance à assimiler «le terme genre à celui de femme ou à l'ensemble des initiatives prises dans le cadre des luttes

contre les disparités sociales en général et enfin à une quête permanente d'égalité et d'équité entre les sexes dans le processus du développement socio-économique et politique» (2005:11). Au Burkina Faso, le concept est utilisé de manière opérationnelle dans la Politique Nationale Genre (PNG) et stipule que *« le genre devrait être analysée sous l'angle des inégalités et disparités entre hommes et femmes, en examinant les différentes catégories sociales dans le but d'une plus grande justice sociale et d'un développement équitable »* (2009 :22). Selon cette définition, la représentation, la conception du féminin et du masculin, ainsi que les valeurs qui leur sont attachées sont des constructions sociales, historiques, culturelles, symboliques. Les rôles dévolus aux femmes et hommes peuvent varier de culture à culture et peuvent changer dans le temps

Pour notre étude, dans le secteur de l'eau, le genre est la manière dont les charges, les bénéfices et les responsabilités relatifs à l'utilisation, aux projets et services d'eau sont partagés entre les hommes et les femmes de différentes classes, tranches d'âge, situations socio-économiques. Notons que dans le secteur de l'eau, l'élément déterminant du genre est l'implication active appropriée des femmes et des hommes dans le processus de prise de décisions.

1.3.2 2. L'approche GIRE

Au cours des années 1980 à 2000 l'eau est devenue un sujet d'intérêt prioritaire au plan politique tant national qu'international. Il faut surtout noter que si dans les années 80, le débat de l'eau était focalisé sur l'eau et l'assainissement dans le cadre de la santé publique, et de son accès dans les pays en développement, à partir des années 90, il s'est étendu de façon spectaculaire à la politique de gestion et d'usage, intégrée dans une perspective de protection de l'environnement et de développement durable et de solidarité pour les générations futures (IWCE, 1992). Dans ce contexte, sur la scène internationale se tiennent des manifestations traduisant la prise de conscience de la communauté internationale sur une nouvelle approche envers l'environnement et les ressources en eau. Les participants de cette conférence demandèrent que l'on aborde l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau dans une perspective radicalement nouvelle. Toutefois cette nouvelle gestion souhaitée ne saurait être possible sans l'engagement de tous les responsables politiques, des plus hautes instances de l'Etat aux plus petites collectivités. Pour ce faire il fallait la pleine reconnaissance de l'interdépendance de tous les peuples et leur place dans le monde naturel. D'où la notion de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) considérée à l'échelle planétaire comme étant la solution aux problèmes d'eau.

La GIRE «est exigeante certes, mais d'autant plus adaptée à la nature de l'eau, elle n'est pas un produit, mais un processus qui offre un cadre souple à plusieurs portes d'entrée, tel un puzzle où chaque action ajoutée est un pas de plus vers la concrétisation d'une gestion intégrée durable » (Wenger & al, 2003 :5). Dans le monde entier, on tente de promouvoir la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour permettre de mieux comprendre, protéger et développer les ressources en eau de façon coordonnée pour contribuer au développement durable. Le partenariat mondial pour l'eau (Global Water Partnership) définit la GIRE comme « un processus qui vise à promouvoir le développement et la gestion coordonnés des ressources en eau, terres, et autres, de manière à maximiser le bien-être économique et social de façon équitable, sans compromettre la durabilité des écosystèmes essentiels» (GWP, 2000: cité par GWA 2006 :10). En 2000 lors d'un atelier le Réseau international des Organismes de Bassins (RIOB) définit la GIRE comme étant un outil visant à utiliser durablement l'eau pour répondre aux différents besoins, en permettant à la fois de :(a) lutter contre les catastrophes naturelles et les risques d'érosion, d'inondation ou de sécheresse, en prenant en compte la gestion de l'eau et de l'espace, (b) satisfaire de façon fiable les besoins des populations urbaines et rurales en eau potable de qualité, afin d'améliorer l'hygiène, la santé et de prévenir les grandes épidémies, (c) assurer la suffisance agroalimentaire par l'assainissement des terres agricoles et l'irrigation appropriée, (d) développer de manière harmonieuse l'industrie, la production énergétique, la pratique des loisirs et les transports par voie d'eau, (e) prévenir et combattre les pollutions de toutes origines et de toutes natures, afin de préserver les écosystèmes aquatiques, notamment en vue de protéger la faune et d'optimiser la production piscicole pour l'alimentation, de satisfaire les besoins des différents usages et de façon plus générale de préserver la biodiversité des milieux aquatiques (Fondation 2ie, 2011 :39). La Commission Européenne évoque l'aspect holistique et conclut que, la GIRE exprime l'idée que « les ressources en eau devraient être gérées de façon holistique, en coordonnant et en intégrant tous les aspects et les fonctions du prélèvement de l'eau, de la surveillance de l'eau et de la fourniture des services liés à l'eau, afin que ceux qui dépendent des ressources en profitent durablement et équitablement » (ibid.).

Au niveau national, en son temps, le Ministère de l'Eau et l'Environnement MEE a vu GIRE comme étant un mode de gestion qui, à la différence de la gestion sectorielle, prend en considération tous les facteurs pertinents et associe tous les acteurs concernés en vue d'un partage équitable et d'une utilisation équilibrée, écologiquement rationnelle et durable des ressources en eau. Plus loin il ajoute que la GIRE se caractérise par :

« (a) l'intégration des aspects quantitatifs et qualitatifs des ressources en eau, (b) l'intégration de la gestion des terres et de l'eau dans le cadre du bassin versant, (c) l'intégration eaux de surface – eaux souterraines, (d) l'intégration trans-sectorielle des différents usages et fonctions de l'eau, (e) l'intégration des différents utilisateurs / bénéficiaires au processus de prise de décision, (f) l'intégration des conditions hydriques, socioéconomiques passées, présentes et futures» (2001 :25).

Pour notre étude, la GIRE a pour but de parvenir à l'implication des différentes parties prenantes, surtout les femmes au processus de prise de décision pour une gestion durable de la ressource. La femme étant une partie prenante et première utilisatrice de l'eau, il est important qu'elle soit impliquée à tous les niveaux de la gestion de l'eau.

1.3.2 3. Le concept de participation

Une forte participation des populations à la définition des problèmes locaux, à l'identification des solutions et à leur mise en œuvre contribue à donner plus d'efficacité et de durabilité aux programmes qui en résultent. Selon Gueye (1999: 5), la participation doit être conçue comme *«un processus actif dans lequel l'initiative est prise par la population, guidée par sa propre pensée et utilisant des moyens et processus (institutions et mécanismes) sur lesquels elle peut opérer un contrôle effectif. Par la participation, les communautés s'approprient les formes, voire les significations du processus intégral dans lequel elles sont engagées. En conséquence, la participation suppose:(a)prendre part à la prise de décision sur ce qui doit être fait (b) prendre part dans la mise en œuvre des programmes et des décisions en contribuant par différentes ressources ou en gérant certaines activités ou organisations spécifiques,(c) partager les bénéfices du programme,(d) prendre part aux efforts pour évaluer de tels programmes »*. Il s'agit surtout de donner le pouvoir à ceux qui n'en ont pas ; c'est à dire les groupes les plus vulnérables, généralement destinataires privilégiés des programmes de développement. Un tel processus suppose que les individus de même que les groupes locaux et les communautés, identifient et donnent forme à leur vie et le type de société dans laquelle ils vivent. Il signifie que les populations sont capables d'organiser et d'influencer le changement sur la base de leur accès à la connaissance, aux processus politiques et aux ressources financières, sociales et naturelles. Dans le manuel du praticien, la FAO (2004 :8) définit d'abord ce qui n'est pas de la participation pour une meilleure compréhension du concept. Il ressort du manuel que

la participation ne consiste pas à transférer aux populations des fonctions et des charges matérielles et financières qui découlent de décisions prises en dehors d'elles. Ce n'est rechercher l'aval ou l'adhésion à posteriori des populations à des objectifs, des programmes d'actions ou à des démarches définis de façon unilatérale par des intervenants extérieurs. Il ne s'agit pas à d'informer hâtivement ou à sensibiliser les populations pour obtenir leur adhésion formelle à une idée ou action initiée ailleurs ou leur mobilisation conjoncturelle et ponctuelle autour de celle-ci .

Mais la participation des populations consiste à restituer à celles-ci un pouvoir d'initiative et de décision dans la définition et la mise en œuvre des actions et programmes qui concernent leur propre avenir. Cela signifie que les intervenants extérieurs et les Etats reconnaissent les paysans, éleveurs, artisans, etc. comme des acteurs du développement, des partenaires à part entière et non comme les cibles d'un projet extérieur ou les moyens de mettre en œuvre des décisions prises sans eux.

Il y a participation s'il instaure une relation de partenariat, des rapports contractuels, entre les populations concernées par un programme d'actions et les autres acteurs. Cela suppose que le programme s'appuie sur un diagnostic concerté et que ses orientations prennent en compte les aspirations, les objectifs et contraintes des différentes parties. Une intervention n'est donc participative que si elle résulte de consensus explicites à la suite de négociations entre les différents partenaires. La participation est au centre des débats sur les stratégies, les méthodes et les moyens de promouvoir un développement durable. (FAO,2004).

Selon Gallard et Koné (1994) cité par la FAO, la participation est une «*dynamique sans cesse réactivée, fonctionnelle et pragmatique, dans laquelle agents de développement et populations conjuguent leurs savoirs, leurs savoir-faire et leurs volontés dans des actions concertées de partenariat en vue d'améliorer, de façon durable, la prise en charge et la gestion des actions entreprises*» (2004: 9). Cette conception permet au technicien impliqué dans le processus de la participation, de conserver aux populations la place prépondérante et le rôle qui leur reviennent dans la réalisation de leurs aspirations. Il reste alors aux populations de prendre les responsabilités qui leur reviennent dans la conception et la réalisation de leurs propres entreprises. En guise de synthèse, l'auteur conçoit que la participation doit être comprise comme un processus dans lequel la population apprend à

gagner de plus en plus d'autonomie tandis que les structures d'appui apprennent à céder de plus en plus de pouvoir.

Dans notre recherche, l'implication fait allusion à la participation. Le terme implication est l'acte qui consiste à intégrer les personnes mises à l'écart pour diverses raisons dans le processus de gestion des groupes humains. Elle présente plusieurs significations qui sont soit la quête d'égalité, d'équité, de droits égaux entre hommes et femmes ou bien la manière d'associer les femmes dans le cycle des projets et programmes de la simple consultation à la responsabilisation à des postes de décision. Notre recherche sur l'implication des femmes s'intéresse particulièrement aux niveaux d'implication des femmes dans les CLE, que ce soit au niveau des AG (Assemblées Générales) tout comme, dans les Bureaux exécutifs du CLE. Ce sont ces niveaux d'implication qui peuvent mieux traduire leur représentativité dans le processus de la prise de décision concernant la gestion de l'eau

1.3.2 4. Le concept de moyens de production

Selon Alpe dans la conception économique, les moyens de production constituent un ensemble d'éléments permettant de travailler. Dans ces éléments, on a « *la terre, les intrants et parfois la force sociale* » (2007 : 2000). Rambaud, parlant des moyens de production, stimule que

La propriété foncière est le lieu d'une sorte d'hypertrophie sociale. Rapports de parenté ou exclusion de la femme, objet de prêt ou possibilité de vente à crédit récusable en cas de nécessité, héritage lors de la filiation, et bien d'autres conduites se nouent en elle, toutes porteuses de conflits. En ce sens, elle est le révélateur d'une société, sans en être nécessairement le fondement (1974: 179).

Au Burkina Faso, comme partout dans le monde, le foncier représente une richesse. Si en ville la terre procure du logement, en milieu rural elle constitue le seul moyen de production des ménages au point des dispositions (juridiques) sont mis en place pour sécuriser ce bien précieux. Mais en zone rurale non aménagée, il existe un pluralisme juridique (droit coutumier, droit moderne) avec une prépondérance des coutumes qui sont défavorables à des groupes comme les femmes. En zone rurale aménagée, les cahiers de charges ne prévoient pas pour l'essentiel la représentation des femmes dans les Comités Villageois de Gestion des Terroirs. Cette situation fait que peu de femmes sont attributaires de parcelles aménagées.

Selon Yoda, « *en plus des femmes, d'autres groupes tels que les jeunes, les pasteurs, les migrants ont des difficultés pour accéder à la terre et l'exploiter convenablement* » (2009: 3).

Dans le monde rural, l'accès à la terre est une condition essentielle pour l'agriculture, sa maîtrise ou contrôle est synonyme de bien être, statut et pouvoir (FAO, 2011). Par ailleurs, la terre est un moyen fondamental pour combattre la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire des ménages. L'accès à la terre et la prise de décision autour de la question de l'eau sont intimement liées. La gestion des terres est sous la responsabilité du chef de terre en relation avec le chef coutumier. Il ressort du discours du chef coutumier de Nasso, en rapport avec les « récits du peuplement des villages », que les premiers occupants des villages se referaient l'existence de point d'eau pour s'installer dans une zone. Et celui qui découvrait le point d'eau (marre, cours d'eau) en premier était automatiquement le chef de terre. Donc, le chef de terre était aussi celui qui fixait les règles autour de la question des points d'eau commun tels que les fleuves, marigots, marres. Pour Thiombiano (2014), le foncier constitue également un atout social, dont la possession ou le contrôle peut déterminer et augmenter la capacité des femmes relative à la prise des décisions concernant les questions communautaires et familiales. Parmi ces décisions, on peut certainement citer celles se référant aux choix des cultures, aux dépenses pour la nourriture, l'éducation et la santé des enfants.

La terre étant un élément capital pour la promotion des activités économiques surtout en milieu rural, son accès équitable est une condition essentielle pour juguler la crise alimentaire actuelle et impulser le développement durable (Yoda 2009: 6). Au Burkina Faso, malgré l'adoption des politiques et lois visant à sécuriser les droits fonciers des citoyens, force est de reconnaître que certains groupes de personnes notamment les femmes, les jeunes, les pasteurs, les migrants sont défavorisés dans le processus d'accès à la terre. La question foncière est toujours gérée selon les traditions dans une relation sociale précaire et négociée très défavorable à la femme et autres groupes.

Pour notre étude le concept des moyens de productions se réfère à l'accès équitable à la terre par les hommes et les femmes pour faciliter la gestion durable des ressources en eau.

1.3.5. Le concept de représentativité

Avec Bellier, la représentativité résulte d'un mouvement d'auto-identification et d'affirmation culturelle sur lequel se construit la logique politique des groupes autochtones concernés.

Un individu peut représenter un peuple, de son propre chef ou par mandat, en provenant d'une communauté locale ou de la diaspora. Il peut être le

porte-parole d'un réseau qui distribue ses forces là où elles sont requises. Il peut aussi être repéré par une organisation de soutien qui lui permettra de mettre ses talents au service d'une cause qu'il ne peut lui-même porter faute d'association légalement enregistrée, notamment dans les pays interdisant l'expression autochtone (2007:13).

Dans cette même logique, Bourricaud dira que la représentativité passe par les compétences intellectuelles et par le leadership. Pour représenter les autres membres du groupe, il faudra être un leader, capable de mobiliser les gens, de s'exprimer en public pour promouvoir les valeurs du groupe.

«Ce leader n'est donc pas seulement contrairement à la célèbre formule saint-simonienne un individu qui administre des choses mais aussi et peut-être avant tout une personne qui gouverne autres personnes. Son rôle est si on ose dire essentiellement disciplinaire. Il vise à orienter les individus vers des valeurs collectives, et leur rappelle la nécessité d'y soumettre dans certains cas leurs préférences et leurs désirs. Cependant, le leader recourt à des moyens qui bien souvent apparaissent en contradiction avec les fins que semble lui imposer son rôle. Et pour faire appliquer les règles collectives il utilise les bonnes relations personnelles qu'il a su établir avec ses subordonnés, car en jouant de sa popularité le leader obtient souvent des résultats remarquables» (1993: 449).

Toujours dans cette perspective, Saussey (2009) ajoute que la représentativité doit passer par les qualités personnelles, les compétences et la personnalité de l'individu. Et parfois, face à la persistance des normes sociales, il faut une influence personnelle pour acquérir des postes de pouvoir. Une fois de plus, et surtout dans les groupements féminins, le diplôme peut favoriser le leadership. Et pour prétendre au poste de responsable ou encore être une courtière en développement, il faudra avoir au moins un diplôme, avoir une forte personnalité, une aisance à s'exprimer en public.

Si pour Bourricaud et Saussey, il faut des qualités personnelles pour pouvoir représenter un groupe, Lewis quant à lui évoque la discrimination comme un facteur important pour faciliter certaines catégories de personnes dans l'exercice de leur fonction. Cette discrimination ne se réfère pas forcément aux qualités personnelles (réseau d'acteurs, compétence, charisme, capacité à mobiliser, autorité) mais se base sur un choix raisonné (Lewis, 2007). Pour la PNG (2009), cette discrimination est appelée « *discrimination positive* ». Celle-ci exige qu'un

quota de 30% revienne aux femmes en ce qui concerne les postes de décision. Cette option vise à amener ces groupes défavorisés à participer à l'action publique pour une prise en compte des besoins spécifiques de ces groupes.

Dans le cas de cette étude la représentativité fait appelle à la présence physique et numérique au niveau des différents collègues dans le cadre de la gestion des ressources en eau.

1.3.2 6. Le concept de rôles sociaux

L'expression rôles de l'homme et de la femme se réfère, *«de son côté, aux rôles sociaux et aux considérations liés à l'identité de l'homme et de la femme. Les rôles de l'homme et de la femme sont façonnés par des facteurs d'ordre idéologique, religieux, ethnique, économique et culturel et ils représentent un élément déterminant dans la répartition des responsabilités et des ressources entre hommes et femmes»* (Quisumbing, 1996, cité par FAO, 2011 : 3). Cette répartition, qui est déterminée par des facteurs sociaux, peut être modifiée par des actions sociales délibérées, y compris par des politiques publiques. Chaque société définit les rôles de l'homme et de la femme, mais ceux-ci peuvent varier considérablement en fonction des cultures et, au fil du temps, ils peuvent changer de manière spectaculaire. Dès lors, le rôle qu'un individu peut jouer est parfois lié à son statut dans la société. Donc, la notion de rôle et de statut reste intimement lié. Selon Ferréol (1996) la notion de statut désigne l'ensemble des attributs qui permettent à l'acteur de jouer un rôle social d'une part et la position occupée dans la division du travail, d'autre part. Le rôle renvoie à une configuration de modèles de conduites associées à une position ou une fonction dans un système. Pour le Lexique sociologique (2007), la notion de rôle appartient au vocabulaire du théâtre. Il renvoie également à une réalité assez courante. Chaque jour, nous sommes amenés à jouer un certain nombre de rôles. La notion de rôle correspond en effet à un modèle de conduite assez stéréotypée et suscite des obligations. Leur fonction est de normaliser et stabiliser les relations entre personnes, de définir un cadre de référence qui permet aux individus de se repérer à une situation. Le statut, correspond à une position sociale déterminée par la profession (médecin ou employé), le droit (être un majeur ou demandeur d'asile), le prestige (être une star, un notable...).

De ces définitions, Mendras distingue deux sortes de rôles : les rôles assignés et les rôles acquis. Selon lui, une position (rôle) est assigné dans la mesure où vous ne pouvez y échapper, où la position est imposée, soit par la nature, soit par la société ; alors que l'on peut choisir, acquérir ou même conquérir une position acquise (2002 : 88). Etre un homme ou une

femme constitue une position ou un rôle assigné, auquel on ne peut rien changer car ce n'est pas de votre choix de jouer le rôle masculin ou féminin. Mais, le rôle professionnel est acquis. Cependant, Mendras mentionne la liberté comme étant un élément capital dans le choix de la profession. Pour lui, « *le choix ne veut pas dire que la liberté est totale et que l'on puisse choisir entre n'importe quelle profession. Toutefois, dans certains cas, le rôle vous est imposé, dans l'autre cas, il est acquis par soi en toute liberté, soit en tenant compte de la situation dans laquelle on se trouve pour éviter les conflits de rôles* » (ibid.) Dans cette même logique, Verbunt conclut que dans les sociétés traditionnelles, pour le bon fonctionnement ; la destinée, la nature ou la communauté désignent à chacun son rôle et son statut afin d'assurer une grande stabilité. « *Et c'est l'ordre familial qui fixe à chaque membre sa place au sein de la famille, de la communauté et donc, fixe ses rapports avec les autres* » (1996 : 95). Par rôle social on entend l'ensemble de comportements et de normes qu'une personne, en tant qu'acteur social, acquiert et appréhende du fait de son statut social. Il s'agit donc d'une conduite attendue suivant le niveau social et culture.

Nous utilisons ce concept ici pour décrire uniquement la position sociale occupée par une femme au sein de la société. Le mot rôle lié genre pour sa part est employé pour désigner les attitudes, les valeurs et le comportement que la société assigne aux hommes et aux femmes qui occupent une position sociale. Ainsi, le rôle social est la mise en pratique d'un statut qui est accepté et rempli par le sujet.

CHAPITRE 2 : Approche méthodologique et justification de la zone de l'étude

Cette partie décrit le mécanisme élaboré pour la collecte des données tout en justifiant le thème et la zone de l'étude. Elle présente la population d'étude et de l'échantillon et enfin procède à la description des techniques, les outils de collecte des données suivi des difficultés et limites de l'étude

2.1 Justification du choix du sujet et de la zone d'étude

Le choix de la question du genre en lien avec la gestion des ressources en eau dans l'espace de gestion du bassin du Mouhoun comme sujet de recherche est motivé par le fait que de façon générale, les femmes font de multiples usages des sources d'eau qu'elles exploitent au maximum, et veillent à ce qu'elles ne soient pas polluées. Par conséquent, elles sont les premières actrices concernées par l'eau dans un espace où l'accès à l'eau potable, l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, la pollution des eaux douces par l'orpaillage et les déchets industriels sont des problèmes qui dégradent la ressource. En plus, les femmes ont des pratiques qui contribuent aussi à la dégradation des ressources. Les photos 5 et 6 illustrent des mauvaises pratiques des femmes autour du barrage de Bapla et du fleuve Kou. La raréfaction des pluies et la mauvaise répartition de la pluviométrie sont aussi des causes du tarissement de certains points d'eau. L'eau étant devenue une source de conflit, une gestion participative s'impose, mais les analyses montrent que les femmes sont faiblement impliquées dans cette gestion alors qu'elles sont non seulement les premières victimes de la pénurie de l'eau mais aussi celles ayant des mauvaises pratiques autour des cours d'eau. Une décennie après, le statut de la femme n'a pas connu une amélioration significative au niveau de la gestion de l'eau. D'où l'intérêt de réfléchir sur la question de l'implication de la femme dans la GIRE quand on sait que l'approvisionnement en eau est une tâche à grande consommation du temps des femmes et des filles.

L'espace du bassin du Mouhoun est retenu comme zone d'étude parce que cet espace relève de la zone d'intervention du projet « Planification participative pour une gestion plus inclusive et durable de l'eau dans les zones rurales du Burkina Faso » coordonné par International Water Management Institute (IWMI), en partenariat avec l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM), Agrinovia, et Vienna University of Technology. Ce programme est financé par l'Agence Autrichienne de Développement. Les zones d'intervention du projet sont l'espace du CLE Bougouriba 7, l'espace du CLE Kouè et celui du Mouhoun Tâ.

Au niveau de du bassin du Mouhoun, les femmes interviennent aussi bien dans l'approvisionnement en eau potable pour le bien-être de la famille que dans l'agriculture

irriguée pour assurer son autonomie ainsi que pour l'alimentation du ménage. Lors des ateliers d'échanges de janvier 2018, les femmes ont évoqué leur mise à l'écart dans la gestion de l'eau à cause des valeurs qualifiées de traditionnelles. Le constat est qu'elles étaient sous représentées dans les deux ateliers (Diébougou et Bobo Dioulasso). De ce fait, il a été nécessaire de faire une revue de la littérature pour cerner les différentes approches qui régissent l'implication des femmes dans la gestion de l'eau tout en mettant en exergue, les principes de la GIRE en lien avec les femmes dans la gestion de l'eau. La présente recherche ne peut être bien menée qu'après une revue de littérature relative à la question de la femme en rapport avec l'eau aussi bien dans le monde, en Afrique de l'Ouest et surtout au Burkina Faso considéré comme étant le premier pays ayant adopté la GIRE (Baron et Petit, 2009).

2.2. Population d'étude

Compte tenu des informations à recueillir, nous avons considéré l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion locale des ressources en eau de l'espace de gestion des CLE «Bougouriba7 et Kou ».

La population cible est constituée des :

- ✓ membres du bureau exécutif des CLE ;
- ✓ différents usagers de l'eau de l'espace de gestion du CLE «Bougouriba7 et Kou»;
- ✓ élus locaux des communes couvertes par l'espace de gestion des CLE.

Quant aux personnes ressources, elles sont composées des:

- ✓ responsable des projets de développement intervenant dans l'espace des CLE, les associations et groupements villageois;
- ✓ organisations de la société civile de l'espace des CLE;
- ✓ autorités coutumière et religieuse ayant une grande connaissance sur la gestion participative de ces ressources en eau

2.3. Echantillonnage

La technique d'échantillonnage retenue pour la recherche est le choix raisonné aussi appelée technique non probabiliste. Utilisée pour la recherche qualitative, cette technique suppose une bonne connaissance du type d'unité à observer. Notre unité d'étude est le CLE composé de:

1. l'administration de l'Etat au niveau local : ayant pour mission de veiller à l'intérêt général dans le domaine de l'eau ;
2. les collectivités territoriales (les régions et les communes): ces acteurs sont attentifs en substance aux intérêts collectifs des populations de leur ressort territorial ;

3. les usagers et les organisations de la société civile qui sont attentifs à leurs intérêts individuels ou spécifiques dans le domaine de l'eau

Donc, l'échantillon porte sur les membres du CLE Bougouriba⁷ et ceux du CLE Kou. Au total 47 personnes ont été enquêtées à travers les deux CLE.

2.4.. Techniques et outils de collecte

2.4.1.. Techniques de collecte

L'entretien semi-directif

En évoquant la spécificité du guide d'entretien Weber et Beaud (2003:180) notent que: *«à la différence du questionnaire qui standardise les réponses et neutralise la relation d'enquête et les "bruits" de la communication interindividuelle par l'effet de la loi des grands nombres , l'entretien ethnographique a pour ressort cette relation sociale particulière qui est la relation enquêteur/enquêté(...) «l'alchimie» de l'entretien ethnographique tient autant à la nature du rapport intervieweur/interviewé qu'au savoir- faire de l'intervieweur»*. L'entretien est une technique de collecte des données intimement liés à l'objet construit. Cette technique permet dans une situation de communication de tenter d'obtenir une information, une connaissance précise d'un comportement, d'une motivation ou d'une représentation. C'est pourquoi Quivy & Campenhoudt (1995:194) ajoute qu'à *«l'inverse de l'enquête par questionnaire, les méthodes d'entretien se caractérisent par un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs et par une faible directivité de sa part et [] l'entretien est semi directif en ce sens qu'il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises»*. Généralement, le chercheur dispose d'une série de questions-guides, relativement ouvertes, à propos desquelles il est impératif qu'il reçoive une information de la part de l'interviewé.

L'observation directe

Comme le souligne Arnaud *«l'observation des faits est la seule base solide des connaissances humaines (...). Envisageant toujours les faits sociaux comme sujets d'administration ou de critiques mais comme des sujets observables, elle (la science sociale) s'occupe uniquement d'établir leurs relations mutuelles»* (1965:115). Le chercheur doit à la fois écouter et regarder pour mieux appréhender les phénomènes dont il traite. Donc, elle a servi lors des ateliers et des focus groupe pour comprendre le comportement de certaines femmes face au leadership de leur représentante.

2.4.2. Outils de collecte

Le guide d'entretien semi-directif et du Focus group

Il a été adressé aux membres du CLE. C'est-à-dire, aux agents de l'administration de l'Etat au niveau local, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau. Pour le guide d'entretien de groupe, il n'a été administré qu'au groupement de femmes.

La grille d'observation

Lors des entretiens individuels, l'observation a concerné trois aspects : la posture, l'expressivité, la réaction quand il s'agissait d'une question spécifique. Pour ce qui est de la grille d'observation de groupe, elle portait sur la disposition du groupe pendant l'entretien, les personnes leaders et influentes, celles qui ne parlent pas et enfin la fréquence de prise de parole des personnes présentes

2.5. Déroulement de l'enquête de terrain

L'enquête terrain a été précédée d'une phase exploratoire de trois jours de la date du 21 au 23 mars dans trois villages de l'espace de gestion du CLE Bougouriba⁷ et de trois jours aussi de la date du 8 au 10 juin dans trois villages de l'espace de gestion du CLE Kou. Le choix de ces villages a été guidé par le critère de la proximité du cours d'eau qui est le Kou et le fleuve Bougouriba. Cette exploration a permis une restructuration des guides d'entretien et de la grille d'observation. L'enquête de terrain proprement dite a commencé le 11 juin et s'est achevée le 25 juin. Au cours de cette période nous avons pu administrer :

Quatre (06) focus groupes à raison de trois focus par CLE

Vingt (20) entretiens individuels soit 10 par CLE

Ces différents entretiens ont été faits auprès des membres du CLE pour comprendre le niveau d'implication des femmes dans la gestion de l'eau.

2.6. Traitement et analyse des données

2.6.1. Traitement

Les entretiens enregistrés ont fait l'objet d'une transcription - traduction via le lecteur F4 et logiciel Word 2010 pour la saisie de données. Ce dernier logiciel ainsi que QDA-Miner (logiciel d'analyse qualitative), ont servi au traitement de l'ensemble du document. Excel nous a également servi pour la réalisation des graphiques.

2.6.2. Analyse des données

Comme le souligne Blanchet & Gotman « *l'analyse thématique défait en quelque sorte la singularité du discours et découpe transversalement ce qui, d'un entretien à l'autre, se réfère au même thème [...] l'analyse thématique est donc cohérente avec la mise en œuvre de modèles explicatifs de pratiques ou de représentations, et non pas de l'action* » (2007: 96)

Dans le cadre de notre étude l'analyse thématique a servi pour analyser les données. Cela nous a permis d'identifier les éléments convergents et divergents aux différents entretiens. Un des atouts de cette technique c'est qu'elle nous permet d'avoir une idée des tendances dans les résultats tout ayant à l'esprit les spécificités qui en découlent.

2.7. Méthode d'analyse

La méthode utilisée pour analyser les contraintes qui entravent l'implication des femmes dans la gestion de l'eau par le biais des CLE est le modèle SCOT (Social Construction of Technology). Pour les auteurs du modèle, la flexibilité d'interprétation, la pertinence des groupes sociaux, la fermeture ou la stabilisation du phénomène et enfin le contexte plus large dans lequel se déroule le développement des artefacts sont les composantes qui le structurent. Selon la philosophie du SCOT, l'organisation sociologique, économique et politique permettent de mettre en lumière les influences structurelles dans la formation des phénomènes. Le comportement des acteurs n'est que le reflet de ces structures mises en place.

Dans la société en général et particulièrement dans l'espace, depuis la problématisation du projet jusqu'à l'enrôlement des acteurs, les structures mises en place peuvent influencer le comportement des acteurs.

A partir des observations faites, les réponses obtenues des entretiens avec les différents acteurs, impliqués dans la gestion de l'eau, on a pu dégager les facteurs physiques, humains et socio-économiques issus des structures mises en place qui influencent l'implication des femmes dans la gestion de l'eau surtout dans le processus de la prise de décision. Pour chaque composante de la population cible, les données collectées seront comparées à celles de la revue de littérature afin d'apprécier la nouveauté et la richesse des informations collectées tout en ayant un regard sur les différentes structures qui coordonnent l'implication des femmes dans la gestion de l'eau.

2.8. Difficultés et limites de l'étude

D'une manière générale, la recherche sur le terrain s'est bien déroulée. Cependant nous avons rencontré des difficultés. Si au niveau du CLE Kou, les différents usagers ont entendu parler

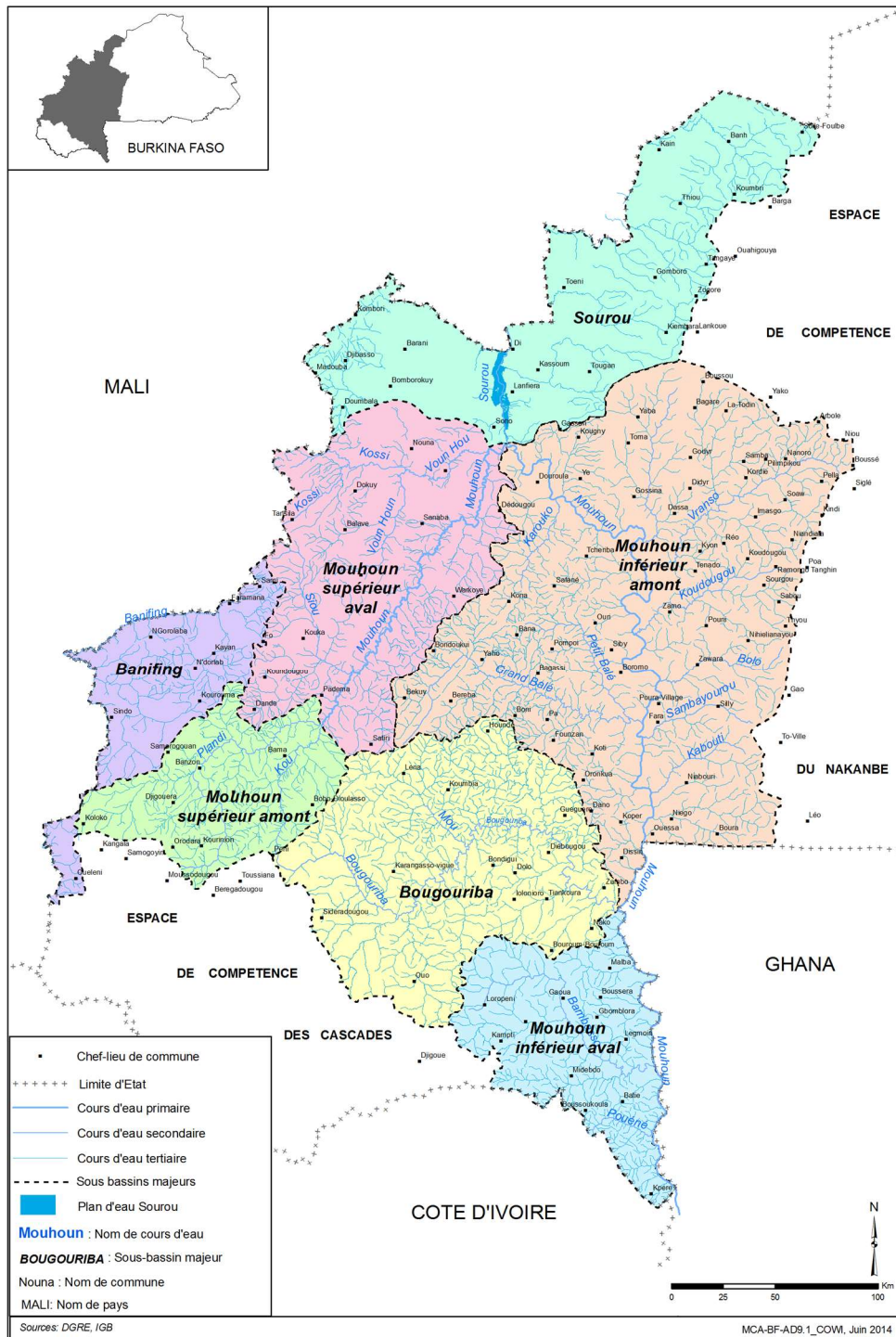
du CLE, au niveau du Bougouriba⁷, le CLE demeure toujours méconnu. Cette méconnaissance, qui a été évoqué lors de l'atelier diagnostic en 2017, puis lors de l'activité de la journée mondiale de l'eau du 22 mars 2018, persiste toujours. Les femmes avec lesquelles nous avons réalisé le focus group confondaient le CLE à la clé de moto. Certains groupements d'utilisateur qui se réclament mixtes sont purement des groupements masculins. Le genre est une manière pour pouvoir avoir accès au crédit, nous relate un responsable d'un groupe des usagers.

CHAPITRE 3: Présentation de la zone d'étude

3.1. L'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM)

Dans le cadre de la GIRE, le Burkina Faso a mis en place cinq agences de l'eau avec pour objectif de valoriser les bassins hydrographiques en tant que cadre approprié de planification et de gestion de la ressource en eau. Ces agences ont pour mission d'engager entre autres les acteurs de l'eau dans la gestion intégrée des ressources en eau, de promouvoir une utilisation rationnelle des ressources en eau, et de percevoir la contribution financière en matière d'eau. L'agence de l'Eau qui couvre l'espace de la présente étude est l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM). Elle est régie par l'arrêté conjoint n°2012-109 /MAH/MEP portant approbation de la convention constitutive du GIP/Agence de l'Eau du Mouhoun. L'Agence de l'Eau du Mouhoun(AEM) est un groupement d'intérêt public constitué entre l'Etat et les Collectivités territoriales créée le 23 janvier 2010(DGAEM, 2016). L'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM) couvre à la fois le bassin hydrographique national du Mouhoun, appartenant au bassin international du fleuve Volta, et le sous bassin hydrographique du Banifing, qui fait partie du bassin international du fleuve Niger. L'AEM couvre une superficie de 96 096 km², soit 35% du territoire national. Elle comprend la plus grande parties des régions de la Boucle du Mouhoun (99%), des Hauts-Bassins (95%) et du Sud-Ouest (93%), des portions importantes des régions du Centre-Ouest (56%) et du Nord (44%) et une portion moindre de la région des Cascades (18%), soit au total six régions appartenant en tout ou en partie à l'AEM. (Voir carte)

Figure n°2: Carte espace de compétence de l'AEM



Source : DGRE, IGB (2014)

3.2. Les Ressources en eau de l'Espace de gestion d'AEM

Le bassin hydrographique du Mouhoun en territoire burkinabè a une superficie de 90 743 km² représentant 22% de la superficie totale du bassin de la Volta et 94,3% de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun. C'est le plus grand des quatre bassins hydrographiques nationaux burkinabè. D'une longueur totale d'environ 1000 km au Burkina Faso, le fleuve Mouhoun est caractérisé par sa forme en boucle. Il prend sa source au sud-ouest sur les plateaux gréseux de la région des Hauts-Bassins, s'écoule vers le nord-est jusqu'à Léry (nord de la ville de Dédougou) dans la région de la Boucle du Mouhoun, inverse sa direction vers le sud-est puis vers le sud en direction du Ghana. Il se compose de deux sous-bassins nationaux: le Mouhoun supérieur et le Mouhoun inférieur. Les principaux affluents du Mouhoun supérieur (en amont de Léry) sont, en rive droite, le Kou et, en rive gauche, le Plandi, le Siou, le Vou-Hou et le Sourou. Les principaux affluents du Mouhoun inférieur (en aval de Léry) sont, en rive droite, le Grand Balé, la Bougouriba, le Bambassou et le Poéné, en rive gauche, le Vranso, le Bolo, le Sambayourou et le Kabouti. (AEM : État des lieux des RE dans l'EC-AEM, décembre 2012). Les écoulements dans les cours d'eau du bassin du Mouhoun en territoire burkinabè ou à sa frontière proviennent d'une surface totale de 110 181 km², dont 90 743 km² (82%) sont situés au Burkina Faso et 19 438 km² (18%) hors du Burkina Faso.

L'état des lieux a permis d'estimer à 5,8 milliards de m³/an en moyenne les ressources en eau renouvelables du bassin, composées à environ 80% par les eaux de surface (y inclus la décharge des aquifères dans le réseau hydrographique). Les prélèvements totaux y compris les pertes par évaporation au niveau des barrages représentent environ 19% des ressources renouvelables. Selon le rapport, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural en 2011 était de l'ordre de 59% du même ordre que la moyenne nationale (58,5%) et l'assainissement est dans sa globalité notoirement insuffisant tant en milieu urbain qu'en milieu rural. En outre le régime pérenne du Mouhoun, les ressources forestières, les sols et le climat de son bassin, en font un espace hydrographique qui offre de nombreuses potentialités de développement socioéconomiques. Ce positionnement et ce caractère transfrontalier du Mouhoun placent le fleuve et son bassin, au centre d'un enjeu géopolitique majeur (AEM, 2014).

3.3. La zone d'étude.

Notre zone d'étude couvre une partie du bassin hydrographique du Mouhoun à travers l'espace de gestion du CLE Kou au niveau du Mouhoun supérieur et l'espace de gestion du CLE Bougouriba⁷ dans le Mouhoun inférieur.

3.3.1. Le CLE Bougouriba⁷

Le Mouhoun inférieur qui longe la région du Sud-Ouest en servant de frontière avec le Ghana, est l'un des rares cours d'eau burkinabé dont l'écoulement est permanent. Un de ses affluents, le fleuve Bougouriba, concerne notre zone d'étude. La rivière Bougouriba au régime intermittent avec une saison de hautes eaux de juillet à octobre et une saison de basses eaux de décembre à juin à un débit moyen annuel 25 m³/s. à la station de Diébougou. Quant à la situation des eaux souterraines, elle n'est pas connue (Walaszczek, 2012: 16). C'est le cours d'eau qui a donné son nom au CLE Bougouriba⁷ créé officiellement par l'arrêté n°2010/000045 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du Comité Local de l'Eau du sous bassin Bougouriba 7, daté du 9 août 2010. L'espace de gestion du CLE BGB 7 s'étend sur 2 732 km², regroupant une partie des territoires de 11 communes⁸ des provinces de la Bougouriba, du Ioba et du Poni de la région du Sud-Ouest du Burkina Faso. Selon, le diagnostic participatif de 2017, cette rivière connaît de nombreux problèmes tels que des problèmes de gestion de l'eau variant en fonction des spécificités locales, des conflits d'usages dans la vallée du Kou (grand périmètre, petite irrigation, pêche...), risques de pollution dans la zone urbaine de Bobo-Dioulasso et en zones rurales (zones cotonnières en particulier), tensions le long des berges entre populations riveraines

3.3.2. Le CLE Kou

La rivière Kou, un affluent du Mouhoun, est une rivière pérenne alimentée par les sources de la Guinguette. Par dérivation, cette rivière, à partir de Diarradougou (où se situe la prise du canal d'amenée), constitue la principale source d'eau qui alimente le périmètre rizicole de la vallée du Kou au niveau de la commune de Bama. Il présente un débit assez élevé surtout en saison des pluies. En 2010 avec la réforme institutionnelle portant gestion de l'eau, le CLE Kou a été créé à la même année que l'AEM. Le CLE mène des activités de reboisement, de stabilisation des berges, de désensablement depuis sa création. En 2016, la police de l'eau a appuyé le CLE à travers des sensibilisations et des sorties sur le terrain pour constater les

⁸ Communes de Diébougou, Dolo, Iolonioro, Tiankoura dans la province de la Bougouriba. Dano, Dissin, Guéguéré, Zambo dans la province du Ioba. Bouroum- Bouroum, Loropéni et Nako dans la province du Poni.

infractions relatives à la gestion de l'eau. Ce bassin abrite les aménagements hydro-agricoles de la vallée du Sourou et la Vallée du Kou. Le périmètre aménagé de la vallée du Kou est le théâtre de différentes formes de conflits liés à toute une série de problèmes que l'on rencontre généralement sur les périmètres aménagés : exploitation anarchique des ressources en eau, exploitants prélevant frauduleusement l'eau des canaux d'irrigation, frustration des populations autochtones concernant l'attribution des parcelles, insécurité foncière, l'ensablement de la rivière ainsi que la déviation du cours d'eau. Selon étude menée par Chiara en 2017 au niveau de la plaine rizicole de Bama qui s'étend sur une superficie de 1260 hectares, 12 hectares de terre ont été octroyés au Groupement Féminin du nom de Sinignassigui; composé de 60 femmes productrices et titulaires des parcelles irriguées de la plaine. En outre, sur la plaine rizicole, certaines femmes (dont la majorité fait partie du Groupement d'Etuveuses de Bama) ont un accès indirect aux parcelles irriguées (par location, achat, don ou par le biais du conjoint) pour y réaliser la riziculture et la maraîcher culture. Mais, les pratiques culturelles des femmes doivent normalement s'adapter au degré d'humidité du sol qui, à son tour, dépend des aléas climatiques et de l'état des sols. Lorsque les stratégies de survie des femmes entraînent l'érosion, leurs pratiques agricoles peuvent représenter de graves sources d'instabilité pour les bassins versants. L'intervention des femmes dans la plaine rizicole de la vallée du Kou, n'est pas synonyme de participation à la gestion de l'eau à travers le CLE. La preuve en est que lors de l'atelier qui s'est tenu du 30 janvier au 1 février 2018 à Bobo, on a dénombré que six (06) femmes sur un total de trente (30) participants. La question qu'on pourrait se poser est de savoir si les femmes sont souvent invitées aux différentes rencontres. Puisqu'elles presque absentent dans les différentes rencontres organisées. Cet état de fait laisse entrevoir que les femmes sont faiblement impliquées alors que leurs pratiques culturelles au niveau de la plaine sont susceptibles d'impacter négativement la rivière Kou.

3.4. Les caractéristiques démographiques et socioéconomiques de l'AEM

3.4.1. Les données administratives et démographiques

Sur le plan administratif, l'Espace de Compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (EC-AEM) couvre une superficie de 96.096 km², soit 35% du territoire national. Il comprend la plus grande partie des régions de la Boucle du Mouhoun (99%), des Hauts- Bassins (95%) et du Sud-Ouest (93%), des portions importantes des régions du Centre Ouest (56%) et du Nord (44%) et une portion moindre de la région des Cascades (18%), soit au total six régions

appartenant en tout ou en partie à l'EC-Mouhoun. L'EC-AEM est partagé par 23 provinces, 27 communes urbaines et 214 communes rurales regroupant 4700 villages.

Pour ce qui concerne la démographie, la population de l'EC-Mouhoun était estimée à près de 4.692.000 habitants en 2006 d'après les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2006 de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) appliqués à l'espace considéré. Elle est inégalement répartie selon les régions. Sur la base des projections de l'INSD (maintien des tendances actuelles), la population de l'EC-Mouhoun était estimée à 6 millions d'habitants en 2015, près de 7 millions en 2020 et 8 millions en 2025, soit une augmentation de 72% en 20 ans. Le recensement ne donne pas la part des femmes dans la population totale, mais selon INSD(2006) une analyse laisse entrevoir que les femmes représentent un taux élevé car elles représentent 52% de la population nationale du pays.

3.4.2. Les données socio-économiques

Selon la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (2016), l'agriculture et la pêche occupent plus de 80% de la population active. L'EC-Mouhoun est une zone stratégique d'un point de vue agricole bien que l'agriculture y demeure extensive et de faible productivité. Le bilan céréalier de l'EC-Mouhoun est globalement excédentaire avec des disparités entre régions en fonction de leur positionnement dans le bassin et des aléas climatiques. Sur le plan agricole, les tendances sur les quinze dernières années sont marquées par une diminution des superficies cultivées en céréales, compensée par une augmentation des cultures de rente avec cependant une inversion à partir de 2009 en corrélation avec une réduction des surfaces cotonnières. Les superficies cultivées en céréales et les cultures de rente sont de l'ordre de 60-70% pour les premières et de 40-30% pour les secondes.

Sur un potentiel estimé à 206.000 ha, l'EC-Mouhoun totalise près de 20.000 ha d'aménagements hydro agricoles dont : (i) près de 7000 ha (35%) de périmètres irrigués ; (ii) 7000 ha (35%) de bas-fonds aménagés en maîtrise partielle et (iii) 6000 ha (30%) de petite irrigation par pompage. L'agriculture irriguée en aval de barrages est dominée par la culture du riz. Le maraîchage et le maïs sont pratiqués principalement en contre-saison notamment sur les périmètres où la double culture de riz ne peut être pratiquée du fait de ressources en eau insuffisantes, et par un grand nombre de petites exploitations pompant directement dans les cours d'eau. A côté de l'agriculture, l'élevage constitue une activité majeure dans l'EC-Mouhoun. Il est de type traditionnel extensif. L'effectif total est estimé à près de 3 millions

d'UBT en 2012 représentant un besoin en eau de l'ordre de 54,4 millions de m³/an. L'abreuvement du cheptel se fait le plus souvent par accès direct aux points d'eau de surface (rivières, lacs, mares, retenues) et secondairement à partir des puits et forages. Le secteur minier est en développement au sud-ouest du bassin du Mouhoun où l'orpaillage est très actif et a un impact lourd sur l'environnement (risques de pollution des eaux et des sols, excavations).

Notons que le Mouhoun de façon naturelle, constituait une barrière contre le processus de désertification de toute la zone ouest du Burkina Faso. Il ressort de l'étude réalisée en 2014 pour la mise en place du « *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de EC-AEM* » qu'aujourd'hui, le bassin est mis à rude épreuve avec notamment: le développement de l'agriculture qui occupe les zones inondables et les berges du Mouhoun, les activités minières dont l'exploitation contribue à polluer le milieu naturel, et la pauvreté dont l'une des conséquences est la surexploitation des ressources disponibles pour la satisfaction des besoins primaires. L'eau devient de plus en plus un enjeu de survie pour l'espèce humaine ainsi que les de nombreuses espèces végétales et animales.

3.4.3. Les femmes, l'accès à la terre et la ressource en eau

La question foncière reste toujours presque un tabou pour les femmes au Burkina. Pourtant, de plus en plus, l'accès de femmes à la terre devient indispensable pour une contribution réelle de celle-ci au développement. En effet, le pourcentage de femmes qui utilisent la terre comme moyen de développement est édifiant, mais le plus souvent, elles ne sont pas propriétaires fonciers (Yoda, 2009). De façon générale au Burkina Faso, les droits fonciers et la structure familiale ont un caractère patriarcal, qui empêche les femmes d'atteindre la pleine jouissance des droits à la terre (FAO, 2010). Elles empruntent plutôt les lopins de terre aux hommes pour leurs activités culturelles et sont tenues de les rendre quand les vrais propriétaires en ont besoin, parfois au moment où elles ne s'y attendent pas. Elles n'ont donc qu'une utilisation précaire du domaine foncier. (Toé, 2015). Pour les coutumiers, la terre et toutes ses dérivées (l'eau, forêts) appartiennent au propriétaire foncier. En plus au niveau local, la gestion de l'eau se réfère aux valeurs symboliques, conformément à la coutume (Traoré, 2012).

Cependant, la législation foncière burkinabè n'est pas discriminatoire à l'égard de la femme. Elle soumet l'homme et la femme aux mêmes conditions d'accès à la terre. En effet, depuis les années 1996, l'article 62 de la loi n°014/96/ADP du 23 Mai 1996 portant réforme agraire

et foncière stipulait que « les terres urbaines ou rurales du domaine foncier national sont attribuées aux personnes physiques, sans distinction de sexe ou de statut matrimonial et aux personnes morales dans les conditions fixées par les textes » et l'article 66 ajoutera que « *les zones rurales aménagées ou non sont occupées ou exploitées sous forme associative, familiale ou individuelle* ». Cette loi ayant été révisée, désormais la loi n° 0342012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso et la politique nationale de la sécurisation foncière en milieu rural consacrent l'accès équitable des femmes burkinabé à la terre. S'agissant précisément des terres agricoles c'est-à-dire des terres hydro agricoles et des terres pastorales il est indiqué que leur aménagement peut être entrepris par des personnes physiques et morales publiques ou privées. A la lecture de ces dispositions on ne peut pas dire qu'il y a une discrimination à l'égard de la femme car elle est censée avoir les mêmes droits que l'homme sur le domaine foncier national. Toutefois, ces lois n'ont pas pu détourner les populations des pratiques coutumières qui créent des discriminations dans l'accès à la terre au détriment de la femme considérée comme étant de l'autre moitié du ciel

Du point de vue de l'organisation sociale, au niveau de l'EC de AEM, les droits fonciers permettent à chacun de travailler la terre des ancêtres. Du CLE Kou au CLE Bougouriba⁷, la femme ne peut accéder à la terre comme propriétaire terrienne⁹. Les champs sur lesquels elles travaillent appartiennent soit à la communauté familiale soit à leur mari. Sur les périmètres irrigués, l'accès de la femme à la terre en tant que personne à part entière n'existe pas. Elles sont obligées de s'organiser en groupement pour prétendre à la terre afin de pouvoir mener certaines cultures. Cependant, il arrive que certains événements de la vie (veuvage, absence prolongée du mari) amènent certaines femmes à la tête des exploitations mais, les femmes se méfient toujours des questions foncières et les abordent difficilement compte tenu de leur délicatesse.

⁹ Etude exploratoire du 20 au 24 mars et du 8 au 11 juin 2018.

Chapitre 4 : Appréciation du degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau agricole

Ce chapitre présente la cartographie des acteurs en rapports avec les communautés d'activités autour des cours d'eau tels que, le fleuve Kou et la rivière Bougouriba. Ce sont ces activités menées autour de l'eau qui déterminent par la suite le degré d'implication des acteurs dans la gestion de l'eau et surtout dans la prise de décision.

De façon générale l'eau Agricole regroupe les eaux souterraines et pluviales destinées à la production agricole et à la production animale. La gamme de secteurs qui dépendent, utilisent, partagent et influencent l'eau est très large: agriculture irriguée, les mines et industries, l'approvisionnement en eau et assainissement en milieu urbain, l'approvisionnement en eau et assainissement en milieu rural, la récréation et la préservation de la nature, l'hydroélectricité, pêche sont autant de secteurs qui utilisent l'eau. Mais dans cet ensemble au niveau du CLE Kou et Bgb7, on dénombre les agriculteurs, riziculteurs, maraîcher-e-s, les pêcheurs, les éleveurs et les orpailleurs. Tous sont des usagers d'eau surtout l'eau provenant de la rivière Kou, du Bougouriba et du barrage de Bapla. Selon les acteurs l'implication dans le processus de la gestion et surtout dans la prise de la décision dépendra du type d'activité menée autour de l'eau. Cependant, l'ensemble des acteurs ont classé les différentes activités en deux catégories : les activités en lien directe avec l'eau et les activités connexes. Les femmes et les hommes que ce soit au niveau du CLE Kou tout comme dans le Bougouriba 7, sont impliqués dans ces deux catégories d'activités, mais à ce niveau, le degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau se mesure à travers les différentes activités en lien direct avec l'eau en ce que les usagers, hommes comme femmes utilisent l'eau pour divers besoins

Ainsi sont ressortis les acteurs et les communautés d'activités autour de l'eau sur la figure ci-dessous (Voir figure n°3). La cartographie est éémique et non éthique. C'est selon la vision des acteurs enquêtés et non selon la morale.

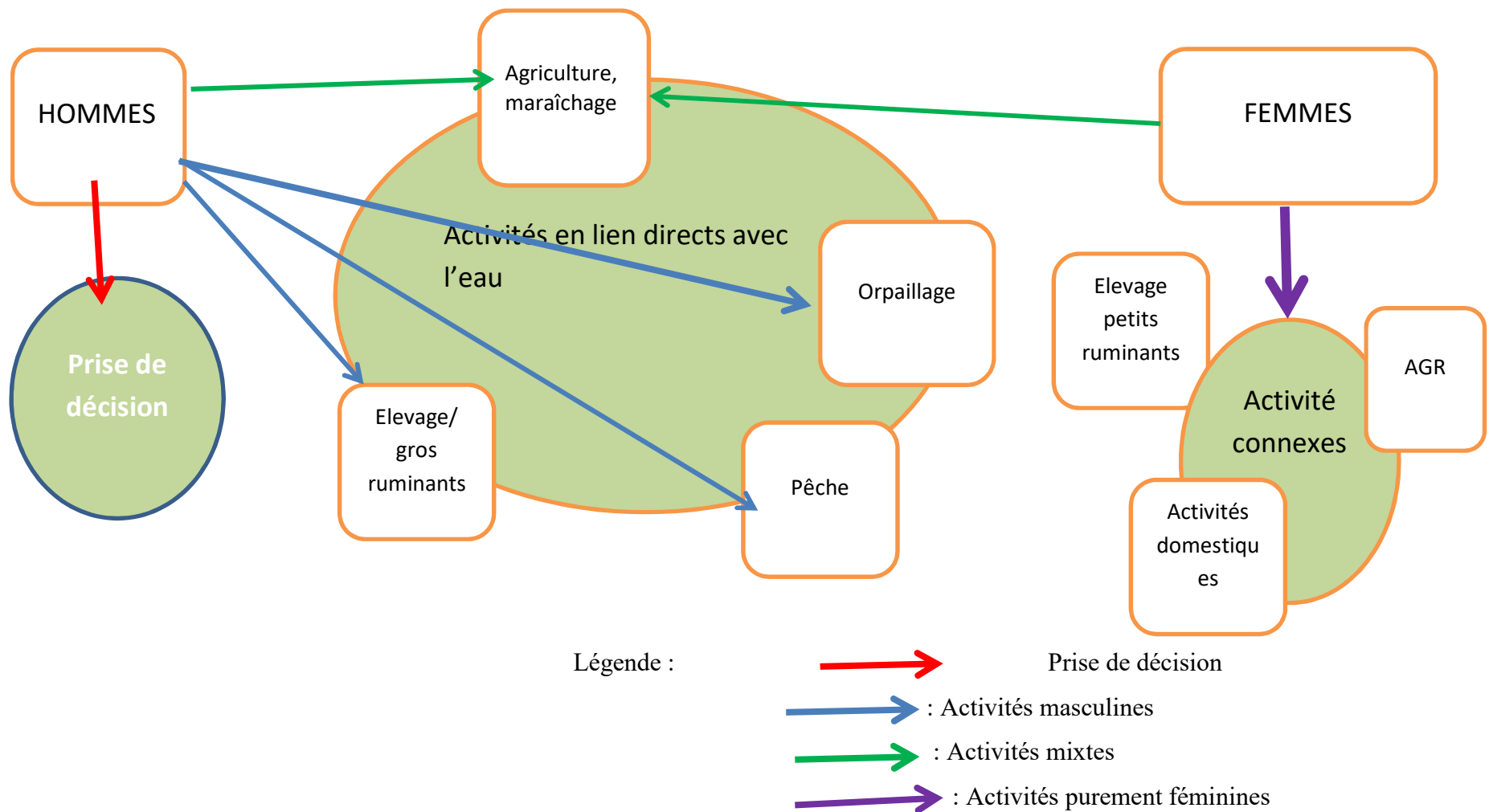


Figure n°3 : Cartographie des acteurs en lien avec les communautés d'activités autour de l'eau agricole

Source :

Auteure ;

Juin,

2018

1. Les activités en lien direct avec l'eau agricole

De la rivière Kou à la rivière Bougouriba, la survie de la population dépend de la disponibilité d'eau, en quantité et en qualité pour les activités de pêche, agriculture, élevage, maraichage et l'orpaillage. L'ensemble de ces activités sont considérés comme des activités en lien direct avec l'eau en ce sens, qu'elles dépendent directement de la disponibilité de l'eau. En témoigne un agent technique du ministère des ressources halieutiques des Hauts Bassins, qui nous a dit que : *« la pêche, l'élevage l'agriculture irriguée et pluviale, le maraichage sont considérées comme des activités en lien direct avec l'eau. Sans eau, il est presque impossible de mener ces activités »*. Ces activités sont aussi considérées comme étant masculine et même si les femmes interviennent dans ces activités, leur niveau implication ne peut être comparé à celui des hommes.

L'agriculture / irrigation

Les activités agricoles et le secteur agroalimentaire requièrent de fortes quantités d'eau qui, pour la plupart du temps, sont extraites du sous-sol à travers des canalisations. Compte tenu de l'indisponibilité d'eau, le Burkina Faso a aménagé des périmètres irrigués pour faciliter la production céréalière afin de palier à l'insécurité alimentaire. Au niveau du CLE Kou, depuis les années 1970, la vallée du Kou a été aménagée pour les activités purement agricoles. Ce périmètre n'était destiné qu'à la production du riz. Avec 1200 ha, la vallée du Kou regroupe 1300 producteurs. Il faut noter que dans les années 1970, lors des aménagements, un des critères pour l'obtention de parcelle était: être un homme marié et avoir deux actifs à sa disposition pour les différents travaux. Donc, sur les 1300 producteurs on dénombre moins de 20 femmes comme propriétaires et des exploitantes dans la vallée du Kou. La faible présence des femmes s'expliquerait par le fait que le critère genre n'était pas appliqué au moment des aménagements. Notons que ces femmes au niveau de la plaine aménagée dans les années 1970 sont toutes des veuves, elles ont donc hérité les parcelles de leurs époux défunts. Cependant, un autre périmètre a été aménagé au niveau de la vallée du Kou dans les années 2000 et 12ha ont été octroyé à un groupement féminin. Toutefois, ces 12 ha sont souvent envahis par l'eau rendant le travail difficile pour les femmes. Dans l'espace de gestion du CLE BGB7, des aménagements récents ont été également effectués en 2015. Certaines femmes mènent des activités en lien direct avec l'eau car elles sont des propriétaires de parcelles *« elles ne sont pas nombreuses, je ne connais pas leur nombre »* nous dira le premier vice-président du CLE BGB7. Une des particularités au niveau du CLE bgb7, ce sont les femmes qui s'occupent, entretiennent les parcelles de riz de leurs époux. Du repiquage à la

moisson les femmes sont les responsables des parcelles. En témoigne une femme de l'Association Karité et Soumbala de Bapla

« il y'a des bas-fonds aménagés autour du barrage, à Montori et ici à Bapla. Je sais qu'il y'à également des femmes qui ont leur propre parcelle, elles ont participé aux différents travaux liés à l'aménagement des bas-fonds. Mais ici, ce sont les femmes qui s'occupent des champs. Au niveau des bas-fonds, la plupart des parcelles, ce sont les femmes qui les entretiennent. Ce n'est pas parce que ces parcelles les appartiennent mais c'est pour leurs époux et elles doivent entretenir ces parcelles car la production est destinée à la consommation familiale ».

La photo n°1 en annexe atteste que la production agricole (production du riz) est une activité en lien direct avec l'eau et que les femmes y interviennent également dans la production du riz. Et pour le secrétaire général de la coopérative de production de Bama *« la vallée du Kou a perdu son objectif premier, celui de la production du riz. Le manque d'eau a entraîné la culture d'autres produits. Sans l'eau en quantité, il est impossible de produire du riz. L'irrigation tout comme la culture pluviale sont donc des activités en direct avec l'eau »*. En plus de la production agricole, une autre activité très émergente est la pêche.

La pêche

Une autre activité qui nécessite de l'eau en quantité et en qualité est la pêche. Et selon les acteurs de cette activité, c'est la quantité et la qualité de l'eau qui détermine sa productivité. En témoigne un des usagers de pêche *« sans eau il y'a pas de pêche. Notre vie en dépend, je suis né trouver mes parents dans la pêche et j'ai appris à pêcher avec eux, actuellement, mon père n'a plus la force je l'ai donc remplacé. Présentement si tu veux assez de poissons, il faut aller en eau profonde. C'est la quantité et la qualité de l'eau qui sont très importante pour nous »*. Il faut noter que cette activité est purement masculine en ce sens que le travail nécessite une force physique et parfois avec des heures aussi contraignantes. Du Kou à la Bougouriba en passant par le barrage de Bapla, l'activité de pêche revient aux hommes. Les femmes sont dans la transformation, après la capture, les femmes sont chargées de transformer le poisson soit en poisson fumés ou frit, de le commercialiser ou utiliser une partie pour la consommation familiale. Selon un acteur de la pêche, *« les rôles sont bien définis dans l'activité de la pêche. La capture, revient aux hommes tandis que la transformation et la commercialisation revient à la femme »* Il en est de même dans l'espace

de gestion du CLE Bgb7. Les femmes ne font la pêche que dans les petites eaux, il s'agit de la pêche collective, par contre en dehors de la pêche collective, les hommes peuvent aller pêcher dans les cours d'eau pérennes.

Les normes et les règles autour de l'eau (rivière, barrage) ne permettent pas aux femmes de s'adonner à la pêche. Les génies de l'eau détestent les saletés et selon la tradition une femme en période de menstruation est souillée. Compte tenu de tous ces paramètres, les femmes se retrouvent dans la transformation. En témoigne un chef coutumier du village de Motori

« Avant de rentrer dans l'eau il y'a des rites à faire pour implorer les génies de l'eau pour une bonne pêche et de laisser les gens ressortir sains et saufs de l'eau. Après la pêche il faut les remercier du faite qu'ils ont accepté protéger les pêcheurs car il y'a des serpents, toute sorte de chose dans l'eau, même les mauvais esprits se trouvent dans les eaux. Souvent dans l'eau, les hommes font face à des attaques d'hippopotames, donc, il faut s'armer du courage pour cette activité. Nous savons tous que les femmes n'ont pas cette force physique pour faire face aux attaques, en plus, les génies n'aiment pas les souillures par conséquent, les femmes, on ne sait pas quand est ce que elles sont en période de menstruation. Pour toutes ces raisons elles ne sont pas dans l'activité de pêche »

La photo n°2 en annexe illustre bien qu'il faut un courage pour aller en eau profonde si toutefois on veut ressortir avec une bonne quantité de poissons.

Le maraîchage

Le maraîchage est la culture de légumes destinés à la commercialisation ou à la consommation familiale. Il occupe une place importante dans la vie des populations surtout dans les localités où des plans d'eau ont été aménagés. Ce sont ces productions issues de ces localités qui approvisionnent les grandes villes. Selon les histoires des mythes, les premières cultures maraîchères se seront développées dans le Sud- Ouest du Burkina Faso, mais c'est surtout suite aux sécheresses des années 1970 et des années 1980 que la culture maraîchère a connu un nouvel essor. Depuis lors, elle est ainsi perçue par les populations comme une activité de contre saison et surtout un moyen pour faire face aux mauvaises récoltes céréalières et d'améliorer les habitudes alimentaires.

L'introduction du maraîchage dans la vallée du Kou trouve sa source dans ce sillage, car la rivière Kou n'étant plus à mesure d'alimenter les parcelles de riz, les producteurs se

retrouvent confronter à d'énormes difficultés. Autrement, au tout début, la rivière Kou, (qui a donné son nom au CLE Kou) était supposée alimenter la vallée du Kou aménagée rien que pour la production du riz. Mais présentement, le maraîchage occupe une place très capitale dans la vallée du Kou. Il rapporte de gros bénéfices aux producteurs au point que les villages le long de la rivière ont trouvé une stratégie de prélever l'eau pour alimenter leurs parcelles parfois éloignées du cours d'eau. Selon l'ex secrétaire du CLE Kou, *« on dénombre actuellement plus de 150 motopompes installées anarchiquement le long du cours d'eau pour le maraîchage. Au niveau des parcelles aménagées, les producteurs sont obligés de faire également du maraîchage en saison sèche en ce sens que l'eau n'est plus en quantité suffisante pour la production du riz »*. Voir photo n°3 Ces propos confirment que même si la production du riz est l'objectif premier et très capital pour les autorités Etatiques, pour les acteurs concernés le maraîchage est plus bénéfique et pourrait compenser la perte occasionnée par le manque d'eau au niveau de la production du riz. Le but du maraîchage c'est de compenser les mauvaises récoltes, commercialiser et subvenir aux besoins de la famille.

Dans cette chaîne (du producteur au consommateur final) les femmes ne sont pas en marge. Notons que parmi ces maraîchers on retrouve des femmes, mais elles ne sont présentes que pour aider leurs époux dans les différents travaux du maraîchage. Les parcelles des femmes sont juste des lopins de terre qui leur sont octroyés pour la culture de légumes destinés à la consommation familiale. Au niveau de la vallée du Kou, nous n'avons pas trouvé de maraîchères (femme ayant une parcelle destinée purement au maraîchage). Néanmoins, elles aident leurs époux dans tout le processus de la production des légumes. Dans l'espace de gestion du CLE Bgb7, le maraîchage revient aux hommes pour la simple raison que le travail nécessite une force physique tout comme la pêche. Selon le représentant des maraîchers au niveau du CLE Bgb7

« le maraîchage demande une force physique. En plus, il ya un problème particulier ici. Selon la tradition, une femme ne peut pas ; même pas en rêve enlever 5francs de la production maraîchère sans l'avis de son époux même s'elle a participé à cette production. Si toutefois elle vendait la production, elle a l'obligation de ramener la somme, même si elle a besoins, c'est au mari de prélever d'abord l'argent et ensuite, enlever pour la femme. Si non elle court un danger et sa vie peut finir, mourir. Pour éviter tous ces problèmes, les femmes ne s'adonnent pas à cette activité, elles sont bien informées de cette coutume ».

Elles sont animées de peur, car ne sachant pas s'il est vrai que cette coutume peut les infliger un tel châtement, les femmes ne se mêlent pas des activités maraichères. Pour comprendre l'ampleur de la coutume, nous avons effectué un arrêt au marché de Navielgame et une observation nous a permis de savoir qu'au-delà de la production, même la commercialisation des légumes est faite par les hommes. Mais qu'en est-il de l'élevage ?

L'élevage

L'élevage dans ces deux espaces (Kou et Bgb7) est de type traditionnel et extensif. Selon le rapport d'AEM (2014), l'élevage constitue une activité majeure dans l'espace de gestion des deux CLE. L'effectif total était estimé à près de 3 millions en 2012 représentant un besoin en eau de l'ordre de 54,4 millions de m³/an. L'abreuvement du cheptel se fait le plus souvent par accès direct aux points d'eau de surface (rivières, lacs, mares, retenues) et secondairement à partir des puits et forages. Au niveau de l'élevage, les femmes se retrouvent dans l'élevage des petits ruminants tels que les caprins, porcins, poules tandis que les hommes dans le gros ruminants (bœuf) qui nécessite une eau en quantité et en qualité mais aussi du bon pâturage. Il peut arriver qu'une femme ait des bœufs considérés comme du gros bétail, mais ces animaux sont toujours confiés à des hommes pour le pâturage car la femme manque de force physique, pour le suivi des animaux. Nous atteste le représentant des éleveurs du CleBgb7 « *les femmes sont capables de tout. Mais, elles ne sont pas à mesure de faire l'élevage des bœufs. Je connais une femme qui détient des bœufs, mais elle les a confié à un de mes collègues éleveur, parce qu'elle ne pouvait pas s'en occuper. C'est un milieu purement masculin* ». En observant la photo n°4, les femmes s'exposeraient à des violences, vols si toutefois elles devraient d'adonner à une telle activité. Il faut souvent parcourir des vingtaines de kilomètres pour trouver du bon pâturage et abreuver les animaux. Et durant le trajet, les éleveurs font parfois face à des voleurs. Compte tenu de toutes ces difficultés, elles préfèrent l'élevage des petits ruminants

L'orpaillage

De façon générale, la Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Mouhoun (DGAEM) définit l'orpaillage comme « *une opération informelle exploitant une ressource non connue sans aucune planification en utilisant principalement des méthodes manuelles et des équipements rudimentaires, une approche de type chasse-cueillette*» (2016: 07) Au-delà des lois existantes pour l'exploitation industrielle de l'or au Burkina Faso, le secteur de l'orpaillage est resté longtemps informel et non réglementé. Selon la Direction Générale des

Mines, de la Géologie et des Carrières, en 2009, l'activité de l'orpaillage était déjà présente dans toutes les treize (13) régions que compte le Burkina Faso et produisait 500 à 600 kg d'or par an. Au niveau l'EC-AEM, une étude menée en 2016 sur la cartographie des sites d'orpaillage révèle l'existence de 145 sites d'orpaillage classés en trois catégories : les sites de carrière, les sites de traitement et les deux à la fois. Sont qualifiés de carrières, les sites où les orpailleurs procèdent à un creusement du sol à la recherche du minerai. Le sol creusé peut atteindre une profondeur de 20 à 35 m. Par moment, ils atteignent la nappe dans l'exercice de leurs activités. Quant aux sites de traitement, ce sont des sites où le minerai est traité. Il est lavé puis extrait à travers des procédés d'utilisation de produits chimiques. Sur ces sites de traitement, se déroulent différentes spéculations, en quelque sorte ils deviennent une « petite ville créée » car on y trouve du tout, tout ce qu'on peut trouver dans une ville ordinaire (marché, bar dancing, prostituées, etc.). Ils sont aussi appelés des comptoirs. Quelques fois les carrières et les sites de traitement sont confondus.

Au niveau du CLE BGB7 dans le sous bassin Bougouriba que l'orpaillage est pratiqué et on dénombre sur les 145 sites confondus, 42 sites d'orpaillage. Selon le rapport de l'atelier d'échange participatif (2017) c'est à partir des années 2002, que l'activité d'orpaillage est apparue dans la zone. Depuis ce temps, l'activité ne cesse de prendre de l'ampleur et est devenue l'activité principale après l'agriculture dans l'espace de gestion du CLE. Sur le plan national, Sabo (2015) affirme qu'entre 1986 et 2008, l'orpaillage a fourni 18 tonnes d'or métal soit 53 milliards de francs CFA pour l'économie nationale et a contribué pour plus de 3 milliards de francs CFA sous forme d'appui aux budgets provinciaux. L'activité rapporte des revenus qui améliorent les conditions de vie des populations locales. Abordant dans le même sens, la représentante des femmes de Guéguéré stipule que « *l'orpaillage aide beaucoup. C'est par ce qu'on ne peut pas laisser l'agriculture, l'orpaillage est devenu une grande activité. Les jeunes qui vont sur les sites reviennent avec beaucoup d'argent. Certains se payent des motos, d'autres construisent des maisons pour leurs parents. En tout cas, ça améliore les conditions de vie même si les jeunes risquent leur vie dans ces trous très profonds de 15m et plus* ». Nonobstant l'apport des revenus substantiels, l'exploitation artisanale de l'or comporte des conséquences nuisibles à l'homme et son environnement. Pour le secrétaire des réseaux de communication RAJS au niveau du CLEBGB7 « *les sites d'orpaillage sont connus pour le manque de salubrité, le travail des enfants, la déscolarisation, la promiscuité, la prostitution, les maladies et les risques accrus d'infection (VIH/SIDA, IST), la destruction de l'environnement, le banditisme, l'utilisation de produits nocifs, l'accaparement des terres*

cultivables. Les sites d'orpaillage sont aussi connus pour être le lieu d'évènements tragiques (éboulements, affrontements meurtriers », A cela s'ajoute le fait que l'utilisation de produits chimiques (mercure, cyanure, etc.) pour le traitement de l'or peut entraîner des pollutions graves des eaux de surface et souterraines et des sols qui peuvent à leur tour affecter la santé des populations et des animaux. Dans la même lancée, le 2^{ème} vice-président du CLE BGB7 affirme :

« Même au bord de la rivière il y a, il y a des sites d'orpaillages. Et malheureusement, le sable provenant des sites ensable la rivière et le pire c'est que l'utilisation des produits chimiques (le mercure pollue la rivière et empoisonnent les poissons. On constate parfois des prélèvements d'eau dans le barrage de Bapla de façon anarchique En plus au niveau des bornes fontaines, les gérants préfèrent servir les orpailleurs qui sont les plus offrants. Le bidon d'eau vendu 10f aux ménages est vendu à 25f parfois 30f aux orpailleurs pour le lavage du minerais»

Voir photon°5 en annexe

L'activité d'orpaillage dite exploitation artisanale présente d'importants dégâts sur l'environnement. Il est admis aujourd'hui qu'il serait illusoire d'endiguer le phénomène car quoi qu'on dise de nombreuses familles vivent de cette activité.

2. Activités connexes

Sont considérées comme activités connexes, les activités domestiques et certaines AGR nécessitant l'utilisation de l'eau. Ainsi, outre leur participation à la production de l'alimentation familiale, les femmes ont le plus souvent leurs propres activités économiques. Elles y tiennent d'autant plus qu'elles sont écartées du pouvoir politique et religieux et obligées de se soumettre à des normes sociales contraignantes.

Concernant les activités domestiques, l'approvisionnement du ménage en eau est de la charge des femmes. En ce qui concerne l'utilisation de l'eau au niveau domestique Dos Santos (2012: 8) avait distingué quatre types d'utilisations que sont: *«la consommation directe indispensable à l'organisation humaine, les usages relatifs à l'hygiène personnelle et au milieu de vie, les usages d'agrément comme l'arrosage des fleurs ou le lavage des engins et enfin les usages productifs en rapport avec le petit commerce»*. Dans le cadre de notre étude, ces types utilisations sont évoquées par nos enquêtés en témoignent les propos de la coordonnatrice provinciale des femmes de Guéguéré : *«tu sais, il faut noter que selon la tradition, la collecte*

d'eau revient à la femme. Souvent, on doit parcourir des 2km pour pourvoir ramené de l'eau potable pour le ménage. Cette eau sert à la consommation du ménage, l'hygiène corporelle, le nettoyage, la lessive et parfois pour l'élevage et les activités de nos AGR, le commerce».

Ces activités non seulement occupent la plus grande partie du temps des femmes mais sont aussi considérées comme étant des activités purement féminines. En témoigne les propos du 2^{ème} vice-président du CLE BGB7 « vous ne verrez jamais un homme dans la transformation du beurre de karité, la préparation du dolo, à plus forte raison, le soubala. Cela revient à la femme et c'est un fait ». C'est un fait en ce sens que les hommes ont intériorisés ce phénomène de sortes que ce domaine n'est reconnu qu'à la femme. Même si ces activités utilisent l'eau agricole en fin de compte les femmes font recours à l'eau des bornes fontaines pour des questions d'hygiène. A ce niveau, l'eau sert à la préparation de la bière locale (*dolo*), *soubala*, beurre de karité et parfois à la consommation familiale (Confère photos. 6,7 8,9 10 en annexe)

3. Relation entre les activités et la faible implication des femmes dans la GIRE

L'implication des femmes dans la gestion de l'eau est le reflet des structures mises en place depuis le niveau local jusqu'au niveau national. Les tabous et les interdits les maintiennent à l'écart des activités masculines qualifiées de productives. A travers la figure n°4 ci-dessous, nous pouvons déduire le degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau par le biais des CLE.

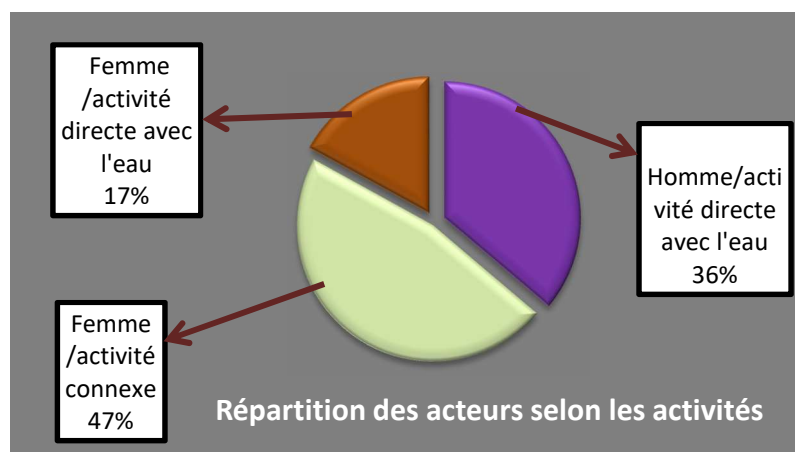


Figure n°4 : Répartition des acteurs selon les activités en lien direct avec l'eau

Ce graphique met en exergue la répartition des acteurs selon l'utilisation de l'eau par les différentes activités au niveau de l'espace de gestion des deux CLE (Kou et Bgb7). Le graphique montre bien que les hommes qui mènent des activités en lien avec l'eau sont plus nombreux que les femmes qui mènent les mêmes activités que les hommes. Par contre, les femmes sont les seules à mener des activités connexes, d'où l'assertion du 2^{ème} vice-président du CLE BGB7 « *les activités connexes relèvent du domaine de la femme* ». Selon les acteurs, ce sont les activités en lien direct avec l'eau qui déterminent le degré d'implication des acteurs dans la gestion de l'eau et sur en ce qui concerne la prise de décision. Si les femmes et les hommes utilisent l'eau à de multiples fins, notamment domestique, agricole, sanitaire et d'assainissement, les hommes sont les plus nombreux dans les activités en lien direct avec l'eau. En témoigne le secrétaire général de l'Union des coopérative rizicole la vallée de Kou/BAMA

« La plaine de Bama s'étend sur 1260 ha. Les 60 ha sont destinés à l'INERA pour des champs d'expérimentation et les 1200 sont attribués aux producteurs pour la production du riz. Avec 1300 producteurs et propriétaire de parcelle on a dénombré moins de 20 femmes exploitantes et propriétaires de parcelle au niveau de la plaine. Les hommes sont plus nombreux que les femmes sur la plaine ».

Les femmes qui mènent des activités en lien avec l'eau sont parfois obligées de faire recours aux hommes pour certaines tâches de la production, que ce soit dans l'agriculture irriguée que dans le maraîchage. En témoigne le président de la coopérative:

« Au niveau la plaine, nous retrouvons différents usagers d'eau. Mais pour les activités qui sont menées, surtout les activités en lien direct avec lieu, cela nécessite parfois une force physique. Par exemple au niveau des parcelles irriguées, le travail demande une force physique si bien que les femmes ne peuvent pas intervenir dans tout le processus de la production du riz. Elles sont parfois obligées de faire recours aux hommes pour certaines activités liées au maraîchage. On les retrouve dans la transformation du riz. C'est le cas aussi pour la pêche. Elles sont chargées de transformer le poisson en poisson fumés. Au niveau du maraîchage, elles sont des vendeuses de légumes. Elles rachètent la production de leurs époux et parfois pour d'autres maraîchers pour les revendre » (Voir photo n°11 en annexe)

Les femmes apportent des contributions essentielles à l'agriculture mais elles interviennent beaucoup dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR), leurs activités en lien direct avec l'eau sont très faibles comparativement aux hommes. Mais dès qu'une pénurie d'eau s'installe, cela se répercute sur leurs activités. Dans le secteur agricole, les femmes travaillent comme agricultrices indépendantes, comme travailleuses non rémunérées dans les exploitations familiales et comme travailleuses, rétribuées ou non, dans d'autres exploitations ou entreprises agricoles. Elles participent à la culture des champs comme à l'élevage, dans le cadre d'une agriculture de subsistance ou d'une agriculture commerciale. Elles produisent des cultures vivrières et des cultures de rapport et gèrent des opérations agricoles mixtes, englobant souvent l'agriculture, l'élevage et la pisciculture. Cependant elles sont plus dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR) considérées comme des activités connexes (voir photos n°12 en annexe)

Dans la mise en place du bureau exécutif des CLE, selon les auteurs comme Venot et al. (2014) et N'do (2014), les maîtrises d'œuvres sociales (MOS) se sont appuyées sur des relais locaux pour identifier des «usagers », en fonction de leur secteur d'activité ou de leur localisation géographique. En plus, les chefferies traditionnelles ont privilégiées les autochtones et les propriétaires terriens par rapport aux migrants; le recours aux organisations de producteurs (qui donnent un gage d'action collective) tend à privilégier les riziculteurs des zones aménagées en aval des points d'eau plutôt que les maraîchers situés en amont qui sont plus rarement organisés en groupement. Dans notre recherche cela s'est confirmé à travers les propos du 2^{ème} vice-président du CLE Bgb7 *« c'est parce que je mène des activités en lien direct avec l'eau que j'ai été choisi. Je suis un fils de la localité, je suis aussi le président d'une association de maraîchers ayant un agrément également. J'interviens dans la pêche et à ce niveau, nous sommes une association et je suis également le président de l'association des pêcheurs au niveau du barrage de Bapla »*. Ces mêmes propos sont partagés par le secrétaire général de l'union des riziculteurs de la plaine de Bama et des représentants des éleveurs du CLE BGB7, *« nous menons des activités en lien direct avec l'eau. Mais nous sommes aussi une association très bien reconnue »* Mais nous avons constaté que parmi ses différents usagers, les femmes agricultrices ne sont pas organisées en groupement en plus elles n'interviennent pas non plus dans la pêche directement. Cependant elles sont mieux organisées en groupement dans les AGR que dans la production agricole ou animale, dans le maraîchage qui sont des activités en lien direct avec l'eau. Même si elles interviennent, toutes ces femmes sont considérées comme une main d'œuvre pour le travail agricole.

Il en est de même pour le groupement des maraîchers et des éleveurs. Selon le secrétaire de l'association des éleveurs au niveau du CLE Kou, « *les femmes sont dans l'élevage des porcs, et s'occupent des produits laitiers. Pour leur élevage, elles peuvent abreuver les animaux à la maison. Ce qui n'est pas le cas pour le gros bétail dans lequel se trouvent les hommes* ». Si dans le Kou, les femmes interviennent dans le maraîchage, au niveau du BGB7, le maraichage relève en grande partie du domaine des hommes, même la vente, on retrouve des hommes tandis que la transformation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) revient aux femmes. Compte tenu de la force physique que demandent les activités en lien direct avec l'eau, des contraintes familiales, les femmes interviennent plus dans les AGR. Par conséquent elles sont presque absentes dans les différents groupements en lien direct avec l'eau, d'où la faible représentativité des femmes dans les activités en lien direct avec l'eau et aussi dans ces groupements.

Selon le représentant des éleveurs du CLE BGB7, « *tous les groupements se réclament être dans le dynamisme du genre en respectant le quota genre de 30% des femmes dans le bureau exécutif. Mais, dans la réalité, ces femmes sont souvent les épouses des présidents du groupement. Leur présence n'est que figurative pour pouvoir avoir accès à certains financements* » Tous les acteurs sont unanimes que les femmes sont faiblement impliquées dans la gestion de l'eau que ce soit au niveau CLE Kou tout comme dans le Bgb7. A la question quel est le degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau, les acteurs n'ont pas hésité à employer le terme « faible ». Le graphique ci-dessous illustre bien le degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau sur une échelle allant du faible au grand en passant par le moyen. A la question qu'est ce qui explique cette faible implication, les acteurs ont évoqué leur faible implication dans les activités en lien direct avec l'eau. Malgré leur faible implication, elles interviennent de façon significative pour la protection des ressources.

Dans les lignes qui suivent nous tenterons de mettre en exergue les rôles qu'elles jouent dans la gestion de l'eau à travers les CLE

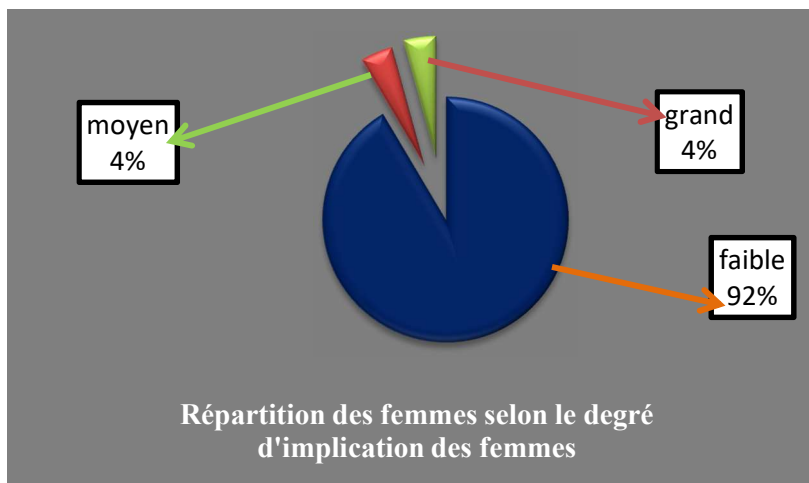


Figure n°5 : Répartition des femmes selon leur degré d'implication dans la gestion de l'eau

Chapitre 5 : Rôles assignés aux femmes dans la gestion de l'eau à travers les CLE

La société est constituée de rôles et de titulaires de rôles. Chaque individu est appelé à s'enrôler. Toutefois, l'enrôlement n'implique pas mais n'exclut pas des rôles préétablis. Il désigne le mécanisme par lequel un rôle est défini et attribué à un acteur qui l'accepte. Dans l'espace de gestion des deux CLE, (Kou et BGB7) les femmes et les hommes sont enrôlés dans des activités reproductives, productives, de gestion communautaire et politique. La nature et le degré de leur engagement dans chacune de ces activités illustrent la division du travail dans un contexte spécifique. Les hommes et les femmes ont en effet des rôles et des responsabilités différentes au sein du ménage et de la communauté, ce qui implique des pratiques et des stratégies différenciées. Dans cette section, il sera question de mettre en exergue ces rôles et décrire concrètement les rôles de la femme dans la gestion de l'eau.

5.1. La division sexuelle du travail dans le ménage et dans la communauté

5.1.1. Au niveau du ménage

La division sexuelle du travail (DST) est l'un des concepts généraux auxquels les ethnologues ne manquent pas de se référer (Duarte, 2016) et, de fait, dans toute société, hommes et femmes ont des activités propres. Le rôle de chaque sexe peut varier et même s'inverser d'une société à l'autre, la répartition des tâches demeure.

La DST est constituée sur la base de règles culturelles qui déterminent les aptitudes et les capacités spécifiques des femmes et des hommes. Il faut noter que la DST existe dans toutes sociétés, mais elle varie d'une région à une autre et se manifeste différemment selon l'époque donnée, pour un groupe donné et dans un espace bien précis. Le rôle d'une personne isolée n'a pas de sens. Le rôle est défini pour une personne en société. Selon le modèle SCOT, le monde social est constitué des structures historiquement établies, qui à tout moment se confrontent aux acteurs comme externes et contraignants. Dès lors, les acteurs sont obligés de suivre les "règles du jeu" spécifiques formelles et informelles, explicites et implicites, de ses structures (sociale économique politique) qui établissent les ressources, les capacités et les incapacités distinctives et définissent aussi les contraintes et les opportunités spécifiques pour les membre en fonction de leur structure emplacement

Dans l'espace de gestion du CLE Kou et CLE BGB7, les structures sociales ont confiné les femmes dans le ménage avec des rôles spécifiques. De par leurs multiples activités productives (agriculture, artisanat...) et reproductives quotidiennes (approvisionnement en combustible, eau et nourriture pour la consommation du ménage...), elles sont des usagers majeurs des ressources naturelles.

Les principales activités domestiques sont la collecte du bois, de l'eau, le pillage des aliments et la préparation des repas. Les techniques utilisées sont rudimentaires, la pénibilité élevée : longues marches et lourds fardeaux sont le lot quotidien des femmes à qui, sauf exception, incombent ces travaux. Marquées d'une dimension culturelle et symbolique, ces tâches définissent d'une manière très rigide les rôles sociaux. Ce sont les principales bornes qui délimitent la séparation entre le groupe des hommes et celui des femmes. La femme est au quotidien celle qui a la charge des tâches domestiques mobilisant beaucoup de temps et d'énergie : l'approvisionnement en eau et en bois en milieu rural est une activité vitale qui n'est pas remplaçable actuellement par des services marchands, comme c'est le cas en milieu urbain. Aussi avec des activités variées (transformation des produits vivriers, commerce). Elles ont pour principal objectif de trouver une source de revenus pour faire face aux obligations familiales. La figure n°6 de « **la femme aux milles bras** », illustre bien cette assertion sur la multiplicité des activités de la femme



Figure n°6 : la femme aux milles bras

Source : Ndèye Coura NDOYE, 1997

Dans l'espace du CLE Kou et du CLE Bougouriba⁷ les femmes et les hommes contribuent de manière différente, et souvent inégale, à la gestion de l'eau et de l'assainissement aussi bien dans ménage que de la communauté. Au niveau du ménage comme le dit Droy (1990) les femmes ont un rôle reproductif. A ce niveau, le chef coutumier de Nasso renchérit en ces termes « *les femmes s'occupent de chercher l'eau nécessaire pour le ménage et, dans la mesure où elles s'assurent que l'approvisionnement est suffisant et où elles s'occupent de la*

stocker de manière adéquate dans la maison, elles sont en première position celles qui gèrent l'eau au sein du ménage et d'éduquer les enfants ». Au chant du coq vers 4h du matin, la femme se réveille et elle est chargée de balayer la cour très tôt le matin, aller puiser l'eau, préparer la nourriture pour la famille, s'occuper des enfants et de son époux. En témoigne la représentante des femmes éleveurs de porcs de Diébougou

« En tant que femme au foyer, j'ai l'habitude de me réveiller très tôt. C'est-à-dire vers 4h30, quand je me réveille la première des choses c'est de me rassurer qu'il y'a de l'eau pour toilette. S'il y'a de l'eau, je fais d'abord ma toilette et je commence à balayer la cours. Mais, s'il y'a pas d'eau, je dois d'abord aller chercher l'eau avant de revenir pour rendre la cours propre. Pendant que je balaye, je procède également à la préparation du repas de la famille. » Une autre renchérit en ces termes « au réveil, avant de dire quoi que ce soit, le mot bonjour à quelqu'un, il faut d'abord se débarrasser des saletés sur le visage. Et cela ne se fait qu'avec de l'eau. Donc, la femme doit se lever très tôt pour s'assurer qu'il y'a de l'eau pour la famille. Ce travail est devenu notre quotidien. »

Ce travail répétitif est devenu une habitude pour toutes les femmes. Selon un adage, *« un comportement produit toujours un acte. La répétition de cet acte instaure une habitude qui par la suite devient une seconde nature* ». C'est le cas des femmes, la collecte d'eau est devenue un travail considéré comme une partie intégrante de la femme. A ces tâches domestiques s'ajoutent la collecte du bois, les travaux champêtres quotidiennement. Si les femmes peuvent décrire avec précision leurs tâches, les hommes demeurent silencieux. Les hommes ont occasionnellement des tâches et des responsabilités domestiques de nature coutumière (par ex construction et réparation des maisons, gestion des terres, éducation, socialisation des fils). Selon un chef coutumier *« l'homme doit assurer la survie du ménage. Il est chargé d'apporter la nourriture pour le ménage, assurer sa protection et veiller à ce que ses enfants, sa famille soient en bonne santé* ». Par ailleurs, la répartition du travail entre les hommes et les femmes (produit d'un contexte social et culturel) influence la gestion et l'utilisation des ressources naturelles, selon les rôles assignés à chacun et les besoins à couvrir. Par conséquent, il n'est pas question qu'un homme se met à laver des plats, faire le *tô* par exemple. Pour l'approvisionnement en eau, cela dépend de sa disponibilité. Si dans le ménage, la femme est en déplacement et /ou les enfants ne peuvent pas aller chercher de l'eau, l'homme peut le faire. Mais, il le fera avec un moyen de déplacement *« vélo* ». Selon la

secrétaire générale du CLE Kou, « *Il est honteux pour les hommes d'accomplir certaines tâches réputées féminines un homme qui porte une charge se ridiculise. A l'absence d'ânes ou de charrettes, ce sont alors les femmes qui font office de bêtes de somme* ». Sinon, à priori la collecte d'eau est une activité féminine. La structure sociale a conçu un dispositif et les femmes se sont aussi enrôlées dans ce dispositif. Comme quoi, SCOT a conclu que, dans la société, les structures mises en place peuvent influencer le développement de certains phénomènes en ce sens que « *tous les membres d'un certain groupe social partagent le même ensemble de significations, attaché à un artefact spécifique* » (Klein, 2002 : 29).

5.1.2. Au niveau communautaire

En rapport avec notre modèle d'analyse, le dispositif en place influence toujours le rôle de femme au niveau de la communauté les tâches féminines sont en général dépréciées et les tâches masculines entourées de prestige. La dévalorisation du travail féminin et la suprématie du masculin sur le féminin sont des faits universellement répandus dans le temps et l'espace.

Au niveau communautaire les hommes sont plus visibles que les femmes. Si ce sont les hommes qui, construisent les maisons, les femmes sont généralement responsables de leur entretien. Elles vont parfois jusqu'à prendre en charge la construction et la maintenance des installations d'accès à l'eau. C'est le cas des femmes de l'espace de gestion du CLE Kou. En tant que coordonnatrice des femmes de Nasso, les femmes assurent l'entretien des infrastructures communautaires.

« L'hygiène des différentes pompes revient aux femmes. Il y avait des comités de gestion autour de ces pompes et dans le bureau le poste d'hygiéniste revenait à la femme. Donc, les femmes du village s'organisaient à tour de rôle pour le nettoyage. Egalement pour la construction des différents ponts en bois au niveau de Diarradougou, notre travail était l'apport en bois, le remplissage des sacs avec de la terre, l'apport des melons, l'eau de boisson et enfin la restauration. Et quand il y'a une activité communautaire, nous les femmes, nous avons obligation d'assurer ces tâches. Mais cela dépend de type d'activité. Si c'est pour l'achat d'une pièce endommagée au niveau de la pompe, nous procédons à des cotisations ».

Ces rôles ont été également évoqués par le secrétaire général du CLE Kou en ces termes « *lors du curage du fleuve et du colmatage de la brèche du cours d'eau dans le village de*

Nasso en 2015, l'apport des femmes a été capital. Elles se sont occupées des melons, du remplissage des sacs, la cuisine et même de l'eau de boisson. » En examinant de plus près ces propos, une similitude entre les rôles des femmes au niveau du ménage et ceux niveau communautaire apparaît. Cette similitude est le résultat de l'intériorisation de ces différents rôles que la société a assigné à la femme et que la femme aussi a accepté comme une partie d'elle.

Même si les femmes se sont enrôlées dans des activités domestiques, la GIRE avait pour objectif de les intégrer à tous les processus de gestion de l'eau. Cependant, les trois mots clés du principe n°3 « l'approvisionnement, la gestion et la préservation » de la conférence de Dublin contribuent à limiter le rôle des femmes au niveau domestique. Une analyse laisse voir que le principe 3 adopte une posture de l'approche Femme et Développement sans aller à l'approche Genre et Développement. Même si l'approche FED intègre la nécessité de l'acquisition du pouvoir par les femmes, celle-ci ne prend pas en compte l'idée qu'un changement du statut des femmes, ne peut se faire sans un changement du statut des hommes. Ce qui n'est pas le cas de l'approche Genre et Développement. Cette dernière approche vise à ne pas considérer uniquement les femmes indépendamment des autres groupes sociaux comme populations cibles, mais à analyser la structure des rapports hommes-femmes et ses effets sur femmes comme sur les hommes (Thiombiano, 2014). Le slogan facile du principe constitue un obstacle. Ce qui reste en mémoire dès qu'on prononce ce principe, c'est le rôle important dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation. Ce slogan paraît simple mais contribue à réduire la promotion de l'implication de la femme dans la prise de décision.

Mais qu'en est-il de la réalité sur le terrain ? Puisque selon International Alert (2012) il est ressorti que pour les femmes l'accès aux postes de décision au niveau local leur est généralement plus facile car elles connaissent bien leurs milieux de vie, les critères de sélection à ces postes sont moins sévères et elles peuvent utiliser cette expérience pour progresser vers le niveau national. Toutefois, quels sont les rôles qu'elles exercent concrètement dans la gestion l'eau à travers les CLE ?

5.2. Les rôles assignés aux femmes dans le domaine de l'eau agricole

Les rôles assignés aux femmes dépendent des différentes activités menées pour la bonne gestion de l'eau. Au niveau du CLE Kou, la protection des berges, le colmatage de la bèche du Kou au niveau du village de Nasso, la gestion des ouvertures et des fermetures des vannes au niveau de Diarradougou sont autant d'activités que le CLE même pour la bonne gestion de l'eau. Le rôle de la femme dans la gestion de l'eau surtout la prise de décision dépend de l'activité. Pour la protection des berges, le CLE en 2014 a mené un reboisement. Selon le secrétaire général du CLE Kou,

« le rôle des femmes dans le reboisement a consisté à l'apport des plantes. Les femmes sont chargées de déposer les plantes à côté des trous et les hommes la mise en terre des plantes. La raison pour laquelle ce sont les femmes qui apportent les plantes est due au fait que les femmes ne maîtrisent pas les techniques de mises en terre des plantes de même que la manière dont il faut creuser le trou ».

Cette assertion est aussi partagée par la coordinatrice des femmes du village de Nasso. *« Au niveau du reboisement, nous mobilisons les femmes pour l'apport des plantes. Les femmes ne maîtrisent pas les techniques de mise en terre des plantes. Pour cela, leur travail consiste à rapprocher les plantes à côté des trous ».* C'est le même scénario au niveau du colmatage de la brèche du Kou tout comme pour la réalisation de pont artisanal. (Voir photo n13). Pour la non maîtrise des techniques de mise en terre et même le creusage des trous, le dispositif mis en place ne permet pas aux femmes de s'adonner à ces activités. Selon le responsable de la police de l'eau de la région des Hauts-Bassins, *« le creusage des trous est d'office le travail des jeunes garçons. Et il faut attendre deux à trois jours pour le travail de mise à terre également. Il y'a certaines femmes qui regardent comment ce travail s'effectue mais il faut reconnaître que beaucoup de femmes ne le font pas. Il y'a des normes à respecter pour mettre une plante à terre. et les femmes ne le savent pas. »*

Compte tenu de la force physique que nécessitent ces travaux, les femmes sont chargées de transporter les cailloux et le bois pour les rapprocher du lieu du colmatage. Pour la gestion des ouvertures des vannes, les femmes au niveau de la plaine de Bama contribuent financièrement pour le paiement du gardiennage. En plus de cela les femmes sont chargées de la mobilisation sociale des acteurs pour certains travaux. C'est ce que la représentante des femmes de Pénit relate en ces termes

« Lors de nos rencontres, nous profitons informer les femmes pour certaines activités du (CLE Kou). Pendant le colmatage de la brèche du fleuve, ce procédé nous a permis de mobiliser un nombre important de femmes pour le transport des cailloux, les femmes au niveau de la plaine de Bama contribuent mensuellement avec une somme forfaitaire pour qu'on puisse payer celui qui gère les ouvertures et les fermetures de vannes ».

Autant de rôles importants mais qui ne permettent pas aux femmes d'accéder à des postes de responsabilités dans la gestion de l'eau. Selon les responsables au niveau du Kou, la gestion du fleuve est empreinte d'énormes conflits observés entre les différents usagers. Les représentants des différents acteurs autour du fleuve sont tous des hommes. La gestion des conflits est parfois très compliquée. La femme joue un rôle important dans la collecte d'eau, l'agriculture, toutefois, les femmes semblent toujours avoir été subordonnées aux hommes et cette dépendance n'apparaît pas comme la conséquence d'un événement ou d'un devenir.

Comme le souligne notre modèle d'analyse (SCOT), les structures dans leur ensemble entravent l'implication de la femme dans le processus de la prise de décision. C'est ce que nous essayerons de présenter dans les lignes ci-dessous.

Chapitre 6: Les facteurs de la faible participation des femmes dans la prise de décision au niveau de la gestion de l'eau

La promotion de l'égalité du genre, surtout à travers l'accroissement du nombre des femmes dans les instances de décision à la base, se heurte à de multiples défis que International Alert (2012) a classé en trois groupes : la division traditionnelle du travail (DST), l'orientation académique suivie par les filles et par le manque de confiance en soi. Mais au niveau de l'espace de gestion du CLE Kou et du Bgb7, les défis selon les différents acteurs sont également liés au manque de confiance en soi des femmes, au poids de la tradition matérialisée par la mise à l'écart des femmes dans la gestion de l'eau, enfin au poids des institutions gouvernementales. Ces facteurs influencent encore les choix individuels des femmes ainsi que ceux des employeurs en ce qui concerne les postes à occuper. La figure n°7 ci-dessous illustre bien le degré d'influence de ces facteurs. Selon les acteurs, plus de la moitié pensent que le premier obstacle serait le manque de confiance en soi des femmes elles-mêmes, ensuite vient le poids de la tradition et enfin le poids gouvernemental.

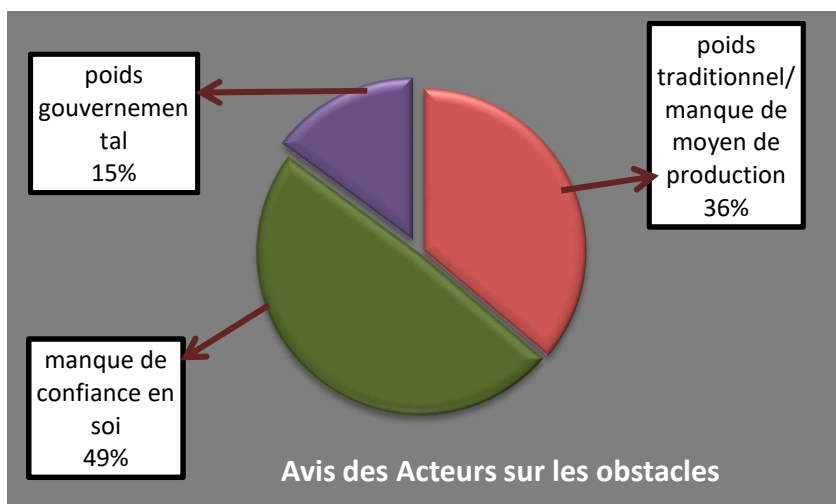


Figure n°7 : Répartition des acteurs en fonction des obstacles à l'implication des femmes dans la gestion du CLE

6.1. Le poids de la tradition, un obstacle à l'implication des femmes

Comme le dit un proverbe provenant du chef coutumier de village de Nasso : *La mémoire est à la base de la personnalité individuelle, comme la tradition est à la base de la personnalité collective.* A travers ce proverbe, cet imminent garant de la tradition, chef de terre, nous présente la tradition « *comme une direction unificatrice de la société qui renvoie premièrement à une idée de position et à un mouvement dans le temps. Et la survie d'un fait appartenant à une époque entièrement révolue peut apparaître comme conservé majoritairement intact pour la société du présent* ». Cependant dans un monde en perpétuel

évolution dans lequel l'homme recherche sans cesse une source d'innovation qui lui permettra d'explorer toujours plus de domaines, on peut se demander si la tradition ne perd pas de son importance qui devient un poids trop lourd à assumer pour l'homme du présent ? Et dans le même temps il suffit de regarder autour nous, les civilisations, les cultures, les peuples, les pratiques pour voir que nous continuons tous à perpétuer des traditions ancestrales. Du Kou à la Bougouriba, les femmes crouaissent toujours sur le poids de la tradition. Des normes et des valeurs ont été établies autour des ressources naturelles telles que la terre, l'eau, la pêche. Ces normes qui émanent de la tradition font que les femmes au niveau des deux CLE sont utilisatrices de la terre, que de façon générale, elles n'ont pas un accès égal à cette ressource avec les hommes. Sur les terres qui lui sont octroyées par son époux, son frère ou son père, ou des hommes de sa famille, la femme produit du vivrier pour nourrir la famille dont elle s'occupe ou dans laquelle elle vit. Aussi, les superficies qu'elles exploitent sont souvent petites et à faible productivité. En outre, elles n'ont pas droit aux cultures qui mobilisent le sol sur plusieurs années : pas de culture pérenne (banane, manguier, orangé, coton, anacarde, etc.), industrielle et/ou de rente. En témoigne une femme Dagara de Guéguéré;

« dans nos traditions, il n'est pas permis à une femme d'être propriétaire terrien. Si tu es toujours une jeune fille, tu peux travailler avec ta mère mais tu as également un lopin de terre à toi. Mais une fois marié, ce lopin de terre ne t'appartient plus. Tu dois travailler sur les terres de ton mari et pour les cultures vivrières (légumes) c'est à ton époux de t'en trouver un lopin de terre pour cette production. Il faut noter, qu'il y'a des cultures qui sont interdites aux femmes. Les cultures qui mobilisent le sol telles que le coton, les vergers de manguiers, papayes, anacardes. Je suis dans une association, nous avons négocié une parcelle pour la production du niébé, la fumure organique, au bout de deux ans, le propriétaire a réclamé son terrain. Pire, si une femme commercialise la production sans l'avis de son époux, elle s'attire une malédiction. Elle peut développer une maladie de source inconnue ou mourir. Donc, une jeune fille a plus de liberté sur sa production que la femme au foyer. C'est en association que les femmes peuvent utiliser leur production en toute liberté ».

La problématique de l'accès des femmes à la terre au Burkina Faso laisse apparaître qu'elles peuvent l'utiliser, du fait qu'elle soit le pilier du développement agricole, mais que ces dernières n'ont pas un accès égal à cette ressource avec les hommes. Quand bien même les

textes juridiques font la promotion de l'accès équitable aux terres rurales, sans distinction d'origine ethnique, de sexe, de religion, de nationalité et d'appartenance politique, ce problème demeure toujours avec acuité. La pleine participation des femmes à la gestion de l'eau agricole passe par leur accès à la terre. Malheureusement il y a encore les traditions; certains responsables coutumiers, des familles, des époux qui leur refusent ce droit.

Les entendre, les femmes accordent de très grande importance à ces croyances dérivées de la tradition. Selon Durkheim cité par Javeau (1997), ces croyances sont des représentations qui expriment la nature des choses sacrées, les vertus et les pouvoirs qui leur sont attribués. Aussi, ces croyances ont un pouvoir d'influence. Comme, elles (croyances) ont cette capacité d'influencer, les femmes ont peur d'être indexées, ou vues comme étant voleuse ou ayant pris l'argent sans l'accord de son époux ; plus importante d'être maudites. Ce sont ces représentations faites par les acteurs qui donnent aux valeurs traditionnelles tout le pouvoir de maintenir les femmes dans la peur. Cette précarité les confine davantage dans une position de dépendance foncière et économique vis-à-vis des hommes, dans les milieux où l'agriculture est la principale source de revenus. Elles sont écartées des cultures qui mobilisent une quantité d'eau. La gestion de l'eau est liée à celle de terre. Donc, les normes et les règles autour de la question de l'eau sont souvent en défaveur des femmes. Elles (les femmes) sont aussi mises à l'écart dans la gestion de l'eau. Selon le chef de terre de Bapla, « *traditionnellement, quel que soit le régime successoral en vigueur ou le mode de transmission des biens, la femme reçoit ou hérite rarement des terres de valeur de façon définitive avec des droits exclusifs. Ce sont les hommes qui ont à charge les dispositifs locaux d'administration foncière à l'échelle villageoise. La femme, comme les cadets sociaux, est exclue des droits de gestion du patrimoine foncier lignager* » Les droits limités qui leur sont octroyés les empêchent d'investir de façon durable dans leurs exploitations. Etant donné qu'elles ne peuvent pas investir, elles ne s'intéressent pas à la question de la gestion de l'eau. Elles se demandent « *si les traditions continueront à les maintenir dans cet esclavage ou les garants de cette tradition pourront un jour modifier ces normes prédéfinies par les ancêtres en leur faveur?* ». Autrement peuvent-elles conclure qu'elles (femmes) ont perdu définitivement ce droit d'être propriétaires terriennes malgré l'évolution du droit foncier. Autant de questions qu'elles se posent et qui demeurent sans aucune réponse car elles sont exclues de la gestion de l'eau. Selon Javeau (1997), « *d'une certaine façon, dans toutes les sociétés les individus sont sacrés. Mais il peut arriver que certaines catégories de personnes soient exclues de cette sacralisation.* » C'est le cas des femmes ; les normes établies autour de la question de l'eau et

du foncier exclues les femmes de la gestion des ressources naturelles. Toutefois, les femmes espèrent à un changement de ces traditions afin d'avoir une pleine participation à la gestion de l'eau voir de la cité. Elles demeurent convaincues, les choses changeront à leur faveur.

Il en est de même pour les intrants. Elles sont parfois obligées de passer par les hommes pour entrer en possession des différents intrants la production. En témoigne la coordonnatrice des femmes de Dano « *Nous sommes une association, et nous produisons du niébé, nous sommes toujours obligées de passer par les groupements d'hommes pour obtenir l'engrais. Même au niveau de la mairie, les informations ne nous parviennent pas alors que nous sommes au sein de la mairie* ». Le manque de moyens de production les conduit dans les Activités Génératrices de Revenus (AGR), d'où leur présence nombreuse dans les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL). La tradition maintient toujours les femmes dans la peur. Elles demeurent une main-d'œuvre familiale, confinées dans le foyer et croupissent toujours et encore sous le poids de la tradition. Même dans les aménagements Etatique, les femmes restent à l'écart. Est-ce toujours la tradition ou c'est un complexe d'infériorité qu'elles ont fini par développer ? Selon le maire (vice-président du CLE BGB7) « *au niveau des bas-fonds aménagés pour la culture du riz, un quota de 30% était réservé aux femmes, mais malheureusement, elles ne se sont pas intéressées. Celles qui ont manifesté le désir, sont des propriétaires de parcelles dans ces bas-fonds. Il est difficile de contraindre une personne à occuper sa place* ». Quand elles ont la possibilité d'être enfin propriétaire elles sont absentes. Cette absence pourrait s'expliquer par le faite qu'elles savent qu'elles ne seront pas libérées du travail sur le champ familial pour s'occuper de leur propre champ. Puisqu'elles participent à la création et à l'entretien de champs ou plantations des membres de la famille de sexe masculin (frère, père, époux, etc.) et la « rétribution » des produits de première nécessité. Mais, une partie de la production ou une contrepartie monétaire dépend de la volonté de ces personnes. Compte tenu de tous ces aspects, les femmes peuvent décider de ne pas s'engager dans la quête de terrain

Les tabous et les interdits (justifiés de manière symbolique ou religieuse) à leur tour, maintiennent les femmes à l'écart des activités masculines. La répartition des tâches n'est jamais neutre. Elle permet la reproduction de l'ordre social à travers la construction des identités sociales des individus. Les relations nouées dans l'enfance par les hommes et les femmes avec les figures parentales constituent la base sur laquelle se construisent l'identité féminine et l'identité masculine.

6.2. Le manque de confiance en soi des femmes,

Il est le produit ou encore l'insuffisance de leur faible niveau d'instruction. Il y a toujours une explication à l'origine d'un manque de confiance en soi. A priori, on a tendance à penser que la tradition tient les femmes prisonnières dans des pratiques prédéfinies par les ancêtres, mais les recherches de terrain ont montré que la principale cause provient de la femme elle-même. Si pour Yemtim, (2015) et Saussey, (2009) la participation des femmes au marché du travail contribue à une autopromotion de celles-ci et développe leur confiance en soi, il faut reconnaître que dans l'espace de gestion des deux CLE, les femmes rencontrent des problèmes. Se référant au graphique⁴ ci-dessus, les femmes interviennent énormément dans les activités connexes. Elles devraient avoir la capacité de s'auto promouvoir, et avoir confiance en elles. Mais ce n'est pas le cas. La majorité des acteurs y compris les femmes évoquent le complexe d'infériorité comme étant un obstacle à leur implication dans la gestion de l'eau surtout à ce qui concerne la prise de décision. Ce complexe d'infériorité trouve sa source dans le niveau d'instruction des femmes. C'est ce que Saussey a expliqué à travers les figures de l'émancipation des femmes. Que ce soit, les expertes en promotion féminines, les femmes leaders d'unions de groupements et les présidentes de groupements, elles ont en commun un charisme et le dynamisme. Toutefois, les deux premières figures disposent d'un niveau scolaire acceptable avec au minimum, le diplôme du BEPC, Baccalauréat, voire plus. Mais dans l'espace de gestion des deux CLE le niveau d'instruction des femmes est très faible. Même si certaines femmes parlent la langue française, la majorité ne s'expriment que dans la langue locale (Dioula, Dagara, Mooré). Elles ont été alphabétisées pour mieux gérer leur compte (voir figure ci-dessous). Leur faible niveau d'instruction les empêche de participer aux AG, pire d'accepter un poste quelconque dans le bureau. Selon Saussey (2009) la confiance en soi passe également par ce capital culturel qui permet à la femme d'avoir une aisance à s'exprimer en public.

Ces propos d'un conseiller témoignent le complexe d'infériorité ou le faible niveau d'éducation d'une femme qu'il a observé « *lors d'un AG dans la salle de réunion de la mairie de Dano les femmes étaient confiées pour la mise en place d'une cellule d'animation. Malheureusement dans la salle, il n'y avait qu'une seule femme. Au moment des votes, la femme est sortie et n'est plus rentrée. C'est après les votes qu'elle a fait savoir qu'elle ne voulait pas être dans le bureau. Qu'elle refuse car elle ne comprend pas français* ». Lors des échanges au cours de l'atelier de mise en place des plans d'action des différents CLE, certains participants ont estimé que si la femme veut avoir une place dans la gestion des ressources en eau ou dans la gestion même de la cité, c'est à elle de se battre et de réclamer, la place qui lui

revient de droit. Mais, quand elles ont l'opportunité d'occuper la place qui leur revient, la confiance en soi leur manque.

Au moment de la restitution en plénière, certaines femmes ont refusé de prendre la parole en public, par peur de ne pas être à la hauteur. Ces propos viennent confirmer leur manque de confiance en soi: «*je ne comprends pas bien le français car je me suis limité en classe de 6^{ème}, en plus j'ai peur de parler en public* ». La figure n°8 ci-dessous met en exergue le niveau d'instruction des femmes. La majorité n'a reçu qu'une alphabétisation en langue locale et par conséquent, elles ne s'expriment pas en français. Aussi, celles qui ont le courage de prendre la parole en public sont parfois découragées de l'attitude des autres femmes et de certains hommes. En témoigne la secrétaire générale du CLE Kou

« Certaines femmes tiennent des propos décourageants. Elles qualifient les femmes leaders de rebelles. Car, pour elles, la femme, en présence des hommes ne doit pas prendre la parole en public. Egalement, il y'a des hommes qui n'accordent pas d'importance à la parole de la femme. D'autres disent, j'ai une comme toi chez moi. A cause de tous ces paramètres, les femmes sont réticentes quand il s'agit de s'exprimer en public »

Dans cette même logique la coordonnatrice des femmes de Dano soutient en ces termes :

« les hommes nous voient comme des femmes rebelles. Quand on veut défendre nos idées en public surtout à leur présence, cela suscite parfois des conflits. Ils pensent que dans nos foyers, nous avons la même attitude avec nos époux. Ce sont des comportements qui découragent. C'est pourquoi, les jeunes filles au niveau local ne s'intéressent pas à l'action publique. Elles ont peur de ne pas avoir de mari, car les femmes qui s'affichent en public sont mal vues ».

En tous lieux, est attestée la différenciation des activités. Et le travail exécuté par les femmes est généralement estimé être de qualité inférieure dira Droy. Il est méprisé ou dévalorisé par les hommes, même quand on a affaire à des opérations techniquement voisines

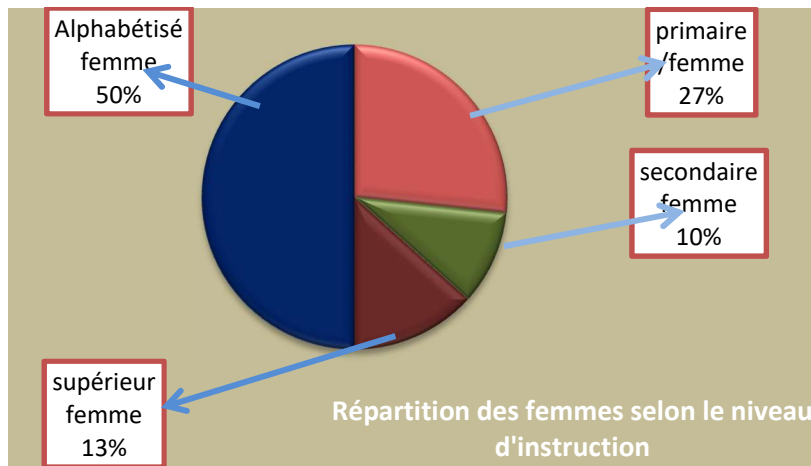


Figure n°8: Répartition des actrices selon le niveau d'instruction

C'est à ce niveau que la question de « l'empouvoirement » (appropriation du pouvoir) prend toute sa place. Selon Le-Bossé (1996) La notion d'empowerment renvoie traditionnellement à « l'acquisition de nouveaux droits ou de nouvelles ressources au moyen de la mobilisation collective ». Les organisations paysannes, groupements féminins et les associations sont des moyens utilisés par les femmes pour la mobilisation collective cependant, elles n'ont pas encore obtenu ces nouveaux droits, ceux d'être des propriétaires terriennes et d'être impliquées dans la gestion de l'eau. Cet état témoigne que d'autres éléments manquent aux femmes. Ces éléments se trouvent dans la définition donnée par Zhour (2011).

L'auteur définit l'empowerment comme étant la façon par laquelle l'individu développe ses habiletés favorisant son estime de soi, sa confiance en soi, l'initiative et le contrôle qui se réfère à sa capacité de gérer certaines affaires. Toutefois, les femmes manquent de stratégies pour parvenir à leur reconnaissance sociale, leur promotion et aussi à leur capacité à satisfaire leurs besoins, à régler leurs problèmes et à mobiliser les ressources nécessaires dans une visée de contrôle de leur propre vie. Le leadership, la compétence, l'estime de soi manquent aux femmes des deux CLE. Selon la coordonnatrice des femmes de Diébougou

« l'empowerment des femmes renvoie à un processus de changement dans une perspective d'amélioration de leur bien-être physique, économique et social mais la durabilité de cet empowerment est tributaire de trois types de changement que sont : un changement au niveau des individus où les femmes deviennent des acteurs capables d'analyser leurs propres situations et de prendre en main leurs propres actions et décisions ; un changement de

structure affectant les structures familiales et les formes conventionnelles de pouvoir de façon à les faire durer. Enfin un changement des relations par l'établissement de nouvelles relations avec d'autres acteurs sociaux, la formation de coalition et de soutien mutuel ».

La notion d'empowerment est étroitement liée à celle du pouvoir. Mais pour les femmes, ce pouvoir constitue un pouvoir-capacité qui serait permis par un meilleur contrôle sur les ressources matérielles et non matérielles, tout en élevant leur estime d'elles-mêmes. Et seul le changement de comportement et des relations au niveau des acteurs permettront aux femmes d'atteindre de ce pouvoir, qui dépend des forces, des droits et des habiletés à pouvoir interagir avec les autres acteurs dans la gestion de l'eau.

Les femmes doivent avoir une confiance en elles pour mieux s'impliquer dans la gestion de l'eau, surtout la prise de décision. Cette confiance en soi les conduit dans des relations qui ; permettent de développer des capacités de négociation de façon à devenir des actrices de changement, capables de contourner les structures pour faire valoir les droits, la dignité et améliorer les moyens de subsistance et leur condition de vie. Notons que ce travail ne pourrait être possible qu'avec la participation des actions politiques et collectives dans l'objectif d'une meilleure redistribution des ressources favorables pour l'ensemble de la population.

6.3. Le poids des institutions sur la prise en compte des femmes dans la gestion de l'eau

A ce niveau, certains acteurs évoquent l'exigence du règlement intérieur concernant la composition du bureau exécutif comme un obstacle non négligeable dans la faible implication des femmes dans le processus de prise de décision. De prime à bord, la mise en place des CLE, a nécessité l'implication de trois grands acteurs que sont : l'administration étatique au niveau déconcentrée, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau au niveau local. Quant à l'administration de l'Etat au niveau local, elle a pour mission de veiller à l'intérêt général dans le domaine de l'eau ; les collectivités territoriales sont attentives en substance aux intérêts collectifs des populations de leur ressort territorial, enfin les usagers et les organisations de la société civile sont attentifs à leurs intérêts individuels ou spécifiques dans le domaine de l'eau. Mais pour le bon fonctionnement, le CLE devra s'organiser comme suit : une AG qui statue sur toutes les questions relatives à la vie du CLE et formée par l'ensemble des membres du CLE, un bureau exécutif mis en place par l'assemblée générale. Sa composition sera fonction des réalités de chaque CLE et une cellule de contrôle. De façon générale, on peut structurer le bureau suivant des postes clés suivants un Président; un

Secrétaire général un Trésorier; un Responsable à l'information. Mais le Bureau du CLE devra comporter au moins deux femmes dans sa composition. Pour les différents acteurs, les textes relatifs à la composition du bureau exécutif sont imprécis. Au niveau administratif, aucun texte ne spécifie les postes qui doivent revenir à la femme. En témoigne le premier vice-président du CLE BGB7 :

« Le CLE est une composition de trois collèges. L'administration Etatique au niveau déconcentrée, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau au niveau locale. Ces différents acteurs ont un rôle spécifique à jouer et par conséquent, les postes au niveau du bureau exécutif ont été prédéfinis. Donc le poste de président revient à l'administration Etatique et c'est le Haut-commissaire au niveau provinciale. J'occupe le poste de 1^{er} vice-président, ce poste revient à la collectivité et c'est le maire. Les autres postes sont repartis entre les différents membres des trois collèges. Prenons le haut-commissaire au niveau du pays, ils sont au nombre de quarante-cinq (45), nous avons 45 provinces. Dans l'espace de gestion du CLE BGB7 et au-delà de la province de Bougouriba, les femmes qui occupent le poste de H-C sont faibles. Le CLE couvre onze communes et les maires sont tous hommes, je ne connais pas de conseiller femme ni CVD au niveau de l'espace de gestion du CLE ».

La configuration du bureau confère d'office à la femme des postes de subordination. Selon le règlement intérieur la présidence du CLE revient au H-C alors que le poste de H-C est un poste nominatif. Les femmes sont souvent obligées de faire des choix quand il s'agit d'accepter un poste nominatif. Celles qui acceptent les postes ont parfois des qualificatives « *femmes rebelles, autoritaire, féministes* ». Compte tenu des regards et des préjugés portés sur les femmes, bon nombre d'elles refusent souvent les nominations. Cette idée est partagée par les acteurs. Selon le SG du CLE Kou « *les femmes sont confrontées à de nombreux problèmes. Quand il s'agit des nominations, le refus est catégorique. Elles préfèrent avoir l'avis de leur époux avant de se prononcer. Même quand l'avis est favorable, elles trouvent toujours des prétextes pour refuser le poste. Elles sont donc moins nombreuses au niveau des postes nominatifs surtout au poste de H-C* ». Selon Martin (2008), par nature le pouvoir, est le domaine exclusif des hommes, les seuls doués pour l'exercer. Le pouvoir et le leadership ont revêtu les couleurs et les traits uniques de l'homme, de la masculinité.

Au niveau local, le leadership des femmes est beaucoup plus développé autour des AGR et non dans les activités en lien direct avec l'eau. Elles sont également mises à l'écart dans les instances de décisions. Le partage du leadership entre les hommes et les femmes est, en conséquence, source de rivalités, d'oppositions et de conflits (Martin, 2008). La femme ne peut prétendre donner son point de vu dans l'assemblée des sages du village qu'après avoir prouvé qu'elle est digne de confiance. Parfois ce sont les femmes très âgées. C'est que Droy (1990: 17) confirme qu'à « *quelques exceptions près, en Afrique, c'est souvent la femme âgée, après avoir démontré ses qualités de « vraie femme » (bonne épouse et mère féconde) accède à l'univers des hommes et en est écoutée avec attention; d'elle, émanent la sagesse et l'expérience. Elle participe à la vie politique mais aussi religieuse, en ayant accès aux cérémonies réservées aux hommes* ». Les femmes intervenant dans les activités en lien direct avec l'eau sont très faibles et d'un âge relativement moyen. Selon les critères de Droy, ces femmes n'ont pas encore la capacité de siéger dans l'assemblée des sages pour discuter des questions de gestion foncière et d'eau. Un autre problème, comme le mentionne SCOT, à cause des structures mises en place au niveau de l'eau les femmes ne sont pas non plus propriétaires terriennes et ne sont pas aussi organisées en groupement comme les différents groupements qui doivent siéger au niveau du CLE. En témoigne les propos du 2ème vice-président du CLE BGB7 :

« au niveau du collège des usagers, voici les personnes qui siègent dans le bureau exécutif. Il y'a, un représentant par type d'organisation paysanne et par commune (agriculteurs, éleveurs) un représentant des ONG du domaine de l'eau et de l'environnement, un représentant des coutumiers, un représentant des maraichers, un représentant du groupement des pêcheurs et un représentant des orpailleurs. Mais il y'a pas de représentant de femme dans le bureau, tout simplement parce que leur activités ne sont pas directement liés à l'eau. Cependant en cas de pénurie d'eau les différentes activités des femmes sont négativement impactées ».

L'absence ou encore la faible présence des femmes dans les activités en lien direct avec l'eau se ressent au niveau du CLE. De ce fait, lors des AG, on peut constater l'absence des femmes issues du collège des usagers. Au niveau du CLE Kou, sur un total de 12 membres dans le bureau exécutif, il y'a qu'une seule femme. Celle-ci occupe le poste du secrétaire général et elle est issue du collège de l'administration. Dans le CLE BGB7, on dénombre également une seule occupant le poste de la présidence et elle aussi issue du collège de l'administration. Au

niveau des autres postes, les femmes sont absentes. Compte tenu des multiples critères, les femmes sont sous représentées dans le bureau exécutif du CLE. (Voir Figure n°9 ci-dessous).

Le CLE est un cadre de concertation, de coordination et de cohésion de l'ensemble des structures qui le composent. Il peut par cet important canal véhiculer les messages d'information et de sensibilisation à l'endroit des usagers à la base pour le changement de comportement en matière d'utilisation et de gestion durable des ressources en eau. Mais l'absence des femmes dans ce cadre de concertation limite aussi la portée des informations et de sensibilisation. Il est souvent reconnu qu'avec les femmes les informations se propagent très vite. Elles profitent toujours du temps dont elles disposent pour s'informer. En témoigne le président de l'Union des producteurs Provinciale et Régionale du Riz (UPPR/R) de la Bougouriba

« vous savez, les femmes ne perdent rien de leur temps. Elles ont toujours quelque chose à se dire. En allant aux champs, sur la route de collecte d'eau et même en attente dans les points d'eau, les informations circulent entre elles. Si tu veux qu'une information parvienne très vite à un groupe donné, ne cherche pas loin, confie ça à une femme et l'objectif sera atteint ».

De ce discours, les acteurs reconnaissent que les femmes sont douées d'une capacité inestimable pour véhiculer les informations capitales pouvant contribuer au développement de bonnes pratiques autour des cours d'eau. Leur implication dans les bureaux exécutifs sera d'un grand avantage pour la restitution des informations issues des différentes rencontres des CLE. Toutefois, la situation préexistante, puisque dans l'espace de gestion des deux CLE, les femmes sont peu ou pas du tout représentées dans les processus de prise de décision au niveau du ménage ou de la communauté et, plus généralement, en raison de leur charge de travail, de leur faible niveau d'instruction, de leur dépendance sociale, elles sont moins en mesure de formuler leurs besoins et leurs opinions et de les faire entendre. Pire encore, la manière dont les programmes sont conçus contribue à renforcer la division traditionnelle des tâches et des statuts entre les sexes.

Les décisions en matière de répartition de l'eau peuvent avoir une incidence significative sur le bien-être, la sécurité alimentaire et de façon générale sur le développement du pays. De ce fait la participation effective des femmes à la prise de décision est une des principales stratégies d'amélioration de leur statut dans la société. Non seulement elle permet de réaliser

l'égalité des chances entre l'homme et la femme dans l'exercice du pouvoir, mais elle contribue également au changement des perceptions collectives sur le rôle des femmes dans la société. Elle est aussi un gage pour l'appropriation et la durabilité des décisions et des projets collectifs, d'où l'importance de favoriser, par tous les moyens, la participation équitable des hommes et des femmes à la prise de décision et à la gestion des affaires publiques

A l'issu des travaux de recherche, des recommandations ont été formulées à l'intention des différents acteurs qui interviennent dans le processus de développement local.

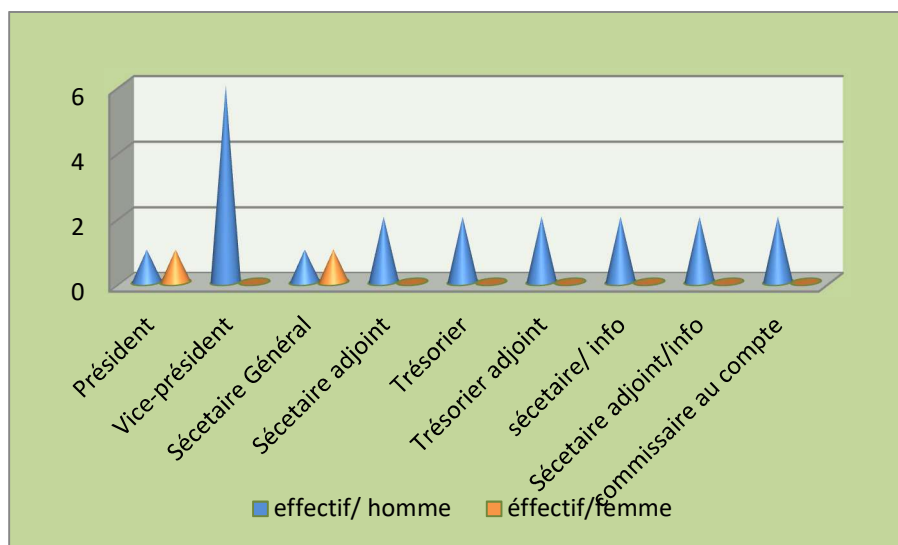


Figure n°9: Répartition des fonctions dans le CLE selon le genre

Recommandations

L'implication des femmes dans la gestion de l'eau surtout dans le processus de la prise de décision à travers les CLE pour une gestion inclusive nécessite certaines actions provenant des membres du CLE BGB7 et du CLE Kou, des partenaires et aussi des autorités étatiques.

A l'égard des membres des deux CLE (Bgb7 et Kou), les principales recommandations sont les suivantes :

- Une visibilité du CLE. La visibilité du CLE favorisera l'implication des femmes dans le processus de la prise de décision. Au niveau des différentes mairies, lors des conseils municipaux, des Cardes de Concertations Provinciaux / Cadres de Concertations Régionaux, chaque maire peut négocier 10mn pour qu'une femme conseillère présente le CLE. Aussi le bureau exécutif du CLE en accord avec AEM peut organiser des animations (Causeries éducatives, ciné-débats, théâtres fora) pour la visibilité du CLE et également amener les femmes à exprimer sur la question de la gestion de l'eau. La répétition de ces activités permettra à la femme de développer son leadership et aussi avoir une aisance de s'exprimer publiquement. Enfin à chaque membre du CLE de faire des comptes rendu à la base (restitutions) pour permettre aux autres de s'informer sur les activités du CLE.
- une relecture du règlement intérieur. l'initiative de la relecture du règlement intérieur doit être prise par le bureau des CLE. Avec la relecture, le règlement pourra faire ressortir les rôles et les responsabilités clairs de chacun des membres du CLE mais surtout les postes destinés aux femmes. Initier cette discrimination positive en faveur des groupements de femmes issus des activités génératrices de revenus en leur octroyant un poste dans le bureau exécutif.
- Un recensement des différentes associations féminines de l'espace de gestion des deux CLE. Ce travail de la part du CLE et d'AEM permettra au CLE de mieux communiquer avec ces différentes associations pour une prise en compte de l'aspect genre dans les différentes rencontres autour de la gestion des ressources en eau.
- La mise en place d'un point focal genre dans chaque CLE. Avec l'appui de l'AEM le bureau pourra élire un point focal genre Cette personne aura la responsabilité de veiller à ce que le genre soit respecté dans toutes les activités du CLE.

Des recommandations à l'égard des partenaires

- Une « coopétition » entre les partenaires, les autorités coutumières et l'Etat. Cette « coopétition » devra prendre en compte les besoins de la population pour la réalisation de toutes activités. Cela sous-entend que les besoins doivent être identifiés par et avec la population concernée pour une meilleure participation de celle-ci pour la réussite du projet.
- un accord de financement au CLE. Ce financement permettra au CLE de se faire connaître à travers ses différentes actions sur le terrain, mais aussi organiser des séances de renforcement des capacités des femmes à la prise de parole en public pour l'empowerment des femmes.

Des recommandations à l'égard des autorités Etatiques et coutumières

- L'autonomisation du CLE. De façon générale le rattachement des CLE aux agences de l'eau limite les actions de certains membres du CLE capable d'influencer positivement l'implication des femmes dans le processus de la prise de décision. Certains membres peuvent plaider pour l'accès de la femme à la terre, mais compte tenu du statut du CLE, les membres ne se sentent pas concernés .Il faut redynamiser le CLE.
- Une campagne d'attribution des attestations foncières aux femmes. Le ministère de la promotion de la femme en partenariat avec le Ministère de l'agriculture devraient organiser une campagne nationale d'attribution des attestations foncières aux femmes. Ce sera les sur la base des terres aménagées par l'Etat. Cela pourrait servir de Plaidoyers à l'endroit des leaders communautaires sur la facilitation de l'accès des femmes au foncier.

Conclusion

Les ressources en eau sont un bien commun, un patrimoine collectif qui doit être géré avec la ferme volonté d'en préserver son intégrité pour les générations futures. La place qu'occupe l'eau dans la vie des populations est en soit un facteur de motivation vers une réelle maîtrise de sa gestion. Une gestion intégrée des ressources en eau passe par la mise sur pied d'un organe de gestion articulé entre les acteurs publics, les acteurs privés et les communautés locales, organisé en bassins versants et non selon les limites administratives. L'adoption d'une telle approche a été recommandée par la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement qui s'est tenue à Dublin en janvier 1992. De ce fait, le territoire burkinabè a été divisé en bassins et sous bassins hydrographiques en vue de la gestion de ces ressources en eau. La présente recherche s'est intéressée à deux organes locaux spécifiques de gestion du bassin du Kou et du sous bassin du CLE Bougouriba 7. La GIRE exige une conscience Genre. En développant la participation entière et efficace des femmes à tous les niveaux de la prise de décision, il faudrait prendre en compte la manière dont les différentes sociétés affectent des rôles sociaux, économiques et culturels particuliers aux hommes et aux femmes.

Notre étude avait pour objectif de contribuer à la gestion durable et équilibrée des ressources en eau au Burkina Faso à travers l'analyse de l'implication des femmes dans la gestion de l'eau au niveau du sous bassin du Kou et sous bassin du CLE Bougouriba 7. Pour ce faire, il s'est agi d'analyser les outils théoriques et les mécanismes mise en place pour l'implication des femmes dans la gestion de l'eau de façon générale des CLE puis d'examiner le mode de fonctionnement du CLE afin d'appréhender toute la logique d'intervention des femmes dans le processus de gestion durable des ressources en eau surtout dans le processus de la prise de décision. Enfin il a été question de montrer le degré d'implication des femmes dans la gestion de l'eau au niveau du sous bassin du Kou et sous bassin du CLE Bougouriba 7

A la lumière des analyses, les principaux résultats obtenus sont :

- Les femmes et les hommes sont généralement responsables au niveau du ménage, des tâches diverses qui se rapportent à l'eau et à tous les niveaux, ils ont aussi un accès distinct et généralement inéquitable aux ressources en eau ainsi qu'aux instances de prise de décision en matière hydraulique.
- Les femmes mènent des activités en lien direct avec l'eau au niveau du sous bassin du Kou et sous bassin du CLE Bougouriba 7 et des activités connexes, mais force est de reconnaître qu'elles sont faiblement impliquées dans la gestion de l'eau à travers les

CLE et surtout dans le processus de la prise de décision en ce sens que leurs activités en rapport avec l'eau sont très peu développées.

Compte tenu de leur faible implication dans les activités en lien direct avec l'eau et du rôle que la société leur a attribué, elles occupent aussi un rôle moins influent dans la gestion de l'eau et surtout au sein du bureau exécutif du CLE. Comme rôle, elles sont chargées:

- De la mobilisation sociale en faisant passer l'information aux autres femmes
- De la sensibilisation des usagers
- Du transport des arbres lors des campagnes du reboisement des berges
- Du transport des cailloux en cas de colmatage des brèches des berges
- De la restauration lors de ces différentes activités communautaires.

L'étude avait également pour objectif de mettre en lumière les obstacles qui entravent la pleine implication des femmes dans la gestion de l'eau surtout dans la prise de décision. Ainsi il ressort qu'au niveau de l'espace de gestion du CLE Kou et du Bgb7, trois grands obstacles entravent la pleine implication des femmes.

L'empowerment caractérisé par l'estime de soi, la confiance en soi, l'initiative et le contrôle, représente un facteur important de participation, dans la mesure où sa possession est obligatoire pour l'accession à certains postes. Mais le faible niveau d'instruction des femmes au niveau de l'espace de gestion du CLE Kou et Bougouriba7 les maintient dans une situation de complexe d'infériorité. Cet état de fait a entraîné un manque de confiance en soi chez la gente féminine. Aussi, elles sont complexées quand elles doivent s'afficher ou prendre la parole en publique, pire quand il s'agit d'occuper un poste de responsabilité qui nécessite parfois des déplacements quelconques.

Le CLE, instance tripartite composée d'élus, de services de l'Etat et de représentants des usagers, est un nouvel acteur qui intervient dans la construction de l'action publique locale et interagit avec les autres niveaux. Pour des questions administratives, le règlement intérieur du CLE doit respecter un certain nombre de critères. L'exigence du règlement intérieur concernant la composition du bureau exécutif est qualifiée comme un obstacle qui entrave l'implication des femmes dans le processus de la prise de décision. Les postes au niveau du bureau exécutif ont été prédéfinis. Par conséquent, il faudra qu'il ait assez de femmes occupant des postes de responsabilité au niveau du collège de l'administration et des collectivités territoriales si l'on veut une représentativité dans le bureau exécutif du CLE. Puisque au niveau du collège des usagers, les femmes intervenant dans des activités en lien

direct avec l'eau sont très peu nombreuses et pire elles ne sont pas aussi organisées en groupement. Seuls les usagers d'eau organisés en groupement peuvent prétendre être dans le bureau exécutif du CLE

La gestion de l'eau est intimement liée à la gestion foncière. La terre est un moyen de production et il faut y accéder pour pouvoir mener des activités (agriculture, élevage, maraîchage etc.). Sa maîtrise ou son contrôle est synonyme de bien être, statut, pouvoir. Selon les traditions, les femmes au niveau de l'espace de gestion des deux CLE, ne peuvent pas être des propriétaires terriennes. Elles ne peuvent avoir accès à ce précieux moyen de production que par l'intermédiaire d'une tierce personne mais du sexe masculin. Donc, le manque de moyen de production pour les activités en lien direct avec l'eau les a conduits dans les AGR que les acteurs ont qualifiés d'activités connexes. Même s'elles ont accès à la terre, elles n'ont pas les intrants nécessaires pour améliorer la production, pire les cultures à grande échelle leurs sont interdites de même que les terres aux abords des cours d'eau.

L'ensemble des hypothèses émises ont été vérifiées.

La première hypothèse est vérifiée car les différents rôles sociaux que la société assigne aux femmes handicapent leur pleine implication dans la nouvelle forme de gestion par bassin. Les activités des femmes sont considérées comme reproductrices, renvoient à la reproduction et cohésion sociale de la cellule familiale. Et compte tenu de cette division sexuelle du travail qui détermine les activités et les capacités spécifiques des hommes et des femmes, le rôle de ces dernières dans le domaine de l'eau est moins influent.

La seconde hypothèse est aussi vérifiée en ce sens que les exigences de l'institution Etatique et de la tradition ne favorisent pas les femmes dans cette nouvelle gestion. Et au-delà de ces exigences, les femmes n'ont pas les compétences nécessaires pour accéder aux postes de responsabilité. Le manque de confiance, de l'estime de soi ; leur faible leadership constituent autant d'embûches qui les maintiennent dans une position de subordination dans le domaine de l'eau.

Enfin l'hypothèse principale est vérifiée en ce sens que les acteurs confirment que la faible représentativité des femmes dans la gestion de l'eau et surtout au niveau des postes de prise de décision dans les comités locaux résulte de la persistance des perceptions traditionnelles du rôle de la femme dans le foyer. Compte tenu de ce rôle, celles-ci sont mises à l'écart dans la gestion locale des ressources.

Les résultats de notre recherche interpellent les décideurs publics sur la nécessité d'asseoir des mécanismes flexibles pour faciliter l'insertion des femmes dans le domaine de l'eau. Aussi est-il nécessaire pour l'Etat et ses partenaires techniques de créer un dialogue communautaire avec les autorités coutumières pour qu'ils revoient dans quelles mesures permettre aux femmes d'accéder à la terre pour les activités en lien direct avec l'eau. Enfin, les populations surtout les femmes de s'impliquer et de s'approprier le CLE mis en place pour la gestion de l'eau. La gestion concertée souhaite que les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes soient mobilisés pour un effet meilleur. La créativité, l'énergie et la connaissance chez les deux sexes contribuent à rendre les systèmes de l'eau et les écosystèmes plus durables.

En définitive, il résulte de cette étude que l'implication des femmes dans la gestion de l'eau surtout dans la prise de décision doit passer par leur implication dans les activités en lien direct avec l'eau. Mais au-delà de cette implication, elles doivent relever le défi sur leur faible leadership pour pouvoir accéder aux postes de responsabilité.

Références bibliographique

AEM, (2014). *Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun*, p.191

AEM, (2014). *Rapport de l'Etude d'Identification, de Localisation et de Caractérisation Physique des Sources d'eau dans Les Espaces de Gestion des Agences de l'Eau du Mouhoun et des Cascades*, p.95

Banque mondiale (2012).: *Égalité des genres et développement*. Washington, Banque mondiale consulté le 16 avril 2018

BARON, C. & BONNASSIEU, X. (2011). *Les enjeux de l'accès à l'eau en Afrique de l'Ouest : diversité des modes de gouvernance et conflits d'usages* », *Mondes en développement*, p. 17-32.

BARON, C. & BONNASSIEU, X. (2011). *Accessibilité aux ressources en eau et participation des acteurs locaux : quelles réponses face aux enjeux de durabilité ? Cas des associations d'usagers de l'eau au Sud-Ouest du Burkina Faso*

BARON, C. & PETIT, O. (2009). *Cadre de référence international et rôle des Etats dans la Gestion intégrée de ressources en Eau. Cas du Burkina Faso*. Leloup F., Brot J., H. Gérardin (dir.), *L'État, acteur du développement*, Paris, Karthala, Collection « hommes et sociétés », pp. 267-286

BAECHLER, L. (2012). *La bonne gestion de l'eau : un enjeu majeur du développement durable*. L'Europe en Formation (n° 365), p. 3-21.DOI 10.3917/eufor.365.0003 p.105

BELLIER I. (2007). «*La participation des Peuples autochtones aux Nations unies : intérêts et limites d'une présence institutionnelle* », in C. Neveu, *Cultures et pratiques participatives : Perspectives comparatives*, Paris: L'Harmattan, pp. 175-192.

Blanchet, A. & A Gotman (2007). *L'enquête et ses méthodes, l'entretien*, 2ème éd, paris, Armand Colin, 126p

BOSERUP, E. (1970). *Woman's Role in Economic Development* <https://www.taylorfrancis.com/books/9781134036981> consulté le 10 avril 2018

BOUCHARD, M.J. (2006). *L'innovation sociale en économie sociale*. Cahier de la Chaire de recherche du Canada en économie sociale Collection Recherche – no R-2006-01, p.33

BOURRICAUD, F. (1953). *La sociologie du « leadership » et son application à la théorie politique*. In: *Revue française de science politique*, 3 année, n°3, Pp. 445-

470 http://www.persee.fr/doc/AsPDF/rfsp_0035-2950_1953_num_3_3_452717.pdf récupéré le 02 juillet 2018

CARPENTIER, A. (2012). *Les approches et les stratégies gouvernementales de mise en œuvre des politiques éducatives. Éducation et francophonie*, 40(1), 12–31. Doi:10.7202/1010144ar [<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation>]

CHIARA, E. (2017). *L'accès des femmes au foncier irrigué dans la commune de Bama, Burkina Faso : entre innovation sociale, autonomisation économique et sécurité*, p.153

CLAUDE, J. (1997). *Leçon de sociologie*, Paris, Armand Colin, p.220

COMPAORE, P N. (2000). *Développement et Transfert de Technologies. Le cas des Presses a Karité au Burkina Faso* p.354

DE Muro, P. & al (2007). *Organisations de la société civile, innovation sociale et gouvernance de la lutte contre la pauvreté dans le tiers-monde*, Mondes en Développement, Vol 139 n°3 pp. 25-42

DECRET N°2014481/ PRES/PM/MATD/MEF/MHU déterminant les conditions et les modalités d'application de la loi n° 0342012/ AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso.

DEMBELE, Y. (2010). *Cartographie des Zones Socio-Rurales au Burkina Faso* p. 70

DGAEM, (2016). *Cartographie des sites d'orpillage de l'espace de Compétence de l'Agence de l'Eau du Mouhoun*, p.95

DOS-SANTOS, S. (2012). *Le rôle des femmes selon la GIRE regard sur le troisième principe de Dublin en Afrique au Sud du Sahara*, p.33

DROY, I. (1990). *Femmes et développement rural*, Editions Karthala p.184

ECOWAS, *Intégration du Genre dans la Gestion des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest*, p.30, http://www.wrcu.ecowas.int/fr/pdf/Programme_Genre_UCRE_11%20janvier.pdf

FAO, (2004). *Gestion participative des ressources naturelles: démarches et outils de mise en œuvre*, Etude FAO Forêts, p.88

FAO, (2011). *Le rôle des femmes dans l'Agriculture: Comblent le fossé entre les hommes et les femmes pour soutenir le développement* 174p

FAO, (2014). *Le rôle des femmes dans la gestion des ressources en eau en général et de l'eau agricole en particulier* p.154

FERREOL, G. & al (1996). *Dictionnaire de sociologie, 2ème édition, Paris, Armand Colin/Masson*, p.315

Fondation 2IE, (2010).

GWP, (2005). *Plans de Gestion Manuel Technique de Gestion Intégrée des Ressources en Eau*, p.141

GUEYE, B. (1999). *Où va la participation? Expérience de l'Afrique de l'Ouest*. IIED dossier n° 87 p.36 consulté 15 avril 2018

GORRE-DALE, E. (2006). *Les femmes et l'eau, en Afrique*, p.78

GWA, (2003). Rapport Genre, Eau et Développement Perspectives de genre dans les politiques du secteur de l'eau; p.126: <http://www.genderandwater.org>

GWA, (2006). *Guide des Ressources Intégration du Genre dans la Gestion de l'Eau*, p.215, www.genderandwater.org

Intégrée des Ressources en Eau, p.107 http://www.cap-net.org/TMUUploadedFiles/FileFor67/LA_GIRE_Plan.doc

HAGBERG, S. (2008) Kuba, R., Lentz, C. & Werthmann, K. (dir.). — *Les Dagara et leurs voisins: Histoire de peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso*, *Cahiers d'études africaines* [En ligne], consulté le 13 avril 2018. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafricaines/4881>

HOUDEINGAR, D. (2009). *L'accès à la terre en Afrique subsaharienne. L'accès à la terre et ses usages: variations internationales Access to land and its use: Differing international approaches*. Nantes, France. <hal-00716952> <http://anales.org/re/2006/re42/Gorre.pdf> consulté le 15 avril 2018

ICWE 92, *Le Développement dans la perspective du 21ème siècle* 26-31 janvier 1992, Dublin, Irlande, p.67

IFAD, (2012). *Gender and Water Securing water for improved rural livelihoods: The multiple-uses system approach*, 32p

International Alert. (2012). *Promouvoir l'égalité des sexes dans les processus de décentralisation et dans la gouvernance locale Leçons du Rwanda*, p.56

Javeau C. (1997), *Leçon de sociologie*, Paris, Armand Colin, 220p

KABORE, L. (2017). *Gouvernance de l'Eau dans l'espace du Comité Local de l'Eau de la Bougouriba 7 (CLE BGB7 Mémoire de Master International en Innovation et Développement en Milieu Rural*, p.78

KLEIN, H.K. (2002). *The Social Construction of Technology: Structural Considerations, Vol. 27 No. 1*, 28-52

KOBIANE, F. & al, (2012). *Étude qualitative sur genre et décisions économiques au Burkina Faso, Rapport de recherche. Ouagadougou, ISSP*

KONSEIGA, R. (2008). *L'approvisionnement en eau dans la commune de Réo: Étude Récit n°24*, Ouagadougou, Laboratoire Citoyennetés, p.30

LALLEMAND D. (2001). *Les défis de l'innovation sociale*, ESF, Issy-les Moulineaux, p. 131

LEWIS, R. (2007) *participation et représentation des femmes : les cas du Rwanda et de l'Afrique du Sud*; p.96

LE BOSSE, Y. (1996). *Empowerment et pratiques sociales : illustration du potentiel d'une utopie prise au sérieux. Nouvelles pratiques sociales*, 9(1), 127–145. Doi:10.7202/301353ar

LOCOH, T. (2007). *Genre et sociétés en Afrique : Implication pour le développement*. Paris, INED. https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/19331/presentation.fr.pdf consulté le 16 avril 2018

Logo Water (2008). *Vers une participation efficace des gouvernements locaux à la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans les bassins fluviaux de la Communauté de développement d'Afrique australe*, p.28 (www.iclei-europe.org/logowater).

LOI N° 034-2012/AN portant Réorganisation Agraire et Foncière au Burkina Faso

MAH, (mars 2003) *Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso (PAGIRE)*

MAHRH, (2004). *Les Comités Locaux de L'eau (CLE); maillons de base du cadre institutionnel de Gestion Intégrée des ressources en eau au Burkina Faso* p.55

MAHRH, (2005). *Implication et promotion de la Femme dans la mise en œuvre du plan d'action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE)*, p.71

MAHRH, (2007). *La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural*, p49

MAHRH, (2009). *Analyse de la compétitivité de la filière poisson d'aquaculture au Burkina Faso* p.81

MAHRH, (2010). *Les Comités Locaux de L'eau (CLE); maillons de base du cadre institutionnel de Gestion Intégrée des ressources en eau au Burkina Faso* p.57

MARHASA, (2014). *Projet de Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso 2016-2030*, p.76

MARTIN, N. (2008). *Le leadership des femmes et des hommes au sein des organisations en France: Entre perception et réalité* p124

MEA, (2016). *Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2030- PNGIRE* p.71

MEE, (2001). *État des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion* p.252

MENDRAS, H. (2002). *Éléments de sociologie*, Armant Colin, Paris, p.265

MPF (2009). *Document de la Politique Nationale Genre du Burkina Faso*. p.56

OUOBA, R. & al, (2003). *Analyse Stratégique des Enjeux liés au Genre au Burkina Faso*,

PAUL, J-L. (2008) *Au-delà de Femmes, Greniers et Capitaux* », Journal des anthropologues [En ligne], consulté le 20 avril 2018. URL : <http://jda.revues.org/325>

QUISUMBING A.R. & MALAUCCIO J.A. (2003). *Resources at Marriage and Intra-household Allocation: Evidence from Bangladesh, Ethiopia, Indonesia, and South Africa*, Oxford, Oxford, Bulletin of Economics and Statistics, Volume 65, Issue 3, pp. 283-327.

QUIVY, R & CAMPENHOUDT L.V. (1995). *Manuel de recherche en sciences sociales*, Donod, 287p

ROBEYNS, I. & al. (2007). *Le concept de capabilité d'Amartya Sen est-il utile pour l'économie féministe ?* Nouvelles Questions Féministes (Vol. 26), p. 45-59.

ROUAMBA, P.I.Z.L. (2011). *La Participation des Femmes à la vie Politique au Burkina Faso (1957 -2009)*, p.474

SABO, B. (2015). *Contribution à la réduction de l'impact de l'orpaillage sur les ressources en eau dans la commune de Gaoua : Cas du site de Djikando*, 88 pages

SAUSSEY, M. (2009). *Les organisations féminines au Burkina Faso : limites et paradoxes des dispositifs de valorisation d'un produit local, le beurre de karité*. Ecole des hautes Etudes en sciences Sociales. Thèse de doctorat, pp. 269-290

THIOMBIANO, B. (2014). *Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso*. Cahiers québécois de démographie 432 (2014): 249–278. DOI: 10.7202/1027979ar, <https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

TOE, P. & SANON, V-P. (2015). *Gouvernance et institutions traditionnelles dans les pêcheries Ouest du Burkina Faso*, Harmattan, p.138

TRAORE, R. (2012). *Eau, territoire et conflits : analyse des enjeux de la gestion communautaire de l'eau au Burkina Faso: l'exemple du bassin versant du Nakambé*. p.475

UICN (2013). *Guide juridique de gestion des ressources en eau au Burkina Faso*. Ouagadougou, p.44

- VAESSEN, V. & al (2015). *L'intégration de la gestion des eaux souterraines pour les Organismes de Bassins Transfrontaliers en Afrique* <https://www.riob.org/IMG/pdf/GWP-RIOBManuelDeGIREparBassin.pdf>
- VENOT J-P *et al*, (2014). « *Territorialisation ou spatialisation : les agences et comités locaux de l'eau au Burkina Faso* », *L'Espace géographique* 2014/2 (Tome 43), p. 148-163. DOI 10.3917/eg.432.0148
- VERBUNT, G (1996). *Les obstacles culturels aux interventions sociales*, Paris, Ed CNDP, 1996, .p.170
- WALASCZEK, A. (2012). *Pratiques de la gestion intégrée des ressources en eau : centralité et représentativité des acteurs au sein du Comité local de l'eau dans le Sud-Ouest du Burkina Faso*. Rapport de stage. P. 85.
- WENGER, R; & al, (2003) *Info Ressources Focus No 3* www.inforessources.com.
- WETTA, C. & al, (2017). *Vers une gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso*, p.60
- YEMTIM, A (2015). *Les déterminants de la participation féminine dans les Associations d'Usagers de L'eau de la commune de Ziniaré au Burkina Faso. Mémoire de Master International en Innovation et Développement en Milieu Rural*, p.82
- YODA, F.B. (Juin 2009). *La sécurisation foncière en milieu rural au Burkina Faso. L'accès à la terre et ses usages : variations internationale* *Access to land and its use: Diering international approaches*, Nantes, France. Récupéré le 02 juillet 2018 sur <http://www.droit-aliments-terre.eu/>).
- ZHOUR, B. & al (2011). *Le travail des femmes dans le secteur agricole: Entre précarité et empowerment Cas de trois régions en Egypte, au Maroc et en Tunisie*, p.28

ANNEXES

Guides d'entretiens

Annexe: Guides d'entretien

Ces différents guides d'entretien ont pour objectif de collecter des données pour une étude comparative sur l'implication des femmes dans la gestion des ressources en eau auprès de deux CLE (Kou et Bougouriba) dans l'espace de gestion de l'AEM pour l'obtention de notre diplôme de fin de cycle à Agrinovia

1) Guide d'entretien pour le groupe cible (Les femmes)

I. Identification de l'enquêté

Nom, prénom;

Niveau d'instruction;

Procession de terre;

Position dans le ménage/ la communauté;

Age

Statut matrimonial

II. Degré d'implication de la femme dans la gestion de l'eau agricole (bassin)

Les différentes activités que vous menez

Les usages d'eau au niveau ménage et communautaire

Connaissance du CLE

III. Rôles assignés et vécu quotidien des femmes dans la gestion de l'eau

Possession de parcelle au bord du fleuve

Comment à avez-vous obtenu

Quels sont les rôles qui vous incombent dans le ménage, dans la communauté en ce qui concerne l'eau

Mais que faites-vous exactement sur le terrain

Est-ce que vous êtes conviés aux réunions concernant la protection des berges

Expliquer comment ces rôles impactent votre implication dans la gestion de l'eau

Selon vous, que faut-il faire pour (au niveau village, institutionnel) faciliter davantage votre implication dans la gestion de l'eau au niveau des CLE

IV. Les obstacles à l'implication des femmes dans la prise de décision

2) guide d'entretien pour les institutions personnes ressources

Nom de la structure

Niveau d'implication des femmes avant la mise en place des CLE

3) Niveau d'implication des femmes après la mise en place des CLE

Comment qualifiez-vous le niveau d'implication des femmes dans la gestion de l'eau au niveau des CLE

Quels ont été les critères de choix pour l'implication des femmes dans la gestion de l'eau au niveau du CLE,/le bureau Exécutif ?

Y'aurait-il des rôles spécifiques aux hommes et aux femmes dans le bureau Exécutif?

Si oui :

Liste des postes pouvant être occupés par un homme et raisons avancées

Liste des postes pouvant être occupés par une femme et raisons avancées

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les hommes ne peuvent-ils pas occuper telles autres fonctions ?

Pouvez-vous m'expliquer pourquoi les femmes ne peuvent-elles pas accéder à telles autres responsabilités ?

Si le niveau d'implication est faible, qu'est ce qui explique cela

- liste des raisons d'ordre sociales
- liste des raisons d'ordre institutionnelles

Quels sont les rôles assignés aux femmes au niveau de la gestion de l'eau

Quel est le lien qui existe entre les rôles assignés aux femmes et le niveau de leur implication

Comment ces rôles impactent leur implication

Mais quelles sont les mesures envisagées pour faciliter l'implication des femmes

Comment arriver à mettre ces mesures en application pour une meilleure implication des femmes

Au niveau institutionnel

Au niveau social (local)

3) Guide d'entretien pour les membres du bureau exécutif des CLE

Localité

Nom et Prénom

Niveau d'instruction

Poste occupé dans le bureau exécutif

Depuis quand occupez-vous ce poste

Nombre de personnes dans le bureau

Nombre de femme dans le bureau

Quels sont les postes que les femmes occupent

Pourquoi elles occupent ces postes

Comment elles sont été choisies

De façon générale, comment les femmes étaient impliquées dans la gestion traditionnelle de l'eau

Avec, la mise en place des CLE, comment elles sont impliquées

Et comment vous évaluez cette implication des femmes dans la gestion de l'eau actuellement

Au niveau des institutions

Au niveau local à travers les CLE

Selon vous, quelles sont les contraintes liées à l'implication des femmes

Quels rôles assignez-vous aux femmes dans la communauté

pouvez-vous m'expliquer comment ces rôles impactent leur implication dans la gestion de l'eau

Quelles ont été les mesures prises pour pouvoir impliquer les femmes dans la gestion de l'eau

Comment faire pour améliorer leur implication pour gestion durable des ressources

Grille d'observation

Composition des acteurs lors des ateliers

Disposition des acteurs dans la salle

Les signes/ les gestes corporels

La prise de parole

L'attention accordée quand il s'agit d'une femme qui exprime

Les répliques si une autorité intervient

Activité menée concrètement

Annexe Photos



Photo 1 : Femme dans une parcelle rizicole de son mari. (Kou)

Source : auteure, juin 2018

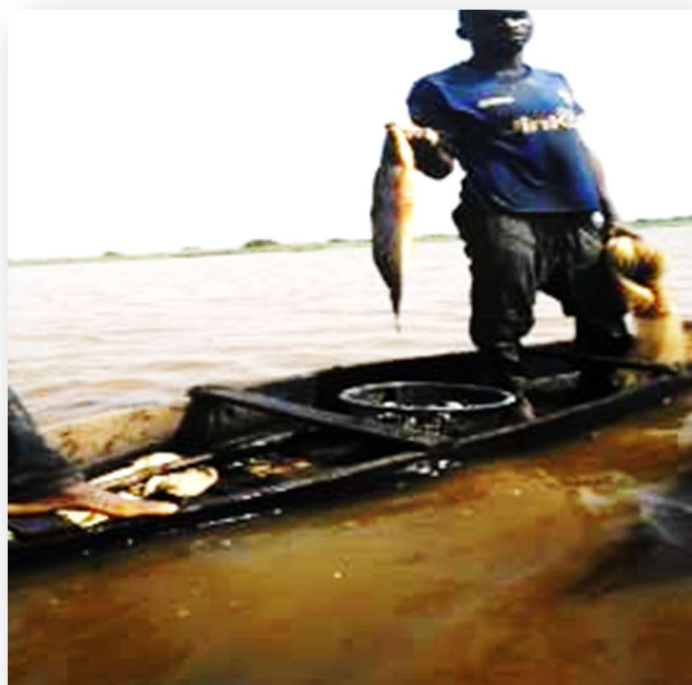


Photo2 : capture de poisson dans la rivière Kou

Source : auteure: enquête terrain juin 2018



Photo3 : Prélèvement d'eau dans la rivière KOU

Source : auteure, juin 2018



Photo4 : Animaux abreuvant dans le Kou

Source : auteure, juin 2018



Photo 5 : prélèvement d'eau dans le barrage de Bapla par les orpailleurs (Bougouriba)

Source : auteure, juin 2018



Photo 6 : Séance de lavage de graines du Néré au barrage de Bapla(Bougouriba)

Source : auteure, juin 2018



Photo 7 : Femme effectuant des tâches domestiques dans la rivière Kou

Source : auteure, juin 2018



Photo8 : Femme collectant de l'eau dans la rivière Kou

Source : auteure, juin 2018



Photo9 : Séance de préparation de Dolo

Source : auteure, juin 2018



Photo10 : femmes vendant du riz au niveau la vallée du Kou

Source : auteure, juin 2018



Photo 11 : groupement de femme vendant du beurre de Karité (Diébougou)

Source : auteure, juin 2018



Photo12 : Groupement de femmes vendant poisson fumés à Bama (CLE Kou)

Source : auteure, juin 2018



Photo13 : colmatage de la brèche du Kou au niveau du village de Nasso

Source : auteure, juin 2018